

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RECHERCHE DE LA RENTE ET RÉSISTANCE : CONFIGURATION DES RAPPORTS
DE POUVOIR DANS LA GESTION DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES
NATURELLES AU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
CLAUDIA FEUVRIER

MAI 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Un merci tout spécial à ma famille et mes ami.e.s qui, tout au long de mon parcours universitaire, m'ont encouragé à persévérer et à me dépasser. Merci également à mon directeur de recherche, Julián Durazo-Herrmann, dont les enseignements et les commentaires, toujours précis et justes, ont su m'éclairer lorsque nécessaire.

En 2014 commence la construction de la cimenterie de Port-Daniel au cœur de ma région, la Gaspésie. Les tensions que l'annonce du projet créent au sein de la population attirent rapidement mon attention. Ce mémoire est né de ce projet extractiviste qui me touchait de près, mais aussi de tous ceux que l'on a vu et que l'on continue de voir émerger, marquant de manière définitive le territoire et ses populations.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	i
LISTE DES FIGURES.....	v
RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 - Cadre théorique et critères de recherche.....	5
Revue de littérature.....	5
Économie politique internationale, extractivisme et spécificité du cas canadien.....	7
Extractivisme canadien et son imbrication avec le capitalisme.....	8
Expliquer le rapport du Canada à l'extractivisme à travers la <i>staple theory</i>	10
Les spécificités de l'extractivisme canadien	11
Les dynamiques de pouvoir dans la littérature	13
La malédiction des ressources naturelles.....	16
Accumulation par dépossession	18
Cadre théorique et critères de recherche	21
1.1 L'État.....	22
1.1.1 Rôle de l'État, absence sélective et montée en puissance du secteur privé	23
1.1.2 Gouvernance et souveraineté.....	25
1.2 Les acteurs sociaux.....	28
1.2.1 Résistance et contre-pouvoir	29
1.2.2 Comment opérationnaliser la résistance?	30
1.2.3 Les caractéristiques spécifiques de la résistance en contexte d'extractivisme	31
1.3 Le secteur privé	32
1.3.1 La citoyenneté corporative canadienne, un mécanisme de la privatisation de l'État	34
1.4 Hypothèses	37
1.5 Méthodologie.....	39
1.5.1 Sélection des cas et justification.....	39
1.5.2 Méthode.....	40
1.5.3 La comparaison des cas à l'étude	41
CHAPITRE 2 - Mise en contexte des cas d'étude	43
2.1 Le complexe hydroélectrique de la Romaine	43
2.1.1 Contexte socio-économique au moment de l'annonce du projet.....	45

2.1.2. Le partage des ressources naturelles de « nation à nation »	46
2.1.3. Les bases du conflit socio-environnemental autour du complexe hydroélectrique de la Romaine et portrait des positions de pouvoir des différents acteurs.....	48
2.2. L'exploitation du gaz de schistes dans la vallée du St-Laurent.....	56
2.2.1 Contexte socio-économique	60
2.2.2 Les bases du conflit socio-environnemental et portrait des rapports de force.....	61
CHAPITRE 3 – Rente, souveraineté, résistance, pouvoir et territoire dans le développement du complexe hydroélectrique de la Romaine.....	69
3.1 Convergence et exclusion : portrait des rapports de force observables aux prémices du conflit	69
Il s'agit là d'un premier rapport de force visible dans ce conflit socio-environnemental.	70
3.1.1 Il était une fois, Hydro-Québec et l'État québécois.....	70
3.1.2 Les acteurs sociaux face à la convergence	74
3.2 Rapports de pouvoir stade 2 – Résistance et mouvements de mobilisation	82
3.2.1 Les différents visages de la contestation	83
3.2.2 Souveraineté agonistique et ouverture de l'espace nécessaire à la mobilisation d'un mouvement de contestation.	87
3.2.3 Qualifier le rapport de force créé par la résistance / le rapport de force reste le même	89
CHAPITRE 4 – Rente, souveraineté, résistance, pouvoir et territoire dans le conflit contre l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent.....	92
4.1 Rente, souveraineté et partage de la gouvernance des ressources naturelles	92
4.1.1 Relation entre l'État et la filière de schiste de l'industrie gazière	92
4.1.2 Les acteurs sociaux face à la souveraineté convergente.....	97
4.2. Résistance et mouvements de mobilisation – un contre-balancier de poids.....	100
4.2.1 La résistance dans la vallée du St-Laurent: portrait d'un mouvement rapide, efficace et dont l'influence dépasse le territoire menacé	100
Souveraineté agonistique et ouverture de l'espace nécessaire à la mobilisation d'un mouvement de contestation.....	103
Reconfiguration du rapport de force.....	105
CONCLUSION	109
Retour sur les cas d'étude.....	109
Conclusions empiriques	111
Dimension théorique de la réflexion	113
ANNEXE A	116
Résumé des positions des acteurs sociaux exprimés dans les mémoires soumis au BAPE, conflit sur le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine	116
ANNEXE B	123

Tableau résumé des positions des acteurs sociaux exprimés dans les mémoires soumis au BAPE, conflit sur le développement du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent	123
---	-----

LISTE DES FIGURES

- Figure 1.** Portrait hiérarchique des rapports de force en contexte d’extractivisme **p. 20.**
- Figure 2.** Configuration des rapports de force lors de conflits socio-environnementaux en contexte d’extractivisme et éléments pouvant les influencer..... **p. 36.**
- Figure 3.** Grandes étapes du chantier de la rivière Romaine **p. 41.**
- Figure 4.** Ligne du temps, mobilisation contre les gaz de schiste et événements marquants **p. 54.**

RÉSUMÉ

Ce mémoire se penche sur deux conflits socio-environnementaux qui prennent place au Québec au début des années 2000 autour de projets extractivistes d'envergure liés à la production d'énergie. Spécifiquement, notre recherche s'intéresse aux rapports de pouvoir qui déterminent les relations entre les trois principaux acteurs, soit l'État, le secteur privé et les acteurs sociaux en faisant dialoguer les théories d'accumulation par dépossession, de dépossession coloniale et de souverainetés en conflit. Dans un premier temps, nous brosons le portrait des rapports de force inhérents à l'extractivisme et à la société québécoise et qui sont visibles dans les deux cas de conflit. Dans un deuxième temps, nous observons deux variables, la recherche de la rente et la résistance, qui interviennent à différents moments dans les conflits dans le but d'analyser leur influence sur la configuration des rapports de pouvoir. L'analyse comparée nous permet de voir par quels mécanismes la recherche de la rente influence les capacités de mobilisation des acteurs sociaux dans le cas du conflit autour du complexe hydroélectrique de la Romaine et, au contraire, comment elle peut être écartée pour laisser place à un mouvement de résistance capable de renverser les rapports de force préétablie dans le cas du conflit autour du développement de l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent. Notre analyse expose, ultimement, la continuation d'un racisme systémique au travers des projets de développement proposés et/ou appuyés par l'État et une gouvernance des ressources naturelles plus complexes que ce qu'elle ne laisse paraître, avec la multiplication des acteurs y participant et une complexification de la souveraineté de l'État.

Mots clés : extractivisme; conflits socio-environnementaux; résistance; recherche de la rente; accumulation par dépossession; dépossession coloniale; souverainetés en conflit.

ABSTRACT

This research examines two socio-environmental conflicts that took place in Quebec in the early 2000s around large-scale extractivist projects related to energy production. Specifically, we are interested in the power relations that determine the relations between the three main actors in any socio-environmental conflict (State, private sector and social actors) by making dialogue between the theories of accumulation by dispossession, of colonial dispossession and of sovereignties in conflict. First, we paint a portrait of the balance of power inherent to extractivism and in Quebec society, which are visible in both cases of conflict. Secondly, we observe two variables, rent seeking and resistance, which intervene at different times in conflicts to analyze their influence on the configuration of power relations. The comparative analysis allows us to see by which mechanisms rent seeking influences the mobilization capacities of social actors in the case of the conflict around the Romaine hydroelectric complex and, on the contrary, how it can be discarded to leave room for a resistance movement capable of reversing the pre-established balance of power in the case of the conflict surrounding the development of the shale gas industry in the St. Lawrence Valley. Our analysis exposes, ultimately, the continuation of systemic racism through the development projects proposed or supported by the State and a governance of natural resources more complex than what it suggests, with the multiplication of actors participating and a complexification of the sovereignty of the State.

Key words: extractivism; socio-environmental conflicts; resistance; rent seeking; accumulation by dispossession; colonial dispossession; sovereignties in conflict.

INTRODUCTION

Si l'on s'intéresse à la question de l'exploitation des ressources naturelles, notre chemin croisera tôt ou tard celui du Canada. Ce dernier est impliqué de façons très diverses dans l'industrie, du grand nombre d'entreprises derrière les projets miniers d'envergure en Amérique latine et en Afrique en passant par les programmes d'aide au développement lancés par les gouvernements fédéraux des dernières décennies (notons entre autres l'ACDI)¹. Si les activités des entreprises canadiennes à l'étranger sont relativement bien documentées², il n'en va pas toujours de même pour celles se déroulant en sol canadien. Dans quel genre d'environnement politico-social ces activités prennent-elles place au Canada? Comment se définissent les rapports entre les acteurs sociaux, le secteur privé et l'État? Ces rapports sont-ils figés et déterminés par la nature du système extractiviste, ou existe-t-il des mécanismes capables d'inverser ou de reconfigurer ces rapports?

Poser ces questions en relation avec le cas canadien est intéressant pour plusieurs motifs. Mentionnons d'abord qu'il s'agit d'un cas qui s'éloigne des sujets d'étude habituels dans la littérature sur l'extractivisme. Il est en effet question ici d'un pays dit développé, occidental, issu d'une ancienne colonie britannique et aujourd'hui puissance moyenne sur la scène internationale. Son évolution a historiquement été liée à l'exploitation des ressources de son territoire. Fruit de cette relation, le Canada est aujourd'hui le pays hôte de la plupart des compagnies minières agissant à l'étranger et compose avec une économie extractive considérée à l'échelle internationale comme étant l'une des plus développées et mieux encadrées par un État. Les compagnies canadiennes œuvrent dans plus de 100 pays et « sont responsables d'environ 40% de l'ensemble des activités d'exploration minière menées dans le monde »³. L'exploitation des ressources naturelles représente également une source majeure d'emplois (1.82 million d'emplois directs et indirects en 2017, soit 10% de tous les emplois au Canada)⁴ et de revenus -en fonction de la fluctuation de la demande-⁵. Le développement économique et la croissance de la population globale sont tous deux des facteurs

¹ Marc-André Anzueto. « De Trudeau à Harper: l'internationalisme réaliste en Amérique latine? ». *Revue de politique étrangère canadienne*, vol. 20, no. 1 (2014), pp. 50 à 60.

² Laforce et al., 2012; Acosta, 2013; Anzueto, 2014; Sagebien et Lindsay, 2011; Gordon et Weber, 2008, notamment.

³ Myriam Laforce, Bonnie Campbell et Bruno Sarasin. *Pouvoir et régulation dans le secteur minier : leçons à partir de l'expérience canadienne*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 9.

⁴ Council of Canadians Academics. *Greater Than the Sum of Its Parts: Toward Integrated Natural Resource Management in Canada*. 2019. Ottawa: The Expert Panel on the State of Knowledge and Practice of Integrated Approaches to Natural Resource Management in Canada, p. 14.

⁵ *Ibid.*, p. 12.

contribuant à l'augmentation de la demande en ressources naturelles au pays⁶. Les prédictions à ce sujet en font la preuve : d'ici 2050, la demande globale en ressources naturelles devrait doubler le niveau de 2015 si les tendances actuelles se maintiennent⁷. Cette demande pour les ressources naturelles inclut les ressources du sous-sol, mais également l'agriculture, l'eau, la foresterie, etc.

Il nous faut donc analyser la question de l'exploitation des ressources naturelles au Canada en intégrant la relation intime qu'entretient l'État avec les profits tirés de l'industrie, mobilisés pour 'contribuer au développement' du territoire et de ses communautés⁸. Le rapport entre l'État canadien -depuis sa création jusqu'à nos jours- à l'extractivisme a d'ailleurs largement été couvert dans la littérature récente⁹. La question de l'extractivisme au Canada n'a toutefois été l'objet que de peu d'analyses sous l'angle des rapports de force¹⁰, c'est-à-dire, en accordant une importance aux principaux groupes d'acteurs impliqués ou touchés par l'exploitation des ressources naturelles et aux types de relation qu'entretiennent ces acteurs entre eux, aux structures de pouvoir qui dictent leurs capacités d'action, etc.

C'est sur ces bases que nous formulons la question de recherche suivante : « comment la recherche de la rente configure-t-elle les rapports de force entre l'État, les acteurs sociaux et le secteur privé dans le contexte de conflits socio-environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles au Québec? Comment les mouvements de résistance influencent-ils cette configuration? ». Cette question de recherche nous amènera ultimement à questionner la relation entre la recherche de la rente et la résistance dans un contexte extractiviste. Nous ferons référence à l'extractivisme canadien, mais traiterons la question empiriquement à l'aide de deux cas d'étude québécois, par souci de concision et du fait des cadres législatifs qui diffèrent pour chaque province¹¹.

⁶ *Ibid.*, p. 13.

⁷ *Ibid.*

⁸ Dans le *Plan canadien pour les minéraux et les métaux*, Mines Canada déclare que le « Canada a besoin de l'exploitation minière » et que sa position concurrentielle dans l'industrie en fait « un important générateur de richesse et d'emplois pour les Canadiens ».

Mines Canada, ministère des Ressources naturelles, *Plan canadien pour les minéraux et les métaux. L'industrie minière au Canada*, (2017). En ligne. <<https://www.minescanada.ca/fr/lindustrie-miniére-au-Canada>>. Consulté le 9 septembre 2019.

⁹ Yann Fournis (2014), Yann Fournis et Marie-Josée Fortin (2015), Samuel Courtemanche (2016), notamment.

¹⁰ Diana Córdoba et al. « Fuelling Social Inclusion? Neo-extractivism, State-Society Relations and Biofuel Policies in Latin America's Southern Cone ». *Development and change*, vol. 49, no. 1 (2018), pp. 63 à 88; Bettina Engels et Kristina Dietz. *Contested Extractivism, Society and the State*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2017, 273 p.

¹¹ Conformément aux Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, la gestion des ressources naturelles non renouvelables, des ressources forestières et de l'énergie électrique relève du pouvoir exclusif des assemblées législatives

Le lieu le plus approprié pour l'étude des rapports de force en lien avec l'extractivisme nous semble être le conflit socio-environnemental, ce dernier représentant le point de rencontre entre les intérêts des différents acteurs impliqués. L'étude des conflits socio-environnementaux nous permet de baser notre analyse sur un cadre et un espace précis où se concentrent les rapports de force, qu'ils soient liés à la formation de mouvements de résistance ou à la recherche de la rente.

Pour définir la notion de conflit socio-environnemental, nous reprenons l'idée de Svampa qui lie les conflits à une réaction d'acteurs sociaux face à l'asymétrie du pouvoir et de l'accès au territoire :

*Aquellos [conflictos] ligados al acceso, conservación y control de los recursos naturales que suponen por parte de los actores enfrentados, intereses y valores divergentes en torno a los mismos, en un contexto de asimetría de poder. Los lenguajes de valoración divergentes respecto de los recursos naturales se refieren al territorio (compartido o a intervenir) y, de manera más general, al ambiente, en cuanto a la necesidad de su preservación o protección. En fin, dichos conflictos expresan diferentes concepciones acerca de la naturaleza y, en última instancia, ponen de manifiesto una disputa acerca de lo que se entiende por “desarrollo”.*¹²

Les conflits socio-environnementaux se créent ainsi autour de questions environnementales, de distribution des revenus et des taxes, des droits humains, de revendications territoriales ou de compétition pour l'usage du territoire, de revendications pour l'identité collective (notamment dans le cas de conflits impliquant des communautés autochtones) et de relations de pouvoir impliquant l'expression de la citoyenneté dans les discours et les politiques sur le développement¹³. Bien que ces causes soient diverses et comportent des éléments de contexte parfois très différents, l'étude des conflits socio-environnementaux en général permet de décortiquer les relations entre les acteurs sociaux et les autres acteurs (privés, étatiques) de la scène extractiviste. En effet, les conflits concentrent les interactions entre ces acteurs à un moment donné et illustrent les rapports de force qui existent entre ces derniers.

provinciales. Cela implique que chaque province et territoire détermine les lois et les ministères responsables de la gestion des ressources naturelles.

Gouvernement du Canada. *Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs*. En ligne

<<https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/federation/partage-pouvoirs-legislatifs.html>>.

Consultée le 26 juillet 2021.

¹² Maristella Svampa. « Extractivismo neodesarrollista y movimientos sociales. ¿Un giro ecoterritorial hacia nuevas alternativas? », dans *Más allá del desarrollo*: Grupo Permanente de Trabajo sobre Alternativas al Desarrollo. Quito : Ediciones AbyaYala, 2011, p. 186 et 187.

¹³ Bettina Engels. « Not All Glitter Is Gold: Mining Conflicts in Burkina Faso ». Chap. in *Contested Extractivism, Society and the State*, sous la dir. de Bettina Engels et Kristina Dietz Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2017, p. 150 et 159.

Au contexte des conflits socio-environnementaux s'ajoute un élément qui nous permet de situer les rapports de force et de les décortiquer : la recherche de la rente extractive. Cette dernière se trouve au cœur de la nature même du système extractif. Nous entendons par la notion de rente les surplus de profits obtenus après avoir assuré le montant nécessaire au soutien de la production. Questionner qui contrôle la rente et les différents mécanismes par lesquels les autres acteurs se disputent ce contrôle nous aidera à analyser et comprendre la configuration des rapports de force.

CHAPITRE 1 - Cadre théorique et critères de recherche

Revue de littérature

Parmi les concepts développés dans la littérature pour traiter de l'exploitation des ressources naturelles par l'État se trouve celui de l'extractivisme, soit le mode de développement qui se rattache à l'exploitation de ces ressources. Il faut se rendre en Amérique latine des années 1990 ainsi que pendant la vague d'entrée au pouvoir de gouvernements plus à gauche pour observer les premières utilisations du terme *extractivisme*. Par le développement théorique de l'extractivisme, des auteurs tels que Svampa et Acosta s'interrogent alors sur la paradoxale liaison entre ces nouveaux gouvernements et leur soutien à l'industrie extractive à des fins développementalistes¹⁴.

Gudynas s'interroge quant à lui sur la continuation de ce modèle de développement extractif hérité du colonialisme et basé sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles par des gouvernements dits « progressistes » (de gauche) dans la région latino-américaine. C'est sur ces bases qu'il théorise le néoextractivisme, soit la reprise du modèle de développement extractiviste mais dont l'appropriation et l'exploitation des ressources naturelles sert à financer des programmes sociaux visant la réduction de la pauvreté. Ce modèle est caractérisé par une relation intime avec le capital transnational, l'extraction de la valeur du territoire local et l'augmentation de la précarité des conditions de travail des travailleurs et travailleuses des communautés locales et l'accent sur une inclusion sociale et sur la réduction de la pauvreté comme objectifs principaux de l'industrie¹⁵.

La littérature sur l'extractivisme (et toutes ses variantes) comme mode de développement se sépare en plusieurs écoles de pensée. Celle qui nous intéresse le plus particulièrement naît dans la période post-consensus de Washington. Svampa la conceptualise sous le nom de « Consensus des *commodities* », soit un « « nouvel ordre économique et politico-idéologique » basé sur l'exportation de matières premières à grande échelle, sous contrôle de quelques grands groupes nationaux et surtout multinationaux »¹⁶. Selon cette théorie, l'État occupe une place de plus en plus interventionniste dans l'économie et dans le déroulement du processus de développement. Ces interventions prennent notamment la forme d'investissements massifs dans l'exploitation des

¹⁴ Samuel Courtemanche. « Extractivisme au Québec : le cas de l'extraction des hydrocarbures ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2016, p. 3.

¹⁵ Diana Córdoba et al. « Fuelling Social Inclusion? Neo-extractivism, State-Society Relations and Biofuel Policies in Latin America's Southern Cone ». *Development and change*, vol. 49, no. 1 (2018), p. 65.
Voir aussi Gudynas (2010) et Acosta (2013)

¹⁶ Franck Gaudichaud. « Ressources minières, « extractivisme » et développement en Amérique latine : perspectives critiques ». *Idées d'Amériques*, vol. 8 (2016), p. 4.

ressources naturelles dans le but de combiner les profits issus de cette industrie à des politiques sociales de réduction de la pauvreté¹⁷. Cette forme de développement est qualifiée de plus inclusive et grandement adoptée au Sud du globe, notamment en Amérique latine. Le dénouement n'est pas si différent au Nord, où la crise économique de 2008 force les économies capitalistes à retourner à ce qui sera appelé la primarisation, soit de « diriger les ressources de l'État vers le développement des activités d'extraction, dans un contexte où les autres secteurs de l'économie connaissent une très faible croissance¹⁸.

Mais peut-on parler d'extractivisme au Canada? Plusieurs chercheurs se penchent sur la question et tentent de transposer le concept latino-américain au contexte du Nord sur la base de la définition de l'extractivisme comme étant une stratégie d'accumulation capitaliste¹⁹. Fournis se base sur l'histoire économique canadienne et relève une tendance extractiviste dans le mode de développement qui a créé le pays depuis la colonisation européenne en comptant sa relation avec les États-Unis : « *Canada's history is associated with an extractivist mode of development, seeking to develop a disproportionate space and to forge an industrialization linked to natural resources* »²⁰. L'État canadien jouerait ainsi le rôle de « [...] promouvoir et stabiliser (par ses ressources propres) un marché centré sur l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'exportation et animé par les logiques de maximisation du capital des grandes entreprises »²¹.

Pour Gobeil, le cas canadien et, plus précisément, du Québec entre spécifiquement dans le modèle extractiviste, et le Plan Nord en est la meilleure démonstration²². Ce plan de développement de l'industrie extractive dans le Grand Nord québécois s'inscrit selon elle dans la logique néo-extractiviste en ce qu'elle propose une « poursuite et une accentuation de l'exploitation des ressources, présentées comme incontournables afin de maintenir ou de mettre en place diverses politiques sociales »²³. Un élément important de la démonstration de Gobeil réside dans la présence

¹⁷ Henry Veltmeyer et Paul Bowles. « Extractivist resistance: The case of the Enbridge oil pipeline project in Northern British Columbia ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 1, no. 1 (2014), p. 60.

¹⁸ Éric Pineault. « La Panacée ». *Liberté*, no. 300 (2013), p. 32.

¹⁹ Samuel Courtemanche. *Op. cit.*, p. 3.

²⁰ Yann Fournis et Marie-José Fortin. « Canada and its Spaces: a Northern Extractivism in Transition? » *Campos dos Goytacazes/RJ*, vol. 10, no 43 (2014), p. 12.

²¹ Yann Fournis et Marie-José Fortin. « Les régimes de ressources au Canada : les trois crises de l'extractivisme ». *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, no.15, vol. 2 (2015), p. 5.

²² Ariane Gobeil. « L'extractivisme en mutation: Les thèses de Gudynas et la dérive du Québec vers un modèle néoextractiviste ». Chap. in *Creuser jusqu'où? : extractivisme et limites à la croissance*. Montréal : Les Éditions Écosociété, 2015, p. 48.

²³ *Ibid.*

du gouvernement québécois dans l'établissement, ou le maintien du modèle de développement. En plus d'agir via la mise en place d'un nouveau système de redevances et de taxes et par la renégociation des contrats avec les entreprises du secteur extractifs, l'État québécois démontre une participation plus active sur le plan de l'acceptabilité sociale et du transport des ressources²⁴.

En ce qui concerne la définition du concept, elle se peaufinera au fil du temps. La majorité des théoriciens, tant au Sud qu'au Nord, s'entendent sur le fait qu'il s'agisse d'une stratégie de développement. La définition de synthèse de Samuel Courtemanche nous apparaît la plus adaptée à l'étude de phénomènes visibles au sein d'économies dites avancées, telles que le Canada :

[...] le concept d'extractivisme est compris comme une stratégie concrète d'accumulation capitaliste. Il renvoie à un modèle de développement axé sur la primarisation de l'économie à travers l'exploitation de richesses naturelles - principalement non-renouvelables et dédiées à l'exportation - qui en vient à influencer les relations politiques, socio-économiques et culturelles du pays ou de la région qui soutien cedit modèle.²⁵

Si l'extractivisme a plus souvent été mobilisé pour traiter de l'exploitation de ressources telles que les minerais ou le pétrole, il ne se limite toutefois pas à ces seuls secteurs d'industrie. De fait, la définition de l'extractivisme n'a pas à être restreinte à l'exploitation de ressources non renouvelables et peut être élargie aux industries de l'énergie, de la foresterie ou encore de l'agriculture, tant et aussi longtemps que l'exploitation de ces ressources est faite dans une optique de développement et qu'elle participe à une stratégie d'accumulation de richesse. Trois types de variables sont de ce fait mobilisées pour expliquer le paradoxe écologique de l'extractivisme : « l'économie politique, la gouvernance et l'action publique et, enfin, les mobilisations socio-territoriales »²⁶. Elles évoluent à des échelles de temps très différentes, ce qui signifie qu'elles peuvent être étudiées en tant que telles avant d'être mises en relation. Ces variables serviront de base à notre revue de littérature.

Économie politique internationale, extractivisme et spécificité du cas canadien

Pour étudier l'extractivisme canadien, nous retenons d'abord le corpus de littérature lié à l'économie politique internationale. Nous faisons ici référence à la discipline scientifique qui offre un cadre permettant d'analyser les dynamismes politiques, économiques, sociaux et historiques qui

²⁴ *Ibid.*, p. 51.

²⁵ Samuel Courtemanche. *Op. cit.*, p. 29.

²⁶ Yann Founis et Marie-Josée Fortin. *Op. cit.*, 2015, p. 3.

sous-tendent la santé des populations et des communautés, incluant l'intersections entre des identités sociales multiples et des facteurs structurels²⁷. Loin d'être un phénomène nouveau, l'exploitation des ressources naturelles a été une activité économique « pilier » tout au long de la construction du Canada. Bien avant cela, c'est pour commercialiser les ressources et enrichir la métropole que la France puis l'Empire britannique s'investissent dans la colonisation du continent américain. Aujourd'hui, l'industrie extractive représente un moyen pour l'État canadien d'atteindre le statut de superpuissance énergétique²⁸.

Extractivisme canadien et son imbrication avec le capitalisme

L'accumulation et la concentration de la richesse via l'industrialisation et l'exportation des ressources naturelles correspond au mode de fonctionnement du système capitaliste. Pour Martín, il est primordial d'inclure dans toute analyse de l'extractivisme canadien une réflexion théorique sur le capitalisme global comme élément constitutif²⁹. Fast fait la même conclusion dans son étude du modèle économique et politique du Canada³⁰.

Le capitalisme s'imbrique à l'extractivisme via plusieurs mécanismes. Il demande d'abord à l'État d'établir un espace où les conditions nécessaires à l'accumulation du capital seront respectées et où son expansion (tant à l'échelle nationale que mondiale) ne connaîtra pas d'entraves majeures³¹. Ces conditions nécessaires se sont historiquement caractérisées par une définition large de la propriété privée sur les ressources naturelles de même que l'exploitation de la force de travail³². L'arrivée de réformes néolibérales des dernières décennies a permis au capital de renforcer ces mécanismes. La littérature lie notamment ces réformes à l'ouverture de marchés internationaux, dont les continents latino-américain et africain³³. En d'autres mots, les circonstances qui ont mené

²⁷ Nikisha Shally Khare. *Community Resistance to Canadian Transnational Mining Operations in Latin America*. Mémoire de Maîtrise, Saskatoon, University of Saskatchewan, juin 2018, p. 12.

²⁸ On peut observer certaines tendances régionales dans l'exploitation des ressources naturelles mondiales depuis les 20 dernières années : *land-grabbing* en Afrique, re-primarisation de l'économie en Amérique latine, et quête pour le statut de superpuissance énergétique en Amérique du Nord, spécialement au Canada.

Henry Veltmeyer et Paul Bowles. *Op. cit.*, p. 1.

²⁹ Facundo Martín. « Reimagining Extractivism: Insights from Spatial Theory ». Chap. in *Contested Extractivism, Society and the State*, sous la dir. de Bettina Engels et Kristina Dietz. Palgrave Macmillan: Basingstoke, 2017, p. 24.

³⁰ Travis Fast. « Stapled to the Front Door: Neoliberal Extractivism ». *Studies in Political Economy*, vol. 1, no. 94 (2014), pp. 32.

³¹ Henry Veltmeyer et James Petras. « Imperialism and Capitalism: Rethinking an Intimate Relationship ». *International Critical Thought*, vol. 5, no. 2 (2015), p. 169.

³² Travis Fast. *Op. cit.*, p. 33.

³³ Henry Veltmeyer et James Petras. *Op. cit.*, p. 175.

à l'industrialisation du Canada par l'exploitation des ressources naturelles ont eu des conséquences fondamentales sur la nature du secteur productif et sur la notion de propriété qui est à la base du modèle extractiviste canadien³⁴.

Concrètement, les entreprises privées sont appuyées par des lois favorisant l'exploitation des minéraux et des hydrocarbures à tout autre usage du sol, facilitant tant l'entrée d'entreprises privées en sol étranger que celle d'entreprises étrangères en sol canadien³⁵. En 2012, « plus de 75 % des sociétés mondiales d'exploration ou d'exploitation minière ont leur siège social au Canada » et « près de 60 % de celles qui sont cotées en Bourse s'enregistrent à Toronto »³⁶. Des programmes spécifiques sont également mis en œuvre, tel que le régime *Corporate Social Responsibility* (CSR) en Amérique latine³⁷. Le Canada est aussi l'hôte de près de 60% du capital investi mondialement dans l'industrie du minerai et des métaux précieux³⁸.

Si l'industrie extractive permet de renflouer les coffres de l'État³⁹, elle place également ce dernier en situation de dépendance. À elle seule, la contribution de l'industrie minière au produit intérieur brut du Canada s'élevait à 57,6 milliards de dollars en 2015, représentant 19% des exportations de biens du pays⁴⁰. Le secteur de l'énergie représente quant à lui près de 11 % du produit intérieur brut du Canada⁴¹. Les investissements massifs dans le domaine ont donc eu pour effet de placer le Canada en dépendance face à sa principale « vache à lait », l'amenant à explorer davantage de territoires pour travailler à l'expansion du marché des ressources premières. Le Nord canadien est l'un des territoires visés. D'après le Ministère des Ressources naturelles du Canada, la taille de l'industrie minière dans le Nord Canadien aura presque doublé entre 2011 et 2020⁴².

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Pierre Beaucage. « Les minières canadiennes contre les peuples autochtones au Mexique ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 18 (2017), p. 140.

³⁶ Alain Denault et William Sacher. *Paradis sous terre, comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal : Écosociété, 2012, p. 14.

³⁷ Henry Veltmeyer et Paul Bowles. *Op. cit.*, p. 15.

³⁸ Karyn Keenan. « Canadian Mining: Still Unaccountable ». *NACLA Report on the Americas*, vol. 43, no. 3 (2010), p. 30.

³⁹ Henry Veltmeyer et Paul Bowles. *Op. cit.*, p. 20.

⁴⁰ Brendan Marshall. *Faits et chiffres de l'industrie minière canadienne*. Sidney: West Coast Editorial Associates, 2017, p. 6.

⁴¹ Gouvernement du Canada. *Énergie et économie*. En ligne. <<https://www.rncan.gc.ca/energie/faits/energie-economie/20073>>. Consultée le 04 avril 2019.

⁴² Gouvernement du Canada, Agence canadienne de développement économique du Nord. *Exploitation des ressources*, (2016). En ligne. <<http://www.cannor.gc.ca/fra/1368816364402/1368816377148>>. Consultée le 9 septembre 2019.

Aborder la question des rapports de force via ce corpus de littérature nous permet ainsi de visualiser le système extractiviste canadien comme étant intégré à une structure de pouvoir dépassant la frontière de l'État. Cela implique également que les rapports de force entre les acteurs d'un conflit socio-environnemental en contexte extractiviste sont renforcés par les rapports de force inhérents au capitalisme.

Expliquer le rapport du Canada à l'extractivisme à travers la *staple theory*

Affirmer l'imbrication du capitalisme dans le mode d'exploitation des ressources naturelles ne fournit toutefois qu'une partie de l'explication pour comprendre le rapport qu'a le Canada au modèle extractiviste. La théorie des *staples*, développée dans les années 1980 et remise au goût du jour par des universitaires canadiens, tente de saisir cette complexité dans la recomposition de l'économie canadienne⁴³.

Le terme *staples* signifie ressource principale. À l'origine, la théorie des *staples* voulait que la découverte d'une matière première par un pays qui en détenait l'avantage comparatif signifie l'expansion d'une économie basée sur l'exploitation de ladite ressource et la garantie d'un modèle de développement basé sur les profits de la rente⁴⁴, concept sur lequel nous revenons plus loin. L'application de cette théorie au contexte canadien requiert de prendre en compte le rôle des ressources naturelles dans la trajectoire historique du développement du pays, d'une part, et, d'autre part, dans les stratégies contemporaines de développement des institutions politiques tant chez les provinces qu'au niveau fédéral⁴⁵.

La théorie des *staples* décrit un « mode d'organisation sociale et économique de la ressource (y compris la production, le commerce et le peuplement) dont l'influence est si forte qu'il permet de définir l'ensemble d'un modèle de développement économique centré sur l'exploitation des ressources naturelles »⁴⁶. Cela implique que le développement de l'économie canadienne soit fondé sur une dépendance structurelle à l'exportation de matières brutes sur les marchés internationaux

⁴³ Yann Fournis et Amélie Dumarcher. « Une transition Canada Dry ? Les faux-semblants de la gouvernance des ressources naturelles au Canada ». *Revue Gouvernance*, vol. 13, no. 2 (2016), p. 13.

⁴⁴ James Martin Cypher. « South America's Commodities Boom: Developmental Opportunity or Path Dependent Reversion? ». *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol. 30, no. 3-4 (2010), p. 641.

⁴⁵ Yann Fournis et Marie-José Fortin, (2014). *Op. cit.*, p. 12.

⁴⁶ Yann Fournis et Amélie Dumarcher. *Op. cit.*, p. 14.

(d'abord l'Europe, puis les États-Unis et plus tard le globe)⁴⁷. Une telle analyse du modèle extractiviste canadien nous permet de le lier aux impératifs industriels et productifs ainsi qu'aux dynamiques politiques, sociales et territoriales⁴⁸. La pomme ne tombe pas très loin de l'arbre en ce qui concerne le Québec, où on observe une force dépendance à l'exportation des matières premières dont le bois (industrie forestière) et l'hydroélectricité⁴⁹.

Le rôle des ressources naturelles depuis la formation de l'économie canadienne a mené à une surspécialisation dans le domaine. L'industrialisation et l'exportation des ressources naturelles au Canada concerne aujourd'hui une multiplicité de produits, tant au niveau de la foresterie, du pétrole, du minerai, du gaz de schiste, de l'hydro-électricité ou de l'agriculture⁵⁰. Cette diversité, aussi appelée « gagner à la loterie des ressources » est souvent vue comme une bonne chose, car évitant une trop grande dépendance sur un seul produit.

Les spécificités de l'extractivisme canadien

La définition la plus large de l'extractivisme que l'on retrouve dans la littérature traite d'un modèle de développement axé sur la primarisation de l'économie à travers l'exploitation et l'exportation de richesses naturelles. Cela implique des répercussions sur les relations politiques, socio-économiques et culturelles dans le pays ou la région soutenant le modèle⁵¹.

Pour Martín, il s'agit toutefois d'une définition trop restreinte à l'État et qui divise d'une frontière claire les États dont l'économie est basée majoritairement sur l'exploitation des ressources naturelles -principalement des pays d'Amérique latine- sur lesquels on pose l'étiquette « extractiviste » des États industrialisés -principalement occidentaux- dont les sociétés consomment significativement plus de matières premières, mais auxquels on ne pose pas cette étiquette⁵².

Le cas du Canada semble se positionner directement sur cette mince frontière, se composant d'éléments des deux côtés. Pour Martín, cela s'explique par une distinction ahistorique entre l'extractivisme et l'industrialisation. L'activité extractive ne devrait selon lui pas être déconnectée

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 23.

⁴⁹ Hanneke Beaulieu et al. « Est-ce que l'on est sorti du bois? L'État québécois face au *staple* forestier ». *Revue canadienne de science politique*, vol 1, no. 19 (2021), p. 4.

⁵⁰ Yann Fournis et Marie-Josée Fortin, (2015). *Op. cit.*, p. 12.

⁵¹ Samuel Courtemanche. *Op. cit.*, p. 29.

⁵² Facundo Martín. *Op. cit.*, p. 24.

de la compréhension des processus de production industriels et technologiques puisqu'ils concernent tous deux l'exploitation des ressources naturelles dans des visées de développement, seulement à des époques différentes. Le cas canadien rassemblant à la fois les caractéristiques d'être un pays industrialisé et une économie basée sur les ressources naturelles, cela nous permet d'analyser la question des rapports de force en contexte extractiviste sans tomber dans le piège de fournir une explication uniquement centrée sur l'État, c'est-à-dire en ayant conscience de la multiplicité et la complexité des interrelations entre les territoires de l'extractivisme et les processus de consommation des ressources⁵³.

Martín propose également une théorisation de la spatialité de l'extractivisme, où

L'espace est maintenant pensé comme étant un élément qui transforme et qui est transformé par des processus historiques, culturels, politiques et économiques. Les espaces créés par différents groupes peuvent créer des nations et/ou des communautés. La nature spatiale du pouvoir peut être observée dans les stratégies et pratiques spatiales de groupes sociaux divers, incluant ceux qui sont développés par des projets extractifs.⁵⁴

Cette compréhension de la spatialité de l'extractivisme nous permet de comprendre le concept comme étant également « l'expression d'une dominance politique qui condense les conflits et la matière, autant que les dimensions culturelles et sociopolitiques d'un modèle de développement régional hégémonique »⁵⁵. Cette dernière définition met en lumière l'existence inévitable de rapports de force liés au modèle de développement extractiviste, qu'ils soient créés par ce dernier ou simplement renforcés par sa présence. Elle nous permet également de raffiner notre définition du système éco-politique en plaçant en son centre la recherche de la rente extractive, puisqu'elle met en relation la production et la consommation de matières premières et les lie au système politique.

La présente recherche souhaite apporter un éclairage nouveau sur ces définitions de l'extractivisme en l'étudiant sur la base des conflits socio-environnementaux qui sont provoqués par ce modèle de développement. Une compréhension de ces conflits liant recherche de la rente et mouvements de résistance nous permettra d'en apprendre davantage sur les rapports de force inhérents à

⁵³ *Ibid.*, p. 25.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 26.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 28.

Voir aussi Burchardt et Dietz (2014)

l'extractivisme ainsi que sur le poids du *staple* dans l'économie politique d'une société, qui peut varier d'un cas à l'autre selon le mode d'organisation sociale et économique de la ressource.

Les dynamiques de pouvoir dans la littérature

Pouvoir et territoire

Mais comment traiter ces rapports de force? Au-delà de la simple affirmation qu'ils existent, comment les qualifier, d'où proviennent-ils? En général, la littérature pose la question des rapports de force en termes de pouvoir et de territoire. Le territoire représente la surface terrestre où évoluent les différents acteurs (étatiques, sociaux, privés), alors que le pouvoir fait référence à la capacité qu'a un acteur de prendre des décisions respectivement à l'exploitation des ressources de ce territoire⁵⁶. Considérant les liaisons entre le modèle capitaliste et l'extractivisme, cela signifie qu'une analyse des rapports de force en contexte extractiviste au Canada devrait porter une attention particulière aux questions de contrôle du territoire, de son usage, et de l'accès à ce dernier.

La recherche de la rente

Au cœur de l'exercice du pouvoir sur le territoire se trouve la dispute pour la recherche de la rente, qui mène plus souvent qu'autrement aux conflits socio-environnementaux. Nous entendons par la notion de rente, les surplus de profits obtenus après avoir assuré le montant nécessaire au soutien de la production. Elle correspond essentiellement à un gain privé, c'est-à-dire qui ne profite qu'à son détenteur. Kaplinski identifie neuf types de rente dont peut profiter le secteur privé dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles : la rente tirée des ressources, la rente tirée de politiques, la rente tirée de la technologie, la rente tirée de la main d'œuvre, la rente organisationnelle, la rente relationnelle, la rente liée au produit et au marketing, la rente liée aux infrastructures et la rente financière⁵⁷.

Pour le secteur privé, la rente tirée des ressources représente la meilleure opportunité en termes de profits⁵⁸ vu la structure du marché des ressources premières et le mouvement des

⁵⁶ Daniel Torunczyk Schein et Lucas Christel. « Sovereignties in Conflict: Socio-environmental Mobilization and the Glaciers Law in Argentina ». *European Review of Latin American and Caribbean Studies (ERLACS)*, no. 104 (2017), p. 51.

⁵⁷ Raphael Kaplinsky. « Globalisation, Industrialisation and Sustainable Growth: The Pursuit of The nth rent », *Institute of Development Studies*, 1998, p. 15.

⁵⁸ Michael L. Dougherty. « The Global Gold Mining Industry: Materiality, Rent-Seeking, Junior Firms and Canadian Corporate Citizenship ». *Competition and Change*, vol. 17, no. 4 (2013), p. 341.

commodités⁵⁹. Pour l'État, la rente est intéressante du fait de la place qu'elle occupe dans la chaîne de valeur. La contrôler donne à l'État l'opportunité d'occuper un rôle de médiateur dans la structure industrielle et, ce faisant, d'affermir son rôle sur les commodités passant par ses frontières tout en offrant la possibilité d'investir les redevances dans des politiques et programmes sociaux visant la croissance économique et le développement⁶⁰. Pour les communautés locales, la rente représente un outil de création de richesse et d'accélération du développement⁶¹.

La rente analysée ici étant le surplus de profit ou le revenu généré par la vente d'un bien de matière-première par rapport à son coût de production, il est question de rente extractive. Le principal détenteur de la rente extractive est le secteur privé, qui exploite directement la matière première. À ce nombre nous ajoutons l'État, qui possède le territoire d'où la matière première est extraite et peut donc percevoir des redevances sur les profits générés. La population/société se place en troisième rang dans l'ordre d'accession aux revenus issus de la rente. Cette dernière perçoit généralement des redevances lorsque la compagnie privée souhaite réduire son impact ou dédommager certaines externalités liées à l'exploitation de la ressource, ou bien lorsque l'État le prévoit, soit dans son cadre normatif ou par le réinvestissement de la ressource dans la communauté (création de programmes sociaux, investissement dans les infrastructures, impôt sur les bénéfices des entreprises, etc.).

Nous reconnaissons donc qu'une discussion sur les disputes autour de la recherche de la rente implique nécessairement une discussion sur les notions de contrôle et d'accès à la ressource et, par conséquent, sur le contrôle du territoire disposant de la ressource.

Deux théories parmi celles qui se penchent sur le rapport qu'entretiennent l'État et la société avec la rente nous intéressent particulièrement. La théorie de l'État rentier est pensée dans le contexte des chocs pétroliers de 1973 et 1979 et propose de voir la rente extractive comme étant une « source externe de revenus qui permet à l'État de financer ses dépenses sans devoir recourir à la taxation des citoyens contribuables »⁶². Si les profits de la rente réduisent le fardeau fiscal de

⁵⁹ Pierre-Noël Giraud et Timothée Ollivier. *Économie des matières premières*. Coll. Repères, Paris : La Découverte, 2015, 128 p.

⁶⁰ Michael L. Dougherty. *Op. cit.*, p. 341 et 343.

⁶¹ Alan Roe et al. Oxford Policy Management. *Les industries extractives et leurs liens avec le reste de l'économie, Compte-rendu principal no. 1*, Oxford : Oxford Policy Management, 2016, p. 9.

⁶² Gilles Carbonnier. « Les négociations multi-parties prenantes : l'exemple de l'initiative de transparence des industries extractives ». *Relations internationales*, vol. 4, no. 136 (2008), p. 104.

la population, cela implique aussi une baisse du sentiment de redevabilité des dirigeants envers la population. En effet, les fonds publics étant financés surtout par l'industrie extractive et non plus par les contribuables, le besoin de rendre des comptes se fait moins ressentir⁶³. Le rapport de force de la société face à l'État en est directement affecté, puisque les acteurs sociaux perdent du poids dans la balance. Ce vide permet l'apparition d'un secteur rentier qui, selon Carbonnier, « tend à affaiblir les institutions et à lutter contre toute réforme qui pourrait diluer leur rente⁶⁴. Cette situation tend à renforcer la nature autocratique des États qui ont les moyens d'assurer leur pérennité par le biais d'un système clientéliste et d'un appareil sécuritaire répressif »⁶⁵. Ce cas extrême ne représente bien entendu pas la situation de l'État canadien ou même de l'État québécois, dont la nature répressive est limitée par rapport à d'autres États (certains des gouvernements de gauche latino-américains mentionnés plus tôt, par exemple). Ce mémoire a toutefois comme objectif d'explorer les actions à la portée de l'État pouvant lui permettre de pérenniser son accès à la rente.

La théorie de la recherche de la rente, ou de captation de la rente, analyse quant à elle la lutte entre les différents groupes de pression (groupes sociaux) soit pour accéder aux revenus générés par l'industrie extractive ou pour obtenir certains avantages octroyés par les instances gouvernementales⁶⁶. Parmi les externalités positives de la recherche de la rente se trouve notamment la création de conditions propices à la formation de nouveaux groupes de pression⁶⁷, ce qui permet à la population de renforcer son rapport de force face aux deux autres acteurs. Les externalités négatives se concentrent quant à elles autour du fait que les ressources utilisées pour toucher certains avantages de la rente sont essentiellement gaspillées puisqu'il n'y a pas de création de richesse, seulement une redistribution⁶⁸, ce qui peut avoir comme impact d'augmenter les risques de conflit. En effet, « [l]es luttes pour la captation et la distribution de la rente accroissent l'instabilité politique et le risque de conflit armé. De plus, les griefs relatifs aux dégâts

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Dans le sens où la rente extractive ne crée pas une nouvelle richesse, il s'agit plutôt d'une redistribution d'une richesse déjà existante.

⁶⁵ Gilles Carbonnier. *Op. cit.*, p. 104.

⁶⁶ D. G. Hartle. « The theory of « rent seeking » : some reflections ». *Canadian Economics Association*, vol. 16, no. 4 (1983), p. 541.

Voir aussi Carbonnier (2008).

⁶⁷ D. G. Hartle. *Op. cit.* p. 542.

⁶⁸ *Ibid.*

environnementaux causés par les activités extractives attisent les conflits « socio-environnementaux ». »⁶⁹.

La malédiction des ressources naturelles

L'extraction et l'exploitation des matières premières à des fins économiques comporte donc également un coût politique. On nomme État rentier l'État dont les revenus sont concentrés essentiellement sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles. Au cours des dernières décennies, on a pu observer (sur les continents latino-américain, africain et dans les monarchies pétrolières du Moyen-Orient) des États pourtant très riches en ressources naturelles éprouver des difficultés à diversifier et faire croître leurs économies. La théorie de la malédiction des ressources naturelles explique cela en s'appuyant notamment sur la thèse Singer-Prebisch selon laquelle la différence de prix entre la matière première et le bien manufacturé aurait tendance à dégrader les termes de l'échange⁷⁰. Rajoutons à notre compréhension de la malédiction des ressources naturelles le mode d'organisation sociale et économique de la ressource (théorie des *staples*) et la dépendance structurelle à l'exportation de matières brutes sur les marchés internationaux qu'il implique.

Carbonnier écrit qu'un regard structurel permet de voir que « le secteur extractif demeure souvent une enclave, avec peu d'effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques nationaux, que ce soit en amont ou en aval »⁷¹. Les maux de cette malédiction se traduisent entre autres par une corruption parfois violente pour la captation de la rente, des dégâts environnementaux, un manque de diversification économique, une vulnérabilité face à la volatilité des cours, des inégalités croissantes et dans certains cas la faiblesse des institutions étatiques et sont susceptibles de maintenir le pays dans une situation de sous-développement⁷².

Depuis les dernières années, une branche de la littérature⁷³ revient sur cette théorie pour y apporter certaines nuances. Pour ces auteurs, la malédiction ne reposerait pas dans le fait de

⁶⁹ Gilles Carbonnier. « La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes ». *Revue internationale et stratégique*, vol. 3, no. 91 (2013), p. 43.

⁷⁰ Gilles Carbonnier (2013). *Op. cit.*, p. 40.

⁷¹ Gilles Carbonnier (2013). *Op. cit.*, p. 41.

⁷² George Mavrotas, Syed M. Murshed et Sebastian Torres. « Natural Resource Dependence and Economic Performance in the 1970-2000 Period ». *Review of Development Economics*, vol. 15, n° 1 (2011), pp. 124-138.

⁷³ Menaldo (2016), Akacem et al. (2020), notamment.

posséder des ressources naturelles en son territoire, mais plutôt dans la recherche du contrôle de la rente par l'État et dans l'absence d'institutions indépendantes pour l'encadrer.

En se basant sur une analyse comparative entre la Norvège, les pays du Moyen-Orient et du Nord de l'Afrique, des pays riches en ressources naturelles, et Singapour, qui n'exploite pas ou très peu de ressources naturelles, Akacem *et al.*, démontrent que les pays qui découvrent des gisements de pétrole importants en leur sol après avoir développé des institutions économiques, comme la Norvège, ne tombent pas dans la malédiction des ressources naturelles. Au contraire, ceux dont la formation d'institutions se fait suite à la découverte du pétrole (ou de toute autre ressource susceptible de fournir suffisamment de revenus pour alimenter les fonds publics) comme les pays du Moyen-Orient et du Nord de l'Afrique étudiés présentent des symptômes de manque de redevabilité (*lack of accountability*), de clientélisme, de corruption, etc.⁷⁴.

Les auteurs poussent la réflexion sur le rapport entre la rente et les institutions encore plus loin en ajoutant à leur analyse le cas de Singapour qui démontre une forte croissance économique, de bonnes institutions mais aucune exploitation de ressources naturelles permettant de caractériser le pays comme étant un État rentier. Ceci leur permet de conclure que ce n'est pas la présence du pétrole, ou d'une autre ressource dominante, qui créerait les maux économiques des États rentiers comme l'indique la malédiction des ressources naturelles, mais bien la présence d'institutions dont la création et l'existence sont dépendantes de l'industrie qu'elles régulent⁷⁵.

La présence d'institutions n'est toutefois pas le seul gage de succès socio-économique d'un pays, puisque le risque de tomber dans un certain élitisme, puis une répartition des ressources et du bien-être inégal accroissant de ce fait les inégalités est bien réel. Acemoglu et Robinson vont dans le même sens, affirmant que les pays éprouvent aujourd'hui des difficultés économiques parce que leurs institutions économiques extractives ne créent pas les incitatifs nécessaires pour économiser les revenus issus de la rente, les investir et innover⁷⁶. Au contraire, ces institutions cimenteraient le pouvoir de ceux qui contrôlent la rente.

McChesney explique cette consécration du contrôle de la rente par des acteurs politiques (à l'échelle de l'individu) par la régulation. En somme, le politicien peut user de son pouvoir législatif

⁷⁴ Mohammed Akacem *et al.* *Oil, Institutions and Sustainability in MENA*. Denver: Springer, 2020, p. 19.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁷⁶ Daron Acemoglu et James A. Robinson. *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. New York: Crown, 2012, p. 372.

et imposer un prix ou une cote sur les gains d'un acteur privé, réduisant ainsi la rente gagnée pour le promoteur et permettant à l'acteur politique de toucher un gain. La régulation permet de ce fait la création législative d'une rente politique⁷⁷. Ces rentes politiques, qu'elles sortent du modèle ricardien ou du modèle stiglierien ont en commun qu'elles focussent toutes deux sur la poursuite privée de la rente⁷⁸. Les politiciens manipuleraient ainsi les possibilités d'obtenir la rente en augmentant ou diminuant la régulation selon le nombre de firmes en compétition sur le marché.

Accumulation par dépossession

L'accumulation par dépossession est le nom donné à la création de richesses et de capital sur la base d'une appropriation par le secteur privé et l'État dont la conséquence est la dépossession d'un groupe social, situé sur un territoire donné, de ses patrimoines sociaux comme les terres, les ressources, les richesses ou les droits⁷⁹. En observant les fluctuations de capital liées au commerce et l'exportation des matières premières, David Harvey développe un cadre théorique permettant de comprendre les effets d'une économie basée principalement sur l'extraction de ressources naturelles. Ce faisant, l'exportation de capitaux liée à l'industrie extractive comporte des effets à longs termes différents des circuits de capitaux d'autres domaines⁸⁰. Dans ces cas précis, le surplus de capital (la rente tirée des ressources) et de travail (la rente tirée de la main d'œuvre) sont envoyés ailleurs qu'au lieu d'extraction dans le but de sans cesse créer un nouveau foyer d'accumulation⁸¹.

Cette tendance à chercher toujours plus d'expansion est expliquée par une incapacité à accumuler le capital en ayant recours à des modes de production durables⁸². Suite à l'expansion dans de nouveaux espaces s'entame un processus de dépossession. Ce processus de dépossession est associé au système capitaliste global et considéré par Harvey comme étant nécessaire à l'acquisition du contrôle du territoire bien souvent déjà exploité par des communautés (autochtones dans la majorité des cas canadiens)⁸³.

L'accumulation par dépossession peut expliquer l'impact des deux variables créatrices de rapports de force à l'étude dans ce mémoire, la recherche de la rente étant la motivation première derrière

⁷⁷ Fred S. McChesney. « Rent Extraction and Rent Creation in the Economic Theory of Regulation ». *Journal of Legal Studies*, vol. 16, no. 1 (1987), p. 103.

⁷⁸ Fred S. McChesney. *Ibid.*, p. 104.

⁷⁹ David Harvey. The "new" imperialism: accumulation by dispossession ». *Socialist Register*, vol. 40 (2003), p. 67.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*, p. 64.

⁸³ *Ibid.*

l'accumulation par dépossession, et la résistance étant la réaction de acteurs sociaux à ce processus. Précisément, la recherche de la rente, menée en parallèle à des processus d'accumulation par dépossession, crée une asymétrie dans l'accès au territoire des acteurs du secteur privé versus celui des acteurs sociaux. S'enchaîne une réaction des acteurs sociaux face à la dépossession qui prend la forme de mobilisation, créant de ce fait le conflit socio-environnemental. Ce processus peut faire place à des mouvements de résistance dont l'objectif premier est de renverser l'asymétrie dans l'exercice du pouvoir sur le territoire. Ce renversement correspond à une reconfiguration des rapports de force entre les trois acteurs.

Hall étudie les problématiques sociales liées à l'accumulation par dépossession en prenant pour exemple la relation entre le gouvernement fédéral et les communautés autochtones dont les territoires non cédés font l'objet de projets d'exploration ou d'exploitation. Dans ces cas précis, on perçoit le territoire comme étant la propriété du gouvernement fédéral, laissant aux communautés un statut consultatif sur l'usage du territoire et accordant au secteur privé un accès privilégié au territoire contenant les ressources exploitables. Ainsi, la recherche de la rente favorise l'accès au territoire du secteur privé, puisqu'elle est dans l'intérêt économique de la majorité des acteurs. Cela permet du même coup au secteur privé d'être considéré comme étant une partie intéressée au même titre que les communautés autochtones locales occupant pourtant le territoire depuis des générations⁸⁴. Ces communautés, lorsqu'elles se mobilisent pour exprimer leur défaveur face à ce mode de développement du territoire, s'organisent en mouvement de résistance. Le choc dans la rencontre des différentes quêtes des acteurs pour l'accès et le contrôle du territoire crée le conflit socio-environnemental. Il faut noter que, dans certains cas, l'objectif des mouvements sociaux est d'arrêter le projet à cause de différences de base dans la conception du développement, alors que dans d'autres cas, il s'agit de revendiquer une répartition équitable de la rente. Selon ces différents objectifs, la nature du conflit s'en trouvera nécessairement profondément affectée. Il demeure que le processus de dépossession exposé ici est au cœur de la genèse des conflits socio-environnementaux, par les rapports de force qu'il implique entre les différents acteurs.

Dans les cas de conflits où c'est la compagnie minière qui remporte le droit d'exploitation, le résultat en est un de dépossession des terres ancestrales au profit de l'exploitation des ressources

⁸⁴ Rebecca Hall. « Diamond Mining in Canada's Northwest Territories: A Colonial Continuity ». *Antipode*, vol. 45, no. 2 (2013), p. 379.

naturelles et l'accumulation de capital par la compagnie. L'asymétrie des rapports de force se comprend dans ce cas sous l'ordre État → secteur privé → acteurs sociaux. L'État est placé premier dans le rapport de force puisqu'il est celui qui, ultimement, contrôle le territoire. La dépossession est orchestrée par l'État et le transfert des biens se fait des communautés locales vers l'entreprise privée. Il faut toutefois noter que l'enjeu est un peu plus complexe dans le cas du Canada, où le droit d'exploiter -ou de choisir de ne pas exploiter- est essentiellement un droit de propriété des terres et des ressources naturelles (terrestres, comme le pétrole, gaz et charbon et celles en eaux de surface et sous-terraines) détenu par les provinces⁸⁵. Le maintien de ce modèle d'économie politique illustre également la permanence d'un modèle colonial d'accumulation par dépossession⁸⁶ (nous y reviendrons postérieurement).

Le Québec, État rentier?

Cette revue de littérature nous permet en somme d'isoler le rôle de l'État et de la dispute pour la rente dans la construction et la perpétuation de rapports de force en contexte de conflits socio-environnementaux. Nous nous interrogeons sur la configuration de ces rapports de force au Québec⁸⁷. Les concepts mobilisés ci-haut ont pour la majorité été développés dans le contexte latino-américain. Il n'en demeure pas moins que l'État québécois aspire tout autant que ces derniers à pérenniser sa captation de la rente extractive.

Est-il possible de ce fait de retrouver certains des traits caractéristiques cités ci-haut dans des conflits socio-environnementaux en sol québécois? Tel que mentionné plus tôt, la nature répressive de l'État québécois est beaucoup plus limitée que ce que l'on peut observer chez ses homologues latino-américains. Mais cela empêche-t-il l'observation d'institutions favorisant certains acteurs plutôt que d'autres, ou encore d'inégalités croissantes en réponse à ces facteurs? Sans répondre textuellement à toutes ces questions, la proposition de ce mémoire est d'explorer la configuration des rapports de force dans les conflits socio-environnementaux liés à l'extractivisme en tenant compte de ces réalités.

⁸⁵ Christine Rivard *et al.* « An overview of Canadian shale gas production and environmental concerns ». *International Journal of Coal Geology*, no. 126 (2014), p. 72.

⁸⁶ Roger Merino Acuña. « The politics of extractive governance: Indigenous peoples and socio-environmental conflicts ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 1 (2015), p. 85.

⁸⁷ Notre revue de littérature traite de l'État canadien. Pour des raisons qui seront énumérées plus loin, nous concentrons notre recherche sur le territoire géographique du Québec; il sera donc question à partir de maintenant de l'État québécois.

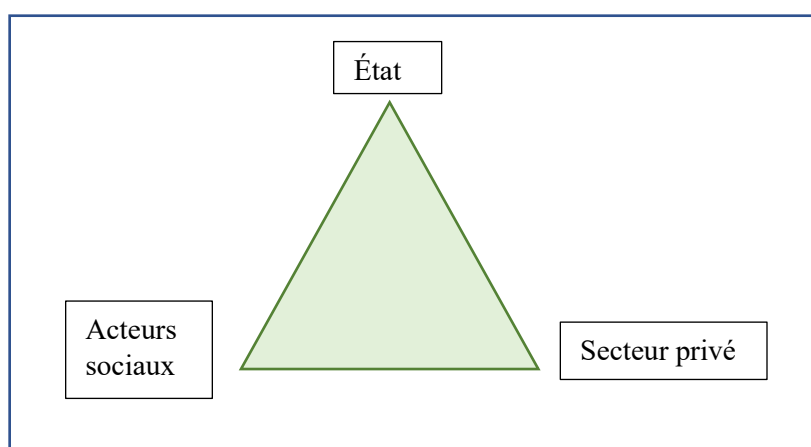
Cadre théorique et critères de recherche

Alors que la revue de littérature identifie les concepts à la source de nos connaissances sur les rapports de force, le cadre théorique que nous élaborons a pour objectif de nous donner les outils nécessaires pour analyser comment ces rapports de force s'articulent dans le cas des conflits identifiés.

Trois acteurs principaux se présentent : l'État, les acteurs sociaux (communautés locales, mouvements de résistance) et le secteur privé. Nous percevons les relations entre ces trois acteurs comme prenant la forme d'un triangle avec en tête l'État et, de chaque côté, les acteurs sociaux et le secteur privé. L'État est placé en tête de ce triangle vu sa position souveraine sur le territoire et donc, l'accès aux ressources naturelles. Les acteurs sociaux et le secteur privé sont placés en apparence de niveau d'égalité, reprenant l'hypothèse de base du cadre libéral capitaliste et par souci de ne pas figer leur position⁸⁸.

Figure 1

Portrait hiérarchique des rapports de force en contexte d'extractivisme



Conception de l'autrice

Les caractéristiques des interrelations que chaque acteur entretient avec les deux autres forment les bases des rapports de force entre eux. Nous développerons ces caractéristiques plus loin dans ce cadre théorique. Bien que les rapports de force entre les trois soient clairement

⁸⁸ En fonction de notre hypothèse qui veut que certains éléments, comme la résistance, influencent les rapports de force.

asymétriques, cette asymétrie est plus complexe qu'elle ne le paraît et mérite une analyse profonde pour voir de quelle façon s'expriment les pouvoirs de chacun, quels en sont les mécanismes et les frontières.

Nous cherchons à définir l'influence de deux variables: la recherche de la rente et la résistance. L'objectif est de contribuer à la compréhension de la configuration des rapports de force en contexte d'extractivisme en observant les effets de ces deux variables lors de conflits socio-environnementaux.

Le cadre théorique est divisé en trois parties, soit une par acteur. Pour chacune des parties, nous établissons une description de l'acteur puis nous analysons les éléments de contexte contribuant à la composition de leur rapport de force vis-à-vis des autres acteurs. Ces éléments constitueront l'essentiel des critères de recherche de ce mémoire. L'objectif de cette division est simple, pour comprendre l'influence de la résistance et de la recherche de la rente sur la configuration des rapports de force, d'abord faut-il connaître les éléments établissant les rapports de force entre les différents acteurs. Au travers de ces trois parties, deux variables s'inscrivent comme des éléments importants faisant varier les éléments de contexte et ce faisant influençant la configuration des rapports de force : la résistance et la recherche de la rente. Nous définirons ces deux variables en les liant aux acteurs.

1.1 L'État

Une réflexion sur la nature de l'État s'impose d'abord. Nous reprenons ici le cadre d'analyse développé par Migdal. Selon ce dernier, traiter l'État à titre d'entité organique et lui donner un statut ontologique supérieur a eu pour effet de masquer les dynamiques et les tendances de la lutte pour la domination dans les sociétés⁸⁹. En d'autres mots, il ne faudrait pas analyser l'État et ses actions comme étant l'illustration d'une réponse homogène -unique ou faisant partie d'un ensemble cohérent- à une situation donnée. Au contraire, les réponses de l'État, que ce soit la formulation ou l'implantation de politiques, sont une série d'actions calculées selon les pressions exercées par les

⁸⁹ Joel S. Migdal. « An anthropology of the State: struggles for domination ». *In* State in Society. Cambridge: Cambridge University Press, 2001, p. 98.

différentes composantes de l'État en fonction d'une période et d'un type d'environnement donné⁹⁰. L'État n'est donc pas un acteur fermé, mais bien une co-construction de plusieurs composantes, dont la société.

Cette composition de la relation État-société implique *de facto* certains rapports de force. D'après Córdoba *et al.*, l'État ainsi que ses organisations ont des comportements sélectifs via lesquels certaines stratégies et certains intérêts sont priorisés et/ou facilités face à d'autres, ce qui fait en sorte que certains instruments de pouvoir ne sont pas équitablement disponibles⁹¹. Les rapports de pouvoir sont inscrits au cœur des institutions politiques et légales qui soutiennent les structures de l'État. Ces dernières sont tout autant produites par la société que la relation contraire⁹². Dans un contexte d'extractivisme, cela revient à dire qu'elles ont un effet structurant sur les processus sociaux puisqu'elles ont le pouvoir de contraindre ou de permettre l'engagement dans les luttes contre l'industrie extractive⁹³.

Une telle compréhension de la relation État-société a des implications sur les composantes de la définition de la souveraineté : « *sovereignty must be understood in relational terms, taking into account the global geography of non-state actors who shape access to and control over natural resources* »⁹⁴. Ce faisant, les conflits prennent forme dans l'interaction entre les structures de l'État et l'agentivité des acteurs sociaux⁹⁵.

1.1.1 Rôle de l'État, absence sélective et montée en puissance du secteur privé

Sachant cela, quel rôle l'État occupe-t-il dans un système économique influencé par l'extractivisme? Quelle place prend-il en contexte de conflits? Différents écrits traitent d'une substitution du rôle de l'État vers les règles du marché⁹⁶. Cette substitution est notamment visible dans le transfert de certaines responsabilités de l'État face à la protection de ses citoyens au secteur

⁹⁰ *Ibid.*, p. 116.

⁹¹ Diana Córdoba *et al.* *Op. cit.*, p. 68 et 69.

⁹² Kristina Dietz. « Politics of Scale and Struggles over Mining in Colombia ». Chap. in *Contested Extractivism, Society and the State*, sous la dir. de Bettina Engels et Kristina Dietz. Palgrave Macmillan: Basingstoke, 2017, p. 131.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Facundo Martín. *Op. cit.*, p. 30.

⁹⁵ Bettina Engels et Kristina Dietz. *Op. cit.*, p. 130.

⁹⁶ Cette affirmation prend place dans un contexte d'État néolibéral, contexte qui n'est pas fixe dans le temps et qui n'est pas propre à tout État.

privé via des politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) (qui seront discutées plus tard). Cela résulte en une absence de l'État, notamment dans des situations de conflits où il devrait jouer un rôle d'intermédiaire entre le secteur privé et les communautés affectées par les externalités de projets extractifs⁹⁷. Certains théoriseront cette absence de l'État par un partage de sa souveraineté avec des acteurs aux intérêts communs⁹⁸. Nous y reviendrons dans la section suivante.

Dans une économie marquée par l'extractivisme, l'État joue un rôle fondamental dans le circuit de mouvements des capitaux. D'après Harvey, ce dernier en facilite la circulation en ayant recours à l'aménagement du territoire, ce qui lui permet de maintenir sa position concurrentielle et attirer les flux de capitaux à son avantage⁹⁹. Mais cette présence active dans le marché financier peut menacer ses positions acquises, ce que Harvey nomme les « monopoles de situation »¹⁰⁰. Le principal risque que représente la perte de ces positions est la délocalisation des activités économiques¹⁰¹. L'État se doit donc de bien jouer ses cartes pour attirer les flux de capitaux sans les faire fuir.

Dans un contexte d'extractivisme où la course pour les profits de la rente est le moteur principal, la construction du processus d'accumulation par dépossession nous permet de comprendre les paramètres dans lesquels intervient l'État. Si un conflit socio-environnemental fait surface, ce dernier se retrouve à marcher sur des œufs entre le secteur privé et les acteurs sociaux, tiré d'un côté par sa quête pour la recherche de la rente et la volonté de maintenir sa souveraineté sur son territoire et, de l'autre, par ses responsabilités envers la population et les communautés locales. L'État joue donc un rôle crucial en soutenant et en promouvant les processus de dépossession, notamment par le pouvoir qu'il exerce sur les définitions de la légalité¹⁰².

L'idée d'absence de l'État a été redéfinie par Laforce *et al.* par la présence (ou absence) sélective de ce dernier en tant qu'autorité souveraine sur le contrôle des ressources. Les auteurs font référence aux bouleversements vécus depuis la fin des années 1970 au sein de l'économie politique

⁹⁷ Marta Conde et Philippe Le Billon. « Why do some communities resist mining projects while others do not? ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 4, no. 3 (2017), p. 691.

⁹⁸ Daniel Torunczyk Schein et Lucas Christel. *Op. cit.*

⁹⁹ Anne Clerval. « David Harvey et le matérialisme historico-géographique ». *Espaces et Société*, vol. 4, no. 147 (2011), p. 181.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² David Harvey. *Le Nouvel impérialisme*. Coll. Les Prairies Ordinaires, Paris : Éditions Amsterdam, 2010, p. 173.

internationale¹⁰³ qui auraient eu pour effet d'entraîner des changements fondamentaux, notamment en permettant la montée en puissance de nouveaux acteurs multinationaux provenant du secteur privé. Les répercussions sont semblables à celles énumérées ci-haut, soit réduction « de l'autonomie et de l'autorité de l'État, de même que ses capacités à influencer ces mêmes structures »¹⁰⁴. L'idée d'absence sélective implique une nuance importante quant à la montée en puissance du secteur privé, puisque ce dernier ne prend pas la place de l'État, mais profite plutôt d'une plus grande liberté permise par ce dernier.

L'espace laissé par l'État permet donc tant au secteur privé qu'aux acteurs sociaux d'occuper une plus grande place dans la gouvernance des ressources naturelles¹⁰⁵. Cela entraîne une complexification de la gouvernance et une pluralisation des acteurs tant horizontale (entre l'État et les grandes entreprises, auxquels s'ajoutent des groupes de citoyens, écologistes, etc.) que verticale (la question de l'extractivisme sort des frontières de l'État et déborde tant sur la scène internationale -OMC, ALENA, etc.- que la scène locale -augmentation des pouvoirs des municipalités, etc.)¹⁰⁶.

1.1.2 Gouvernance et souveraineté

L'État est également perçu par un pan de la littérature sur la gestion de l'exploitation des ressources naturelles comme étant le « gestionnaire » principal dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles. On qualifie de gouvernance extractive le système sociopolitique orchestrant la création et l'implantation de politiques concernant l'exploitation de ressources naturelles¹⁰⁷. D'après cette perspective, une bonne gouvernance extractive en est une qui réussit à transformer l'accumulation de capital issue de l'extraction et de l'exportation en un indice de développement humain élevé sur une période de temps tout en limitant les dommages à l'environnement¹⁰⁸.

¹⁰³ Les auteurs font notamment référence aux travaux de Susan Strange sur les effets du consensus de Washington dans les années 1990 et la réduction du rôle de l'État au profit de la finance, incluant tous les ajustements structureux et les privatisations que cela a impliqué.

Myriam Laforce, Bonnie Campbell et Bruno Sarrasin. *Op. cit.*, p. 21.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Hevina S. Dashwood. « Canadian Mining Companies and Corporate Social Responsibility: Weighing the Impact of Global Norms ». *Revue Canadienne de Sciences politiques*, vol. 40, no. 1 (2007), p. 132.

¹⁰⁶ Yann Fournis et Amélie Dumarcher. *Op. cit.*, p. 19.

¹⁰⁷ Indra Overland. « Introduction: Civil Society, Public Debate and Natural Resource Management ». Chap. in *Public Brainpower*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2018, p. 12.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 13.

Merino Acuña constate toutefois que le cadre théorique de la gouvernance est insuffisant pour traiter des connexions historiques entre les politiques extractives, l'exploitation et la dépossession des populations autochtones et locales et la persistance de tendances coloniales¹⁰⁹. Selon lui, ce type d'analyse comporte des conséquences importantes sur la gestion des conflits socio-environnementaux. En effet, cela implique que « *most policy proposals are biased, reinforcing the current extractive governance by assuming that all conflicts can be contained and solved within the boundaries of the political economy of extraction* »¹¹⁰. Ce faisant, une analyse mobilisant les concepts de pouvoir et de territoire doit mobiliser plus que le cadre théorique de la gouvernance afin de saisir la profondeur et la complexité de la structure du système extractif.

L'ajout de la variable de la souveraineté pourrait combler ce vide et nous permettre une meilleure compréhension des rapports de force liés à la rente et à la résistance. Schein et Christel comprennent la souveraineté comme étant le processus de prise de décision politique sur le territoire¹¹¹. Les conflits socio-environnementaux qui ont émergé en Amérique latine lors des dernières décennies ont placé la question de la souveraineté au cœur du débat, puisque les deux principales dimensions du concept, soit le pouvoir et le territoire, sont contestées¹¹². Il s'agit là d'une approche « plurielle et non hiérarchique de la souveraineté »¹¹³, en ce qu'elle ne se définit pas en termes de pouvoir absolu de l'État sur son territoire, mais plutôt en une interaction entre pouvoir et territoire¹¹⁴.

Malgré le fait que l'État soit souverain sur son territoire, la décision d'en exploiter les ressources naturelles est aussi « conditionnée par des acteurs économiques (les entreprises minières transnationales) [...] et sociaux (les mouvements socio-environnementaux). Ces acteurs expriment différentes façons de comprendre la souveraineté »¹¹⁵ et, ultimement, différentes façons de se disputer la rente. Par exemple, en se mobilisant, les contestants s'opposent à la volonté de l'État et proposent un mode de gestion des ressources naturelles différent. Ils remettent ainsi en question la capacité de l'État à représenter la population et l'exercice de sa souveraineté sur le territoire. En d'autres mots, la contestation sociale place la souveraineté en conflit politique en ce qu'elle est

¹⁰⁹ Roger Merino Acuña. *Op. cit.*, p. 85.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*, p. 51.

¹¹² Daniel Torunczyk Schein et Lucas Christel. *Op. cit.*, p. 48.

¹¹³ Daniel Torunczyk Schein. « « Souverainetés en conflits » : Conflits socio-environnementaux et développement minier transnational dans la province de Chubut en Argentine ». *Travail, capital et société*, vol. 46, no. 1-2 (2013), p. 70.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*

atteinte par une crise de représentation¹¹⁶. Le conflit social-environnemental est également un conflit économique, puisqu'il se situe sur la frontière entre le privé et le public (l'accumulation par le privé du bien commun public pour créer de la richesse). En effet, alors que l'État et l'entreprise privée conçoivent les ressources naturelles en tant que bien privé pouvant être exploité à des fins de profits, les mouvements socio-environnementaux promeuvent une conception plutôt du type « bien commun », soit un bien (tant matériel que moral) partagé par tous les membres d'une communauté.

Le concept de souveraineté en conflit permet ainsi de problématiser les mouvements socio-environnementaux comme étant des moments clés questionnant la souveraineté de l'État sur le territoire ou qui, comme l'écrit Schein, « reconfigurent le sens et la portée de la souveraineté, la remettent en question et mettent de l'avant une vision plus démocratique du territoire »¹¹⁷. Trois dynamiques sont reconnues dans la souveraineté en conflit : les souverainetés convergente, agonistique et antagoniste. Nous écartons volontairement la notion de souveraineté antagoniste parce qu'elle implique un niveau de violence qui ne s'applique pas à notre objet d'étude. La souveraineté convergente peut être comprise comme étant le processus dans lequel il y a une convergence entre les intérêts de l'État et ceux des multinationales qui exploiteront les ressources naturelles¹¹⁸. La souveraineté agonistique se projette quant à elle dans un espace politique considéré comme étant plus ouvert, ou plus démocratique au sein duquel le mouvement social peut se structurer en tant qu'adversaire en entrant en conflit avec le mode de développement choisi par les deux autres acteurs. C'est au cœur de cette dynamique que l'on peut observer la constitution d'un mouvement de résistance à l'échelle nationale¹¹⁹.

Les différentes dynamiques de la souveraineté en conflit sont importantes à la compréhension des rapports de force en ce qu'elles influencent l'environnement dans lequel les différents acteurs évoluent. En ce sens, une souveraineté convergente rapprochant les intérêts de l'État à ceux du secteur privé peut insinuer l'exclusion des acteurs sociaux, alors qu'une souveraineté agonistique favorise un environnement dans lequel les acteurs sociaux ont un rapport de force plus favorable.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 72.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 67.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 72.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 73.

Ce concept propose donc des pistes fort intéressantes pour aborder notre question de recherche, dont l'objectif est d'analyser l'influence de la recherche de la rente et de la résistance dans la configuration des rapports de force entre l'État, les mouvements de résistance et le secteur privé.

1.2 Les acteurs sociaux

Nous entendons par acteurs sociaux les communautés locales où se développent les projets extractivistes ainsi que les individus ou groupes d'individus, scientifiques, activistes, citoyens qui ne sont pas nécessairement issus de ces communautés mais qui se sentent interpellés par ces projets. Ce qui nous intéresse particulièrement chez les acteurs sociaux est leur capacité à se mobiliser pour créer un contre-pouvoir face aux actions de l'État et du secteur privé. Au cœur du rapport de force créé par ce contre-pouvoir se trouve la résistance, que nous définirons plus bas. Lorsqu'elles mobilisent la résistance, les composantes de la société créent des mouvements de résistance. Nous étudions donc les acteurs sociaux sous la forme de ces mouvements de résistance qui s'opposent tant à la forme que prennent les projets d'exploitation des ressources naturelles qu'à l'extractivisme comme mode de développement.

Avant d'aller plus loin, nous souhaitons reconnaître l'existence de rapports de force au sein même de la société. Ces derniers peuvent provenir de différences au niveau du genre, de la couleur de peau, de la classe sociale, etc. Nous nous concentrerons ici sur les discriminations liées à l'ethnicité par souci d'espace et parce qu'il s'agit de la discrimination la plus importante étant donné le passé colonial de nos cas d'étude, mais nous reconnaissons que l'extractivisme peut avoir des impacts néfastes sur les discriminations co-substantielles à la race que sont le genre et la classe sociale.

Cela étant dit, les travaux sur les théories décoloniales qui se sont penchés sur la question de l'extractivisme ont en commun une compréhension de l'asymétrie des rapports de force comme étant issue de processus historiques qui ont toujours cours aujourd'hui. Le concept de colonialité du pouvoir de Quijano peut nous aider à bien saisir cette réalité et sa persistance et récurrence dans l'histoire.

Par colonialité du pouvoir, Quijano désigne un régime de pouvoir émergeant à l'époque moderne, soit au moment où se croisent colonisation et capitalisme. Il inclut dans ce régime les

rapports de domination liés à la race, la classe et le genre et explique comment ces derniers ont imprégné tous les champs du pouvoir capitaliste mondial¹²⁰. Il est donc question d'un régime de pouvoir « plus durable et plus enracinée que le colonialisme au sein duquel il a été engendré, et qu'il a aidé à s'imposer mondialement »¹²¹.

Cette notion de colonialité du pouvoir est importante en ce qu'elle nuance la question du rapport à l'État lorsqu'il est question de conflits impliquant des communautés autochtones. Elle nous permettra d'orienter notre méthode d'analyse des cas d'étude de sorte à ne pas invisibiliser les réalités propres à ces communautés.

1.2.1 Résistance et contre-pouvoir

L'approche de la gouvernance mentionnée plus tôt suggère que l'émergence de mouvements de résistance et de conflits socio-environnementaux est une réponse à des politiques inadaptées aux besoins de la société. La solution pour résoudre ces conflits serait la réforme de ces politiques, donc une réforme sur la forme, sans nécessairement questionner les valeurs néolibérales à leur fondement¹²². Martín soutient toutefois que la critique de projets extractivistes par les acteurs sociaux peut avoir l'effet d'éclairer ces derniers sur les enjeux plus larges de domination liés à la nature du système extractiviste et ses liaisons avec le capitalisme global. Sans prétendre que tous les conflits sont mobilisés par de telles motivations, il nous apparaît toutefois intéressant de voir la résistance comme étant l'expression du pouvoir des acteurs sociaux et de reconnaître le point de bascule qu'elle peut actionner pour remettre en question les rapports de force préétablis.

C'est en ce sens que Dietz compare les conflits relatifs à l'industrie minière non seulement à des contestations de la transformation et de l'appropriation de la nature, mais également à des contestations des « configurations scalaires du pouvoir » existantes et des processus centralisés et exclusifs de prise de décision¹²³. La résistance serait donc une réponse aux processus d'appropriation par dépossession¹²⁴. Selon cette logique, une analyse de la résistance lors de conflits socio-environnementaux peut nous aider à comprendre la configuration des rapports de

¹²⁰ Aníbal Quijano. « Colonialité du pouvoir et démocratie en Amérique latine ». Chap. in *Amérique latine : démocratie et exclusion*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 93 à 100.

¹²¹ Aníbal Quijano. « Race » et colonialité du pouvoir ». *Mouvements*, vol. 3 no. 51 (2007), pp. 111 à 118.

¹²² Roger Merino Acuña. *Op. cit.*, p. 87.

¹²³ Kristina Dietz. *Op. cit.*, p. 127.

¹²⁴ Jonas Wolff. « Contesting Extractivism: Conceptual, Theoretical and Normative Reflections ». Chap. in *Contested Extractivism, Society and the State*, sous la dir. de Bettina Engels et Kristina Dietz Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2017, p. 245.

force entre les acteurs, comment ils les négocient et possiblement comment ils les transforment. À noter que la résistance peut se manifester différemment et que toute résistance n'est pas nécessairement anticapitaliste.

1.2.2 Comment opérationnaliser la résistance?

Le corpus de littérature sur la résistance en contexte d'extractivisme est assez large et propose plusieurs définitions pouvant nous éclairer. Il faut d'abord reconnaître le rôle central exercé par le pouvoir dans les mouvements de résistance. Hollander et Einwohner comprennent ce dernier comme étant une relation interactionnelle et non la caractéristique d'individus ou de groupes¹²⁵. Pour Conde et Le Billon, la résistance comporte deux éléments : « l'opposition aux relations de pouvoir existantes (Hollander et Einwohner, 2004) et l'action, peu importe qu'elle soit verbale, cognitive ou physique »¹²⁶. Il peut s'agir d'épisodes sporadiques ou bien soutenus et même se transformer en mouvements sociaux organisés¹²⁷.

Certains facteurs contribuent à l'émergence des mouvements de résistance alors que d'autres réduisent ces chances. Pour Conde et Le Billon, la dépendance aux compagnies extractives, la marginalisation politique et la confiance envers les institutions ont tendance à réduire les possibilités de résistance¹²⁸. Au contraire, des impacts environnementaux importants, des manques au niveau de la participation, des alliances extra-locales et une méfiance envers l'État et l'industrie extractive sont des facteurs qui contribuent à la création d'un contexte propice à la mobilisation des acteurs sociaux¹²⁹. D'autres facteurs comportent quant à eux des effets mixtes, comme la marginalisation économique, les activités de responsabilité sociale des entreprises, la distance et l'attachement au territoire¹³⁰.

Nous comprenons ainsi que la résistance peut être enclenchée en fonction d'un but précis, comme l'arrêt d'un projet minier, ou utilisée par une communauté pour augmenter son pouvoir de négociation ou l'augmentation de bénéfices compensatoires¹³¹. La recherche de la rente pourrait-

¹²⁵ Jocelyn A. Hollander et Rachel L. Einwohner. « Conceptualizing resistance ». *Sociological Forum*, vol. 19, no. 4 (2004), p. 548.

¹²⁶ Marta Conde et Philippe Le Billon. *Op. cit.*, p. 682.

¹²⁷ Tarrow (1994) tel que cité par Marta Conde et Philippe Le Billon. *Op. cit.*, p. 682.

¹²⁸ Marta Conde et Philippe Le Billon. *Op. cit.*, p. 681.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*

elle être la variable déterminant une issue plutôt qu'une autre? Si l'on suit cette logique, un mouvement de résistance contre un projet d'exploitation des ressources naturelles étant en faveur de la logique de recherche de la rente lutterait pour une meilleure répartition des profits sans questionner la valeur du projet lui-même, ou du moins en n'y mettant pas l'emphasis principal. Au contraire, un mouvement de résistance en défaveur de l'exploitation des ressources naturelles dans une logique extractiviste refuserait de négocier des ententes pour le partage de la rente.

1.2.3 Les caractéristiques spécifiques de la résistance en contexte d'extractivisme

Pour ancrer la résistance dans notre compréhension des rapports de force mis en jeu par l'extractivisme, il nous faut la comprendre comme étant une pratique sociale dont la forme dépend du contexte et donc particulièrement enchâssée dans la relation État-société¹³². Pour Dietz et Engels, « les acteurs sociaux, les relations et les institutions n'émergent pas d'un vacuum politique et social, mais sont historiquement formés et reflètent donc différentes (quoiqu'enchevêtrées) histoires (coloniales), mais aussi différentes conditions matérielles »¹³³.

Ces différentes histoires et conditions matérielles ont également un impact sur la construction des identités des mouvements de résistance. Avci et Fernández-Salvador analysent comment les dynamiques territoriales jouent un rôle dans la construction des conflits socio-environnementaux et influencent la réponse des communautés locales face à l'exploitation des ressources naturelles¹³⁴. Il en résulte que ces communautés locales sont respectivement influencées par une identité basée sur le territoire qu'elles occupent. Cela signifie que l'on peut leur reconnaître des notions communes d'appartenance, mais aussi que leur identité est composée de caractéristiques spécifiques qui les différencient. Ces caractéristiques identitaires influencent l'action politique en regard au territoire¹³⁵.

Les mouvements sociaux autour de l'exploitation des ressources naturelles ne font pas seulement que protester contre l'industrie extractive; ils remettent en question autant le contrôle que l'usage et l'accès au territoire. Ce faisant, ils interpellent l'autorité de l'État¹³⁶. Pour Migdal,

¹³² Bettina Engels et Kristina Dietz. *Op. cit.*, p. 4.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Avci, Duygu et Consuelo Fernández-Salvador. « Territorial dynamics and local resistance: two mining conflicts in Ecuador compared ». *Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 4 (2016), p. 912.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 920.

¹³⁶ Kristina Dietz. *Op. cit.*, p. 127.

la capacité des forces sociales à exercer un pouvoir se génère d'abord de façon interne : « (l)'efficacité de leurs hiérarchies, leur habilité à utiliser les ressources à portée de main de façon avantageuse, leur adresse à exploiter ou générer des symboles face auxquels les gens développent des attachements forts, tout affecte leur habilité à influencer ou contrôler les comportements et les croyances »¹³⁷. Lorsque ces capacités sont mises en œuvre, le mouvement de résistance se retrouve suffisamment outillée pour exercer un rapport de force sur l'État. Le résultat de l'engagement (ou du désengagement) des forces sociales peut modifier l'agenda de l'État de façon substantielle, pouvant même aller jusqu'à altérer la nature même de l'État¹³⁸. La résistance peut donc être comprise comme ayant la capacité de créer un point de bascule permettant aux acteurs sociaux d'exercer un contre-pouvoir tant face à l'État qu'au secteur privé et ainsi renverser un projet extractiviste, d'influencer la création ou la mise en œuvre de politiques ou de négocier le partage de la rente.

1.3 Le secteur privé

Lorsqu'on mentionne le secteur privé, il est généralement question d'un acteur non étatique qui « performe le rôle d'autorité première sur certaines questions ou domaines économiques »¹³⁹. Il est composé de trois types de compagnies, soit les firmes juniors, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ainsi que les producteurs seniors. Dans l'industrie extractive, les firmes se catégorisent par leur nombre de sites, de niveaux de capitalisation et de sources de revenus¹⁴⁰. La majorité des compagnies d'exploration avec peu ou aucun site de production sont des firmes junior¹⁴¹. Elles possèdent moins de 100 000\$ en actifs et se spécialisent bien souvent dans le domaine du capital-risque¹⁴². Une firme junior qui découvre un site intéressant et commence à produire grâce à celui-ci devient une entreprise de taille intermédiaire¹⁴³. Ses revenus proviennent alors autant du financement que de la production et de la vente. Les producteurs seniors sont ceux qui possèdent

¹³⁷ Joel S. Migdal (2001). *Op. cit.*, p. 107.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 112.

¹³⁹ Rodney Bruce Hall et Thomas J. Biersteker. *The Emergence of Private Authority in Global Governance*. Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 4.

¹⁴⁰ Michael L. Dougherty. *Op. cit.*, p. 344.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

plusieurs sites de production, d'où viennent la majorité de leurs revenus, et couvrent plusieurs régions du monde¹⁴⁴.

Mais les différences entre les trois types d'entreprises ne sont pas que numériques. D'après Dougherty, les firmes juniors seraient celles avec le plus bas taux de réussite d'implantation de standards sociaux et environnementaux¹⁴⁵. Elles seraient moins « motivées » que les producteurs seniors à entrer en communication avec les communautés locales, chercher des terrains d'entente, pousser des plans de gestion environnementaux conjoints, etc.¹⁴⁶ La motivation première des firmes junior est donc la recherche de la rente, peu importe le coût social, ce qui favorise un climat conflictuel et, éventuellement, les chances de voir des mouvements de résistance s'organiser. Au Canada, mais également à l'échelle du globe, les dernières années ont fait place à une prolifération des firmes juniors.

Cela étant dit, comme mentionné ci-haut, des espaces se sont ouverts dans les structures du régime minier canadien permettant à des entreprises du secteur privé d'y prendre place et de s'impliquer plus activement dans la gestion des ressources naturelles, notamment via la citoyenneté corporative canadienne et la mise en place d'ententes de responsabilité sociale des entreprises (RSE). C'est notamment par ces mécanismes que l'on peut observer comment le secteur privé vient complexifier la gouvernance dans les cas des conflits socio-environnementaux à la rivière Romaine et dans la vallée du St-Laurent.

Certains auteurs qualifient ce phénomène de privatisation de l'État¹⁴⁷. Il ne s'agit pas là de dire qu'un changement d'autorité s'est opéré, mais plutôt qu'un nouvel espace transnational aurait été créé par le secteur privé, lui permettant ce faisant de participer aux côtés de l'État à la fourniture de biens publics¹⁴⁸. Pour Crawford *et al.*, deux caractéristiques communes de la privatisation sont observables dans les différents États : « le rôle étendu du secteur privé dans la sphère économique, incluant les compagnies étrangères, et la proximité croissante des liens entre le pouvoir politique

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Gordon Crawford, Coleman Agyeyomah, and Atinga Mba. « Ghana – Big Man, Big Envelope, Finish: Chinese Corporate Exploitation in Small-Scale Mining ». Chap. in *Contested Extractivism, Society and the State*, sous la dir. de Bettina Engels et Kristina Dietz. Palgrave Macmillan: Basingstoke, 2017, pp. 69 à 99.
Dietz et Engels (2017)

¹⁴⁸ Hevina S. Dashwood. *Op. cit.*, p. 133.

et les acteurs privés lorsqu'il est question d'entreprendre ou de profiter d'activités économiques »¹⁴⁹.

1.3.1 La citoyenneté corporative canadienne, un mécanisme de la privatisation de l'État

L'aide de l'État canadien au secteur privé prend différentes formes et s'exerce à l'échelle du monde entier. Nous nous intéressons ici particulièrement à la citoyenneté corporative canadienne, soit « un concept normatif qui cherche à redéfinir le rôle de l'entreprise privée de manière à intégrer à sa mission la prise en charge du bien commun »¹⁵⁰. Cette dernière nous intéresse parce qu'elle crée un réseau de protection des entreprises qui sont majoritairement des firmes juniors, contribue à la prolifération de ces dernières et constitue de ce fait un risque pour le climat social. En effet, la redéfinition du statut social de l'entreprise privée « contribue à la positionner comme l'institution sociale « mondiale » légitime pour assurer des fonctions jusqu'alors dévolues à l'État »¹⁵¹. Selon Dougherty, les États subventionnent et protègent les firmes juniors pour trois raisons : « (1) parce que l'exploration est une entreprise risquée, (2) parce que les firmes juniors sont primordiales à la production de minerai et (3), parce que le contrôle national sur le flux de production de minerai est stratégiquement important »¹⁵².

La citoyenneté corporative canadienne contribue au développement d'un réseau global procurant au secteur privé un rapport de force de taille. La relation spéciale qu'entretiennent l'État canadien et l'industrie extractive, au domaine minier particulièrement, nous amène à questionner la notion de la rente. Cette dernière est effectivement centrale si l'on souhaite comprendre la structure du régime minier canadien et l'existence même des firmes juniors. L'importance de la rente des ressources amène les firmes à chercher des environnements géologiquement et politiquement favorisants où le coût de production est le plus faible, alors que l'importance de la rente financière amène les firmes à vouloir s'introduire dans des pays qui ont des incitatifs politiques et légaux¹⁵³.

¹⁴⁹ Gordon Crawford et al., *Op. cit.*

¹⁵⁰ Emmanuelle Champion et Corinne Gendron. « De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative : L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité ». *Enjeux environnementaux contemporains : les défis de l'écocitoyenneté*, vol. 18, no. 1 (2005), p. 96.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 91.

¹⁵² Michael L. Dougherty. *Op. cit.*, p. 351.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 341.

C'est ce qui mène les firmes juniors à implanter leurs bases légales au Canada, où la gouvernance corporative et les incitatifs à l'investissement les favorisent.

1.3.2 Relation compagnies privées – acteurs sociaux

La responsabilité sociale des entreprises, prise en charge du bien commun par le privé ou outil de réduction des risques sur l'investissement?

Si la relation entre l'État néolibéral et le secteur privé est enlignée vers la recherche de la rente, celle entre le secteur privé et les acteurs sociaux est plus complexe. La montée des préoccupations environnementales et sociales représente un risque de plus en plus important et fragilise l'accès libre au territoire du secteur privé. Des mécanismes ont ainsi été développés pour légitimer l'activité extractive des entreprises et de ce fait sécuriser les investissements. Nous nous intéressons particulièrement à celui des programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Les programmes de RSE prévoient un ensemble d'actions – choisies de façon volontaire ou discrétionnaire¹⁵⁴ - dans lesquelles s'engagent les entreprises pour créer un équilibre entre les demandes des communautés locales, la protection de l'environnement et le besoin de faire du profit¹⁵⁵. Ces programmes permettent d'offrir des réponses stratégiques¹⁵⁶ à certains risques inhérents aux projets d'extraction. Ils s'inspirent, depuis les années 1990, de normes internationales tels que celles de développement durable, de droits humains, de droit du travail, etc.,¹⁵⁷ et peuvent être vus comme étant des « ponts qui couvrent quelques-uns des fossés entre le système légal formel, avec toutes ses forces et déficiences, et le 'vrai monde', avec ses conflits fréquents et complexes de demandes et d'intérêts »¹⁵⁸. Ils sont surtout très utilisés par le secteur privé ayant des activités dans des régions du monde dites moins développées. Il s'agit toutefois d'une stratégie de légitimation visible également au Canada, notamment dans le cadre de projets extractifs visant des communautés autochtones.

¹⁵⁴ Julia Sagebien et Nicole Marie Lindsay. *Op. cit.*, p. 12.

¹⁵⁵ Heledd Jenkins et Natalia Yakovleva. « Corporate social responsibility in the mining industry: exploring trends in social and environmental disclosure ». *Journal of Cleaner Production*, vol. 14, no. 3 (2006), p. 272.

¹⁵⁶ Les montants en jeu dans ces stratégies [...] sont pour l'instant très inférieurs aux sommes dépensées dans le cadre de l'obtention de la licence d'opérer, qui elles-mêmes doivent être comparées avec les autres leviers du développement.

Gaël Giraud et Cécile Renouard. « Mesurer la contribution des entreprises extractives au développement local ». *Revue française de gestion*, vol. 9, no. 208-209 (2010), p. 102.

¹⁵⁷ Hevina S. Dashwood. *Op. cit.*, p. 136.

¹⁵⁸ Julia Sagebien et Nicole Marie Lindsay. *Op. cit.*, p. 62.

Si l'on regarde les impacts sociaux et environnementaux à l'échelle locale, les programmes de responsabilité sociale permettent la construction ou l'amélioration d'écoles, des investissements dans les infrastructures, etc.¹⁵⁹ Pour les entreprises, il s'agit non seulement d'une façon de sécuriser leur investissement, mais aussi de justifier leur existence et documenter leur performance en procurant des informations sur les aides sociales et environnementales issues de ces programmes par le biais de rapports qu'ils produisent annuellement et de façon volontaire¹⁶⁰. En effet, la résistance croissante à l'encontre des projets extractifs augmente les coûts, rallonge les délais et va dans certains cas jusqu'à remettre en cause l'existence de projets¹⁶¹.

En termes pratiques, ces programmes sont accusés de générer une dépendance de la communauté envers la compagnie et privatiser des services publics qui devraient être offerts par l'État, notamment par les gouvernements locaux¹⁶². Selon Dashwood, l'implication de plus en plus croissante des compagnies via la RSE en promouvant des politiques, des pratiques et des normes aurait pour effet de créer une structure de gouvernance globale et privée liée à l'État¹⁶³. C'est ici que s'imbriquent les critiques d'absence sélective de l'État développées plus haut. Svampa (2013) associe ce phénomène au discours néolibéral néo-développementaliste. Sa critique de la RSE aide à comprendre les rapports de force derrière cette nouvelle structure de gouvernance :

Corporate social responsibility is connected to the concept of governance as a micro-political conflict resolution device between multiple actors in the context of a consciously complex society (Svampa 2008, 2011a). Not only does this framework promote the belief of a symmetrical relation between those involved, but it also presents the different levels of the state as another participant. Added to this are other players – specialists, journalists and symbolic mediators among others – that contribute to the process of 'social discursive production' (Antonelli 2009) aimed at gaining 'social permission' by convincing and disrupting communities.¹⁶⁴

¹⁵⁹ Bernardo Aguilar-González *et al.* « Socio-ecological distribution conflicts in the mining sector in Guatemala (2005–2013): Deep rooted injustice and weak environmental governance ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 3 (2018), p. 247.

¹⁶⁰ Heledd Jenkins et Natalia Yakovleva. *Op. cit.*, p. 272.

¹⁶¹ Marta Conde (2017). *Op. cit.*, p. 86.

¹⁶² Bernardo Aguilar-González *et al.*, *Op. cit.*, p. 247.

¹⁶³ Hevina S. Dashwood (2007). *Op. cit.*, p. 136.

¹⁶⁴ Maristella Svampa. « Resource extractivism and alternatives: Latin American perspectives on development ». *Beyond Development* (2013), p. 123.

1.4 Hypothèses

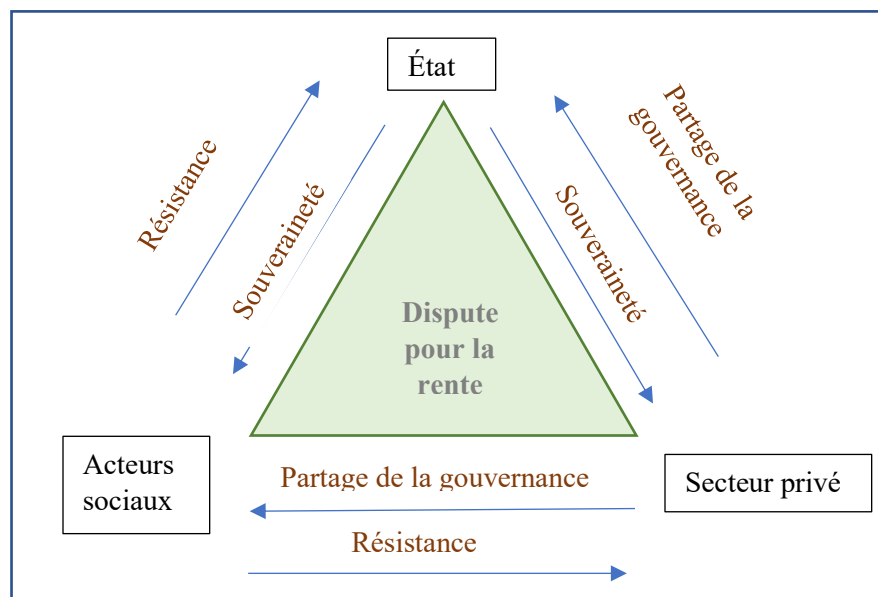
À la lumière de cette réflexion théorique, nous sommes en mesure de broser un portrait plus précis de la configuration des rapports de force entre l'État, le secteur privé et les acteurs sociaux en contexte de conflit socio-environnemental lié à l'extractivisme.

Nous nous retrouvons ainsi devant un État souverain sur son territoire, mais dont l'action est conditionnée par des acteurs économiques et sociaux. L'État sélectionne sa présence/son absence dans la gouvernance des ressources naturelles en fonction de ces derniers. La création de ces espaces dans la gouvernance, théorisés ici par les différents conflits de souveraineté, permet 1) le développement des acteurs économiques et sociaux et 2) leur aspiration à participer au contrôle de la ressource (par le fait même de la rente).

L'État exerce son pouvoir sur les deux autres acteurs via sa souveraineté. Le secteur privé exerce son pouvoir sur les deux autres acteurs en s'insérant dans le partage de la gouvernance, opportunité créée par l'absence sélective de l'État (absence sélective observée tant sur le marché que lors des conflits). Les acteurs sociaux exercent leur pouvoir via la résistance, ce qui leur permet de créer un effet de renversement des rapports de force établis. Ce balancier de rapports de force n'est toutefois pas automatique et dépend de plusieurs éléments de contexte, que nous tâcherons de mettre en lumière au terme de la comparaison des deux cas.

Figure 2

**Configuration des rapports de force lors de conflits socio-environnementaux en
contexte d'extractivisme et éléments pouvant les influencer**



Conception de l'autrice

Le cadre théorique développé ici nous permet de mettre en relation les interactions entre les trois principaux acteurs et les deux variables « rente » et « résistance » en mobilisant deux cas de conflits socio-environnementaux (présentés dans le premier chapitre) où ces interactions seront visibles. Pour répondre à la question de recherche, nous décrirons d'abord le contexte dans lequel s'entament et se déroulent les conflits autour du complexe hydroélectrique de la Romaine et de l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent. Cette mise en contexte a également comme objectif de brosser un portrait sommaire des rapports de force inhérents à l'extractivisme tels qu'observables au début des deux conflits. Nous analyserons ensuite chaque cas séparément afin d'analyser les deux variables isolées ci-haut.

En un premier temps, nous chercherons à observer comment la recherche de la rente influence la configuration des rapports de force. Si l'effet structurant de la recherche de la rente pour le secteur privé est évident, il n'en va pas nécessairement de même pour l'État et les acteurs sociaux. Nous proposons l'hypothèse selon laquelle la recherche de la rente constitue un mécanisme de pouvoir intégrée au capitalisme international et que cette dernière organise la capacité d'action des acteurs

sur le territoire. Les rapports de force entre ces derniers sont ainsi liés à une dispute pour la recherche de la rente.

Dans un deuxième temps, nous posons la même question mais cette fois-ci dirigée vers la résistance. Nous soutenons que la résistance influence les rapports de force préétablis par le système extractiviste et la poursuite de la rente en donnant un avantage aux acteurs sociaux face au pouvoir établi de l'État en lui donnant du poids, en lui permettant de créer un contre-pouvoir.

La comparaison des deux cas permettra en un troisième temps de comparer les impacts de la rente et de la résistance dans chaque cas. Le conflit de la Romaine et celui du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent présentent plusieurs similitudes, notamment en ce qui concerne les positions de l'État et du secteur privé. Nous retrouvons toutefois une variante différente du côté des acteurs sociaux, faisant en sorte que l'issue des deux conflits est différente. Comparer ces deux cas de conflits nous permettra de tirer des conclusions sur la relation entre la résistance et la recherche de la rente. La recherche de la rente influence-t-elle la configuration des rapports de force de la même façon? Sous quelles conditions les acteurs sociaux peuvent-ils profiter de la résistance comme levier de pouvoir? Nous profiterons également de cette analyse comparative pour tirer des conclusions quant au type de gouvernance des ressources naturelles dont fait preuve l'État québécois.

1.5 Méthodologie

1.5.1 Sélection des cas et justification

La sélection des cas est faite en portant une attention particulière aux acteurs impliqués dans le conflit, à la période pendant laquelle le conflit a eu lieu (années 2000 pour éviter les variations trop vastes dans le cadre législatif) et à l'issue des conflits, à savoir un conflit se concluant par une entente entre les trois parties et un autre se concluant par un rejet du projet d'exploitation.

La sélection du cas de la Romaine nous permet d'aborder la question des conflits socio-environnementaux impliquant des communautés autochtones, question que nous ne voulions pas passer sous silence compte tenu du rapport que ces dernières entretiennent avec le territoire et du fait qu'un grand nombre de projets extractivistes ayant lieu au pays affectent des territoires autochtones. Traiter de façon fidèle la relation entre pouvoir et territoire nous apparaît également difficile sans tenir compte du rapport colonialiste qu'entretient l'État canadien avec les

communautés autochtones¹⁶⁵. Il nous semble finalement fort intéressant d'analyser la question de l'accumulation par dépossession et de la lier à ce cas particulier pour détailler le rapport entre ce concept et la recherche de la rente. L'apport de l'étude de ce cas à l'analyse relève également de l'issue du conflit, qui se termine en la construction, dans les temps et selon les plans initiaux, du complexe hydroélectrique.

Le deuxième cas sélectionné est le conflit concernant l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent. Nous justifions la sélection de ce choix d'abord pour l'ampleur du conflit, qui a mobilisé une grande partie des municipalités situées aux alentours du fleuve St-Laurent. Il s'agit également d'un cas unique en termes de résistance à l'exploitation des ressources naturelles en ce que le conflit s'est soldé par l'annonce de l'interdiction de fracturation dans le schiste de l'Utica par le gouvernement libéral de Philippe Couillard en 2018.

1.5.2 Méthode

Pour ce faire, nous utiliserons la méthode d'analyse de contenu en mobilisant des sources telles que des documents officiels, des annonces de la part des gouvernements en place, des publications des groupes composant les mouvements de résistance, des publications et des sorties publiques de la part des promoteurs des projets d'exploitation des ressources et des articles de périodiques.

La méthode du *process tracing* permet d'expliquer un phénomène en identifiant les mécanismes causaux conduisant à sa réalisation¹⁶⁶. Le phénomène que nous cherchons à expliquer ici est la configuration des rapports de force entre l'État, le secteur privé et les acteurs sociaux lors de conflits socio-environnementaux. L'approche méthodologique de ce mémoire consiste à diagnostiquer les pièces d'une séquence d'événements et de phénomènes inscrits sur une ligne temporelle pour en arriver à une inférence causale. En d'autres mots, nous retracerons la genèse des deux cas de conflits afin de suivre l'évolution de la configuration des rapports de force jusqu'au stade final, soit la fin du conflit socio-environnemental.

¹⁶⁵ Acuña (2015); Bettina Engels et Kristina Dietz (2017); Hall (2013)

¹⁶⁶ Antoine Maillet et Pierre-Louis Mayaux. « Le Process Tracing : Entre narration historique et raisonnement expérimental ». *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 6 (2018), p. 1061.

Le cadre théorique nous permet d'identifier la recherche de la rente, les souverainetés en conflit, le partage de la gouvernance et la résistance des acteurs sociaux comme mécanismes causaux susceptibles d'expliquer le phénomène analysé. Les conflits autour du complexe hydroélectrique de la Romaine et de l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent seront donc décortiqués depuis l'annonce des projets jusqu'à leur réalisation (ou leur annulation officielle) en portant une attention particulière sur le rôle que ces mécanismes causaux jouent sur la configuration des rapports de force entre les trois acteurs. Ce diagnostic nous permettra de faire des inférences causales entre les mécanismes causaux et le phénomène des rapports de force¹⁶⁷.

Nous procédons de façon déductive, en commençant par les propositions formulées dans notre cadre théorique sur les éléments participant à la configuration des rapports de force lors de conflits socio-environnementaux. Ces propositions seront ensuite confrontées aux observations que nous faisons de chaque cas à l'étude.

1.5.3 La comparaison des cas à l'étude

Le cas canadien présente un développement inégal entre les différentes provinces. D'où l'importance d'analyser ces provinces en tant qu'unités à part entière. Nous reprenons ici la logique de Richard Snyder selon laquelle la comparaison entre unités subnationales d'un même pays nous permet un meilleur contrôle notamment des variables écologique, culturelle et socio-économique et, par le fait même, une occasion clé d'identifier les effets des variations au sein des institutions¹⁶⁸.

Le choix de construire notre analyse autour d'une comparaison entre ces deux cas repose sur deux objectifs.

- 1) Contre-vérifier ce que l'on avance du côté théorique en ayant recours à deux exemples se distinguant par leur finalité (un projet extractiviste qui se réalise vs. un projet extractiviste avorté);
- 2) Comparer la configuration des rapports de force lorsqu'ils sont issus de phénomènes historiques différents. Le cas de la Romaine implique des acteurs sociaux dont la position

¹⁶⁷ David Collier. « The Teacher: Understanding Process Tracing ». *Political Sciences and Politics*, vol. 44, no. 4 (2011), p. 824.

¹⁶⁸ Richard Snyder. « Scaling Down: The Subnational Comparative Method ». *Studies in Comparative International Development*, vol. 36, no. 1 (2001), p. 96.

sociale s'explique majoritairement par un héritage colonialiste. La comparaison entre ce cas et celui du gaz de schiste de la vallée du St-Laurent vise à documenter comment cet héritage influence différemment la configuration des rapports de force lors de conflits socio-environnementaux impliquant des communautés autochtones.

CHAPITRE 2 - Mise en contexte des cas d'étude

2.1 Le complexe hydroélectrique de la Romaine

La rivière Romaine s'étend sur 496 km. Elle entame son périple à la frontière avec le Labrador et traverse la Côte-Nord pour finalement se jeter dans le fleuve St-Laurent, à l'ouest de Havre-St-Pierre. Son nom lui viendrait de la francisation du terme innu *uramen*, rouge, qui se réfère à la couleur des eaux de la rivière¹⁶⁹. Situé en plein cœur de la Minganie —ou du Nitassinan¹⁷⁰ de son toponyme autochtone—, le trajet de la Romaine côtoie le territoire de quatre communautés innues, soit Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipi¹⁷¹.

Le projet de complexe hydroélectrique de la Romaine regroupe quatre barrages, quatre centrales ainsi que quatre réservoirs d'une superficie totale annoncée de 279 km². Le tout sera relié par une ligne de transport d'énergie d'environ 500 km et une route de 150 km liant les centrales à la route 138 pour un coût total évalué à près de 6,5 milliards de dollars¹⁷². Les travaux ont été officiellement lancés le 14 mai 2009 à Havre-St-Pierre par le Premier ministre de l'époque, Jean Charest¹⁷³. L'objectif d'Hydro-Québec est alors de créer 8 milliards de kilowattheures destinés principalement au marché étasunien en vue de maximiser les profits jusqu'à ce que l'énergie soit mobilisée par le marché québécois aux alentours de 2036¹⁷⁴. La centrale Romaine-2 a été mise en service en 2014, suivie de Romaine-1 en 2015 et Romaine-3 en 2017. La fin des travaux avec Romaine-4 est prévue pour 2021¹⁷⁵.

Avant de recevoir le feu vert en 2009, le projet fait l'objet d'une étude d'impact par Hydro-Québec, étude qui est ensuite soumise aux évaluations du Bureau d'audiences publiques sur

¹⁶⁹ Jean-Marie G. Le Clézio. « Quel avenir pour la Romaine? », par Jean-Marie G. Le Clézio », 1^{er} juillet 2009, dans *Le Monde* <https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/07/01/quel-avenir-pour-la-romaine-par-jean-marie-g-le-clezio_1213943_3232.html>. Consulté le 9 septembre 2020.

¹⁷⁰ Territoire traditionnel occupé par les Innus dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Regroupement Petapan. *Nitassinan*. En ligne <<http://petapan.ca/page/nitassinan>>. Consulté le 12 septembre 2020.

¹⁷¹ Julien Voyer. « Le développement durable entre Kapak et Québec : étude culturelle de discours institutionnels québécois et innus sur *la Romaine* ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2016, 165 p.

¹⁷² Sylvie Vincent. « Le projet de la rivière Romaine vu et rapporté par la presse écrite ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 38, no. 2-3 (2008), p. 148.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Hydro-Québec Production. « Volume 1: Vue d'ensemble et description des aménagements ». In *Complexe de la Romaine: Étude d'impact sur l'environnement* (2007), p. 10 – 14.

¹⁷⁵ Hydro-Québec. *Aménagement hydroélectrique de la Romaine*. En ligne <<https://www.hydroquebec.com/romaine/>>. Consultée le 02 juillet 2020.

l'environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACE) en décembre 2007¹⁷⁶. Le travail conjoint des deux organismes mène à la Commission d'examen conjoint (CEC) qui tiendra ses audiences en décembre 2008 et publiera son rapport le 5 mars 2009. Ce dernier conclue sur la nécessité du projet considérant l'absence d'alternative crédible et recommande la mise en place d'une liste de mesures afin d'atténuer ou de compenser les répercussions négatives du projet sur la faune, la flore et les industries qui y sont reliées. Ces compensations prennent notamment la forme d'ententes répercussion et avantage (ERA)¹⁷⁷ et de redistribution des profits issus de la rente en vue d'investir par exemple dans la protection des espaces de reproduction du caribou des bois et du saumon ou la création de nouveaux espaces protégés à l'embouchure de la rivière pour le caplan, le crabe des neiges et le pétoncle¹⁷⁸.

Pour la municipalité régionale de comté (MRC)¹⁷⁹, l'impact économique est majeur : quelques 950 emplois par année pendant 11 ans, certaines périodes pouvant monter jusqu'à 2500 emplois¹⁸⁰. Les retombées économiques en dépenses de construction pouvant profiter aux entreprises sont estimées par le promoteur (Hydro-Québec) à près de 1,3 milliards de dollars pour la région de la Côte-Nord¹⁸¹. Ces retombées ne soulèvent toutefois pas l'enthousiasme partout. Des Innus d'Ekuanitshit, la Corporation Nishipiminan, le Conseil innu Takuaikan et le Conseil des Innus d'Ekuanitshit soumettront d'ailleurs des mémoires plutôt défavorables lors des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2008.

¹⁷⁶ Hydro-Québec Production. *Op. cit.*, p. iv.

¹⁷⁷ Ces ententes sont devenues pratique courante dans le monde de la responsabilité sociale des entreprises. Elles sont fondées sur le principe du droit au consentement préalable libre et éclairé issu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007). Bien que le Canada n'ait pas ratifié la Convention, les compagnies désirant opérer en territoire canadien y ont souvent recours et signent de gré à gré ces ententes avec les communautés autochtones locales.

Rauna Kuokkanen. « At the intersection of Arctic indigenous governance and extractive industries: A survey of three cases ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, no. 1 (2019), p. 15.

¹⁷⁸ Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*, p. 149.

¹⁷⁹ La municipalité régionale de comté est une entité administrative qui regroupe l'ensemble des municipalités d'un même territoire d'appartenance. La MRC est dirigée par le conseil des maires des municipalités la composant, avec, à sa tête, le préfet, qui de manière générale est élu par ces derniers au moment d'une séance du conseil (à l'exception de la ville de Montréal où le préfet est élu par suffrage universel).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. *Guide La prise de décision en urbanisme MRC*. En ligne <<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mrc/>>. Consultée le 10 août 2020.

¹⁸⁰ Hydro-Québec Production. *Op. cit.*

¹⁸¹ Hydro-Québec Production. *Op. cit.*, p. v.

Figure 3. Grandes étapes du chantier de la rivière Romaine¹⁸²

2004	Dépôt du projet et premières études préliminaires
5 septembre 2008	La ministre provinciale du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation sur l'acceptabilité environnementale de <i>la Romaine</i> .
Mars 2009	Feu vert du BAPE pour le début des travaux
Mai 2009	Jean Charest donne le coup d'envoi des travaux
Décembre 2014	Mise en service de la centrale Romaine-2
Novembre 2015	Mise en service de la centrale Romaine-1
Octobre 2017	Inauguration de la centrale Romaine-3
2021	Fin prévue des travaux à la centrale Romaine-4

2.1.1 Contexte socio-économique au moment de l'annonce du projet

En général, le portrait économique de la région n'est pas très rose : une économie précaire, des villages dévitalisés¹⁸³ et un taux de chômage élevé¹⁸⁴. L'économie de la Minganie repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles : « en 2001, la MRC se classait au 99^e rang (sur 103) pour son indice de diversité industrielle et au 94^e rang pour celui du développement économique »¹⁸⁵. Derrière cette activité économique essentiellement centrée sur l'exploitation des ressources naturelles se cache une dépendance accrue à la rente, dont les avantages se notent en termes d'investissements directs dans les infrastructures et de programmes sociaux-économiques développés par le promoteur. Au début des années 2000, le besoin d'emplois est criant et Hydro-

¹⁸² Djavan Habel-Thurton. « Dix ans de La Romaine : les remous d'un chantier monumental ». *Radio-Canada* (2019). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169855/10-ans-la-romaine-hydro-quebec-electricite-barrage-chantier-cote-nord>>. Consultée le 5 mai 2020.

¹⁸³ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). « Des communautés à revitaliser. Un défi collectif pour le Québec ». *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* (2010). En ligne <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf>. Consultée le 25 octobre 2020.

¹⁸⁴ Estimé en 2006 à 2% au-dessus de la moyenne provinciale.

Emploi Québec. *Plan d'action régional 2007-2008, région de la Côte-Nord*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2007), p. 12.

¹⁸⁵ Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM51), 2008, p. 1.

Québec arrive à point nommé. Les résultats financiers très satisfaisants de la société d'État en 2008 dus à l'exportation d'énergie hors-Québec semblent donc suffisants pour convaincre le gouvernement libéral de miser sur l'exploitation de la ressource hydroélectrique pour améliorer la situation.

Force est d'admettre que les principales pierres étaient déjà placées. Le Plan Nord, officiellement lancé en 2005 par le même gouvernement, se référait entre autres à « l'urgence de mettre en branle les projets de construction de grands barrages hydroélectriques dans le Nord de la province pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec et pour profiter d'un marché d'exportation favorable aux États-Unis »¹⁸⁶. Selon Voyer, deux grandes tendances du Plan Nord peuvent nous aider à comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le développement du complexe de la Romaine : un alignement des projets de l'État avec une élite québécoise entrepreneuriale et le discours du développement durable comme concept clé dans les plans du gouvernement, les ententes et les consultations sur les impacts environnementaux¹⁸⁷.

À ces préoccupations économiques s'ajoutent les enjeux environnementaux et de partage du territoire entre nations. Ces préoccupations seront discutées plus bas, mais mentionnons pour l'instant que la Romaine, considérée comme l'une des dernières grandes rivières vierges du Québec, possède son propre écosystème et contribue à l'économie locale de diverses industries telles que la pêche ou le tourisme d'aventure. Ces dernières se verront disparaître ou majoritairement réduites une fois le complexe terminé, dû notamment à la hausse prévue du taux de mercure et à la disparition de la majorité des rapides dans les eaux de l'embouchure de la rivière¹⁸⁸.

2.1.2. Le partage des ressources naturelles de « nation à nation »

Quelques années auparavant, la Paix des Braves plaçait les grandes lignes de l'exploitation des ressources naturelles et de la répartition du sous-sol québécois entre toutes les communautés/nations qui y résident. Les avancées avec les Cris en termes de négociation de nation à nation permettent aux autorités gouvernementales de croire à une collaboration autour du projet

¹⁸⁶ Hugo Asselin. « Plan Nord, Les Autochtones laissés en plan ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 41, no. 1 (2011), p. 38.

¹⁸⁷ Julien Voyer. *Op. cit.*, p. 33.

¹⁸⁸ Fondation Rivières. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM101), 2008, p. 14.

de la Romaine qui serait dans l'intérêt de chacun¹⁸⁹. Signé par le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec en 2002, la « Paix des Braves » est en fait une entente visant à encourager Cris et non Cris à collaborer dans la mise en valeur des ressources naturelles de la Baie James dans un but commun de développement économique et communautaire¹⁹⁰.

Neuf communautés autochtones partagent avec le Québec le territoire visé par le complexe hydroélectrique et forment, avec deux autres communautés au Labrador, la nation innue. Toutes ces communautés partagent une histoire, un territoire et une langue commune (Mamit)¹⁹¹. À l'instar de la nation crie¹⁹², par exemple, la nation innue n'a pas signé d'entente cédant ou partageant le territoire aux autorités gouvernementales allochtones. Les communautés innues se sont toutefois regroupées en divers associations au fil des années pour poursuivre des négociations territoriales (notons entre autres le projet d'autonomie gouvernementale¹⁹³, aujourd'hui inabouti; les négociations du Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM), dissoute en 1994¹⁹⁴; l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit¹⁹⁵; le regroupement Petapan¹⁹⁶). Si ces projets n'abordent pas la question de la rente de façon explicite, certains font bel et bien allusion à l'exploitation des ressources

¹⁸⁹ Hydro-Québec Production. *Op. cit.*, p. v.

¹⁹⁰ Secrétariat aux Affaires autochtones. *Entente historique entre le Québec et les Cris : La paix des Braves ouvre la voie à une nouvelle ère de coopération et de prospérité pour la région de la Baie-James*. Communiqué du 7 février 2020. En ligne <https://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiqués/2002/saa_com20020207.htm>. Consultée le 4 octobre 2020.

¹⁹¹ Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM94), 2008, p. 10.

¹⁹² Voir la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, considérée comme le premier accord de revendication territoriale moderne au Canada.

Sofiane Baba *et al.* « Reconstruire des relations : Hydro-Québec et la Nation crie (1994 – 2015) ». *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 18, no. 1 (2016), p. 3.

¹⁹³ Alexia Desmeules et Laurie Guimond. « Le territoire « essentiel » et « essentialisé » de la rivière Romaine des Innus d'Ekuanitshit ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 62, no. 176 (2018), p. 302.

¹⁹⁴ Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu. *Op. cit.*, p. 4.

¹⁹⁵ « Les communautés ont alors défini un territoire commun Nitassinan Mamit à l'intérieur du grand territoire (Nitassinan) de la nation innue. Ce territoire a été défini comme étant la partie orientale du Nitassinan à l'est de la communauté de Uashat mak Maniutenam. De plus, pendant les activités de la négociation territoriale et suite à une large consultation à laquelle ont participé les membres des communautés de Mamit, l'AMPM s'est dotée en septembre 2000 d'une constitution qui a été approuvée par les membres des communautés et entérinée par les chefs Jean-Charles Piétacho d'Ekuanitshit, Edmond Mestenapéo de Unamen Shipu et Marcel Lalo de Pakua Shipi. Cette constitution est à l'effet que le territoire Nitassinan Mamit est commun, qu'il y a un seul gouvernement (Mamit Innuat Tshishe Utshimau) et qu'il n'y aura qu'une seule compensation pour l'ensemble des communautés. Par la suite, pour des considérations politiques, la communauté de Nutashkuan s'est retirée de l'AMPM. Les autres communautés Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipi, ont poursuivi les négociations territoriales avec les gouvernements fédéral et provincial sans toutefois régler la question territoriale avec la communauté de Nutashkuan. »

Ibid.

¹⁹⁶ Regroupement Petapan. *Op. cit.*

naturelles en territoire innu, comme le démontre cet extrait des « 5 principes de la négociation » du regroupement Petapan :

L'exploitation des ressources issues de nos territoires ancestraux s'est longtemps faite sans que nous ayons notre mot à dire. Il n'a jamais été facile pour nous d'accepter cette situation, comme il n'est pas non plus facile de concilier le développement économique de notre nation avec la sauvegarde et la protection de notre culture. Il s'agit là d'un défi bien contemporain. Nous ne souhaitons pas vivre en vase clos. Comme n'importe quelle nation, nous avons besoin de nous développer.¹⁹⁷

Le territoire n'ayant jamais fait l'objet de traité cédant les droits ancestraux des communautés autochtones à la Couronne et les négociations gouvernementales étant toujours en cours aujourd'hui, cela signifie que tout projet de la part d'allochtones se situe en territoire non-cédé. La réalisation de projets de développement par l'État ou des promoteurs allochtones en territoire non-cédé va donc à l'encontre de la gouvernance des communautés autochtones sur leur territoire et contribue à la configuration d'un rapport de force inégal.

Notre analyse gardera donc en arrière-plan l'idée qu'aux rapports de force qu'exercent l'État et le secteur privé sur les acteurs sociaux s'ajoute une distinction : de ces acteurs sociaux, certaines communautés sont issues de nations autochtones et font de ce fait face à des rapports de force de nature et de forme différentes et inégales à ceux expérimentés par les acteurs sociaux allochtones engagés au sein du même conflit.

2.1.3. Les bases du conflit socio-environnemental autour du complexe hydroélectrique de la Romaine et portrait des positions de pouvoir des différents acteurs

Plusieurs camps se dressent face à l'annonce de la construction du complexe hydroélectrique en 2008. Ces derniers seront décrits ci-dessous en fonction de leur positionnement face au projet, des arguments soulevés ainsi qu'en fonction des rapports de force perceptibles entre les différents acteurs, rapports de force qu'ils créent, maintiennent ou subissent.

Position du gouvernement québécois

Attardons-nous d'abord à l'État québécois, alors représenté par le gouvernement de Jean Charest. Si l'idée d'un barrage et d'une centrale hydroélectriques sur la Romaine ne date pas d'hier, ce gouvernement est celui qui l'a remis à l'agenda dans la ferme intention de le réaliser. Le

¹⁹⁷ *Ibid.*

développement de l'hydroélectricité fait d'ailleurs partie de la stratégie énergétique 2006-2015, qui annonçait dès ses prémisses la relance et l'accélération du développement du patrimoine hydroélectrique du Québec¹⁹⁸.

Nous savons aujourd'hui que le complexe hydroélectrique de la Romaine n'est plus jugé comme étant rentable pour plusieurs motifs, dont la baisse du coût de l'énergie aux États-Unis liées à l'avènement du gaz naturel, notamment¹⁹⁹. À l'époque, les décideurs se trouvaient toutefois devant un scénario différent, en commençant par la crise économique de 2008 qui menaçait de mettre un frein à l'économie de la province²⁰⁰. Les réponses de l'État peuvent s'expliquer par une série d'actions calculées selon les pressions exercées par ses composantes en fonction d'une période de temps et d'un type d'environnement donné²⁰¹. Le complexe de la Romaine, situé dans une région en difficulté économique et en besoin d'emplois représentait donc l'option parfaite pour relancer l'économie et redorer le blason québécois sous la même égide que le « Maître chez-nous » des années 1960.

Il nous faut donc décrire le rapport de force exercé par le gouvernement du Québec dans ce cas d'étude en tenant compte de ce contexte socio-économique. Tel qu'établi dans le cadre théorique, les rapports de pouvoir sont inscrits au cœur des institutions politiques et légales qui soutiennent les structures de l'État. Face à une situation donnée, l'État peut choisir de prioriser certaines stratégies ou certains intérêts face à d'autres, faisant en sorte que les instruments de pouvoir ne sont pas équitablement disponibles. C'est ce qu'on observe notamment dans le déroulement des consultations publiques du BAPE. Face à la pression sociale et politique, le gouvernement québécois entame un processus de consultation publique via le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE).

Lors de sa création en décembre 1978, le BAPE se veut être un outil de participation publique institutionnalisé permettant à la population québécoise de se prononcer -et d'être entendue- sur les

¹⁹⁸ Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Stratégie énergétique 2006-2015*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 2006, p. 10.

¹⁹⁹ Voir ces articles de périodiques :

Alexandre Shields. « Pourquoi a-t-on lancé le projet de la Romaine? ». *Le Devoir* (2014). En ligne. <<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/401154/hydro>>. Consultée le 4 septembre 2020.; Alexandre Shields. « Il ne faut pas répéter l'erreur de la Romaine, dit Parizeau ». *Le Devoir* (2011). En ligne <<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/322061/il-ne-faut-pas-repeter-l-erreur-de-la-romaine-dit-parizeau>>. Consultée le 4 septembre 2020.

²⁰⁰ Finances Québec. « Le point sur la situation économique et financière du Québec », automne 2008, p. 124.

²⁰¹ Joel S. Migdal (2001). *Op. cit.*, p. 68.

impacts environnementaux des grands projets d'équipements²⁰² et des politiques environnementales²⁰³. La loi lui confère deux fonctions plutôt distinctes, faciliter et enquêter. Faciliter, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la consultation des documents soumis à l'appui d'une demande ainsi que l'accès à l'information et, sur mandat du ministre, tenir des enquêtes et des audiences publiques (article 31.1 et s.; article 6.3.)²⁰⁴ sur toute question relative à la qualité de l'environnement et faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qui en est fait.

Le processus d'audiences publiques se déroule en deux temps. D'abord la recherche d'information, puis l'expression des opinions des personnes, municipalités, entreprises ou groupes intéressés par le projet²⁰⁵. L'expression de ces opinions peut prendre la forme de mémoires verbaux ou écrits, de suggestions sur le projet, d'étude d'impacts, etc. Pour qu'une commission d'enquête du BAPE soit ouverte, le gouvernement, plus précisément le/la ministre responsable de l'Environnement doit en faire la commande. C'est donc l'État qui dicte la question précise sur laquelle se prononcera la commission et qui en choisit les barèmes²⁰⁶.

La période d'information et de consultation publique se déroule du 4 septembre au 19 octobre 2008. Le mandat d'enquête et d'audience publique autour du projet de complexe hydroélectrique sur la Romaine quant à lui débute le 27 octobre 2008. La première partie a lieu à Havre-st-Pierre du 27 au 30 octobre 2008 et la seconde à Ekuanitshit, Havre-St-Pierre et Sept-Îles du 1^{er} au 11 décembre 2008. Un total de 117 mémoires seront présentés par les participantes et participants lors de ces deux phases de consultation, ainsi que quatre présentations verbales²⁰⁷.

Position d'Hydro-Québec

Entre alors en ligne de compte le promoteur, Hydro-Québec. Par sa nature d'entreprise, l'objectif premier d'Hydro-Québec est de produire, transporter et distribuer l'électricité aux Québécois et à

²⁰² Le terme *équipement* comprend des constructions telles que les routes et les autoroutes, les équipements de production et de transport d'énergie électrique et les projets industriels.

Mario Gauthier et Louis Simard. « Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique ». *Télescope*, vol. 17, no. 1 (2011), p. 42.

²⁰³ *Ibid.*, p. 40.

²⁰⁴ *Loi sur la qualité de l'environnement*. LQE 1972, Q -2, art. 31.1 et suivants.

²⁰⁵ Mario Gauthier et Louis Simard. *Op. cit.*, p. 42.

²⁰⁶ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Présentation du BAPE*. En ligne <<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/presentation-bape/>>. Consultée le 3 janvier 2021.

²⁰⁷ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009, p. 2.

ses clients hors-province²⁰⁸. Grâce à son statut de société d'État, Hydro-Québec dispose d'un monopole sur la production et la distribution d'électricité au Québec. Les activités hydroélectriques d'Hydro-Québec sont régies par la Loi sur le Régime des eaux (R-13) dont le ministre responsable est celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'exception de l'article 3 et de la section VIII qui relèvent de l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et qui régissent la construction d'infrastructures, donc les barrages²⁰⁹. L'article 3 nous intéresse en ce qu'il définit les conditions dans lesquelles la location de la force hydraulique du domaine de l'État est permise. Ces conditions sont essentiellement que le ministre recommande la location des forces hydrauliques au gouvernement et que le preneur verse les loyers et autres droits de redevances qui lui sont exigibles dans le Fonds des générations²¹⁰. Ces loyers et droits de redevance composent ce que nous comprenons comme étant la rente.

Pour la société d'État, le complexe hydroélectrique de la Romaine est avant tout une promesse de profits, mais également l'opportunité de développer un chantier rappelant les premiers grands barrages²¹¹, comme la Manicouagan, sur la Côte-Nord, ou encore le projet Churchill, au Labrador²¹².

Prévoyant des contestations, Hydro-Québec met en place certaines ententes avec les communautés locales, tant autochtones qu'allochtones. Aux élus et élues de la MRC de la Minganie, une somme d'un peu moins de 12 millions est offerte (dont la moitié est versée sans condition de remboursement en cas de non-réalisation du complexe) en échange d'un appui favorable au projet²¹³. Des ententes répercussions et avantages (ERA) sont également conclues ou en négociation avec les quatre communautés innues considérées comme étant directement touchées par les répercussions environnementales du projet²¹⁴, et ce, avant le lancement des consultations

²⁰⁸ Hydro-Québec. *À propos*. En ligne <<http://www.hydroquebec.com/a-propos/>>. Consultée le 14 octobre 2020.

²⁰⁹ *Loi sur le régime des eaux*, LRE 1856 - 2017, R-13, art. 3.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ Hydro-Québec. *Projet de la Romaine – Retombées économiques*. En ligne <<https://www.hydroquebec.com/romaine/developpement-durable/retombees.html>>. Consultée le 4 novembre 2020.

²¹² Frédéric Lasserre. « Les aménagements hydroélectriques du Québec : le renouveau des grands projets ». *Géocarrefour*, vol. 84, no. 1-2 (2009), pp. 11 à 18.

²¹³ Louis-Gilles Francoeur. 2008. « Projet hydroélectrique de la rivière Romaine - Roy Dupuis reproche à Hydro-Québec d'avoir acheté l'appui des élus régionaux ». *Le Devoir*. En ligne <<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/215545/projet-hydroelectrique-de-la-riviere-romaine-roy-dupuis-reproche-a-hydro-quebec-d-avoir-achete-l-appui-des-elus-regionaux>>. Consultée le 4 novembre 2020.

²¹⁴ Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*, p. 150.

publiques. Ces sommes sont destinées au développement économique de la région²¹⁵, au dédommagement des frais de négociations, etc. Au total, c'est plus de 700 millions de dollars qui sont promis sur 50 ans²¹⁶.

Ces ententes sont de prime abord un moyen de réduire le risque de conflits avec les acteurs locaux et de ce fait sécuriser l'investissement de l'entreprise²¹⁷. En effet, les préoccupations territoriales et l'opposition d'acteurs sociaux peuvent mettre à risque l'investissement du secteur privé dans le cadre de projet de type la Romaine.

Position des acteurs sociaux

Nous terminons avec le portrait des acteurs sociaux dans le conflit de la Romaine. Cette partie se décline en deux sous-catégories, soit les acteurs allochtones et les acteurs autochtones. Cette distinction se justifie du fait que les rapports de force ne sont pas les mêmes et ne sont pas vécus de la même façon lorsqu'il est question d'un acteur dont la réalité est empreinte d'une histoire liée au colonialisme comme c'est le cas des autochtones au Canada²¹⁸.

Position des acteurs sociaux allochtones

Deux camps principaux se dressent au sein des acteurs sociaux allochtones, en fonction des arguments en faveur du projet de complexe hydroélectrique, et ceux en défaveur.

Parmi les mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques du BAPE en 2008-2009 par les groupes citoyens en faveur avec le projet (dont 9 se positionnent clairement en faveur, et 13 sous certaines conditions de respect de l'environnement, notamment), nous relevons notamment les arguments suivants : une redistribution des profits de la rente et des investissements promis par le gouvernement et le promoteur (Hydro-Québec) pour l'amélioration des infrastructures et du niveau de vie des citoyens et citoyennes; l'augmentation de l'offre d'emplois; la hausse démographique; l'opportunité de contrer l'exode des jeunes; l'augmentation du tourisme prédite

²¹⁵ « Grâce à ces ententes, les communautés signataires disposent de fonds qui contribuent, notamment, au financement de projets de natures économique, communautaire ou culturelle et favorisent la pratique des activités traditionnelles et l'accès à de la formation menant à des emplois sur le chantier de la Romaine. La mise en œuvre de ces ententes et la gestion des fonds connexes sont assurées par des sociétés conjointes réunissant des représentants des communautés signataires et d'Hydro-Québec. »

Hydro-Québec Production. *Op. cit.*, p. 4.

²¹⁶ Louis-Gilles Francoeur. *Op. cit.*

²¹⁷ Julia Sagebien et Nicole Marie Lindsay. *Op. cit.*, p. 12.

Voir aussi Heledd Jenkins et Natalia Yakovleva. « Corporate social responsibility in the mining industry: exploring trends in social and environmental disclosure ». *Journal of Cleaner Production*, vol. 14, no. 3 (2006), p. 272.

²¹⁸ Nous discutons des conséquences de ce fait sur le rapport de force des communautés autochtones plus en profondeur dans la section suivante (voir à partir de la p. 54)

par l'augmentation des services et des infrastructures et la vision de l'hydroélectricité comme mode d'intégration du développement durable²¹⁹.

Les acteurs sociaux en défaveur du complexe sont quant à eux des groupes citoyens ou des organismes environnementaux ou écologistes (nous comptons 28 mémoires où les acteurs sociaux se positionnent clairement en défaveur du projet). Leurs arguments relèvent entre autres de la hausse du taux de mercure dans les eaux de la rivière; la destruction des écosystèmes par l'inondation et la création des réservoirs; la disparition des rapides en aval de la rivière et l'impact sur le récréotourisme et l'écotourisme; le réchauffement climatique et la nécessité de protéger l'environnement; l'érosion des berges; le bruit et l'augmentation de la circulation sur la route 138; le fait qu'il y ait d'autres alternatives énergétiques à moindre coût économique et environnemental; les effets négatifs sur la biomasse marine et la pêche commerciale et récréative; le fait que la ligne de transport de l'électricité ait été exclue de l'étude d'impact du projet²²⁰ et les impacts psychosociaux sur la population²²¹.

Les mouvements écologistes et les groupes environnementaux (Fondation Rivières, Nature Québec, Société pour vaincre la pollution, Alliance Romaine notamment) dénoncent tour à tour le processus du BAPE et le rapport de la Commission d'examen conjoint²²². Une pétition réclamant entre autres un moratoire sur la construction des portions Romaine-1, Romaine-3 et Romaine-4 est déposée en août 2011 et recueille 5641 signatures²²³. Malgré ces actions, la construction du complexe suit son cours.

Position des acteurs sociaux autochtones

Tel que mentionné plus haut, la Romaine traverse le Nitassinan, territoire des Innus. Les quatre communautés innues directement affectées se sont prononcées en défaveur du harnachement de la

²¹⁹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Op. cit.*, p. 15 et suivantes.

²²⁰ Elle a en effet plutôt fait l'objet d'une étude d'impact séparée, le promoteur considérant qu'il s'agissait là de deux projets différents. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Op. cit.*, p. 194.

²²¹ *Ibid.*, p. 25.

²²² Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*, p. 150.

²²³ Assemblée nationale du Québec. *Pétition : Exploration et exploitation du gaz de schiste*. En ligne <<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1761/index.html>>. Consultée le 6 janvier 2021.

Romaine en citant notamment la préservation du territoire ancestral et la protection de l'environnement comme arguments principaux²²⁴.

Malgré cette opposition, des ERA sont négociées et conclues entre Hydro-Québec et les conseils de bande de ces communautés. Nutashkuan, communauté située à l'embouchure de la rivière Natashquan qui comptait 932 personnes en 2007 signe en juillet 2008 pour des redevances de 43 millions de dollars entre 2009 et 2070. Unaman-shipit et Pakut-shipit, situées plus à l'Est et comptant respectivement 1056 personnes et 302 personnes en 2007 signent en octobre 2008 une entente avec le promoteur prévoyant un montant de 14,5 millions de dollars dont le versement s'échelonne également jusqu'en 2070. En mars 2009, c'est au tour d'Ekuanitshit, située plus à l'Ouest et dont la population est de 537 personnes, de signer une entente avec Hydro-Québec pour un total estimé à 75 millions de dollars. Ces redevances sont destinées à développer des activités économiques, sociales et culturelles au sein des communautés affectées par le complexe hydroélectrique²²⁵.

La signature d'ERA n'arrête toutefois pas les contestations. Par exemple, la construction de barrages routiers par les Innus de Nutashkuan²²⁶, le boycott de la rencontre des « Partenaires du Nord » convoquée par Nathalie Normandeau alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune par les chefs Raphaël Picard (Pessamit), Georges-Ernest Grégoire (Uashat et Mani-Utenam), Réal McKenzie (Matimekush–Lac-John), Jean-Charles Pietasho (Ekuanitshit) et Georges Bacon (Unaman-shipit) le 6 novembre 2009²²⁷ ou encore la marche des femmes de Maliotenam en avril 2012²²⁸.

Si certaines de ces mobilisations sont la démonstration de fractures à l'interne et de conflits entre les membres de la communauté et le conseil de bande (la marche des femmes de Maliotenam, par exemple)²²⁹, d'autres comme le boycott de la rencontre avec la ministre Normandeau visent à rappeler que les ententes convenues entre Hydro-Québec et certaines communautés innues sur un

²²⁴ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Op. cit.*, p. 30.

²²⁵ Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*, p. 150.

²²⁶ Julien Voyer. *Op. cit.*, p. 32.

²²⁷ Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*, p. 152.

²²⁸ Radio-Canada. « Côte-Nord : des femmes innues marchent pour faire respecter leurs droits ». *Radio-Canada* (2012). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/556132/marche-innu-plan-nord>>. Consultée le 13 novembre 2020.

²²⁹ Projet Des-terres-minées. *L'avenir, c'est pas les ententes*. En ligne <<http://desterresminees.pasc.ca/le-projet/lavenir-cest-pas-les-ententes/>>. Consultée le 5 février 2021.

projet en particulier ne sont que de nature administrative et « d’aucune façon ne représentent un assujettissement des droits des Innus à la juridiction provinciale »²³⁰.

Processus historiques, colonialisme et rapports de pouvoir asymétriques : une histoire qui se répète et se perpétue

Il est impossible d’imaginer une analyse des rapports de pouvoir en contexte extractiviste en territoire autochtone sans aborder l’héritage colonial du Canada. L’asymétrie des rapports de force que l’on observe en contexte d’extractivisme provient de processus historiques inscrits dans le passé qui ont toujours cours aujourd’hui. Nous analysons les rapports de force auxquels font face les communautés innues sous la lunette d’analyse de la colonialité du pouvoir de Quijano (2007).

En s’entremêlant au capitalisme, le modèle colonial canadien développe plusieurs outils et structures lui permettant de maintenir son pouvoir, outils et structures qui, étant toujours en place aujourd’hui, continuent de perpétuer les rapports de domination. Plusieurs mécanismes maintiennent ou renforcent les rapports de domination, tel que la restriction de l’accès au territoire²³¹, l’invisibilisation du rapport des autochtones au territoire qui ont tendance à l’habiter au profit d’une vision plutôt utilisatrice correspondant à celle du colonisateur²³², l’usage de la violence via les forces policières et armées pour maintenir l’ordre colonial²³³, etc. C’est sur la base de ces observations que Hall place l’extractivisme au sein du modèle colonial d’accumulation par dépossession et que Veltmeyer et Bowles théorisent le concept de dépossession coloniale pour caractériser le cas canadien.

Dans le cas précis du projet de complexe hydroélectrique sur la Romaine, la construction d’un complexe hydroélectrique en territoire ancestral non-cédé à des fins d’exploitation de la ressource hydraulique entre parfaitement dans la définition du modèle colonial d’accumulation par dépossession. La perpétuation des rapports de domination prend notamment la forme d’une indifférence face au fait que le territoire sur lequel sera développé le projet se trouve en territoire non-cédé innu. En effet, les innus n’ont jamais renoncé à leur souveraineté et n’ont jamais

²³⁰ Sylvie Vincent (2011). *Op. cit.*

²³¹ Lorenzo Veracini. « Introducing settler colonial studies ». *Settler Colonial Studies*, vol. 1, no. 1 (2011), pp. 1 à 12.

²³² Dawn Hoozeveen. « Sub-surface Property, Free-entry Mineral Staking and Settler Colonialism in Canada ». *Antipode*, vol. 47, no. 1 (2015), p. 131.

²³³ Nicholas Blomley. « Law, property, and the geography of violence: The frontier, the survey, and the grid ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 93, no. 1 (2003), p. 125.

abandonné leurs droits ancestraux sur ce territoire comme l'expriment le Conseil des Innus de Pakua Shipi et le Conseil des Innus de Unamen Shipu dans leur mémoire destiné au BAPE :

Les gouvernements, et particulièrement le gouvernement fédéral, n'ont pas pris les dispositions pour régler la question fondamentale des droits territoriaux. Au contraire, la question du titre aborigène et des droits ancestraux a été évité par les gouvernements. Bien que le processus de consultation des gouvernements se soit bien déroulé, il n'en demeure pas moins que la question de l'accommodement n'a pas été réglée à notre satisfaction. Une simple entente commerciale avec Hydro-Québec au même titre que la MRC et les municipalités ne peut prétendre avoir répondu à l'obligation d'accommodement des dernières décisions de la Cour suprême du Canada.²³⁴

Il s'agit donc d'une inquiétude réelle des Innus de voir que les ressources de leur territoire, qui n'est toujours pas officiellement reconnu, sont exploitées sans leur autorisation par la société d'État, mais aussi par les compagnies forestières, minières et récréotouristiques œuvrant dans la région²³⁵. Les procès intentés cités ci-haut font référence à l'obligation constitutionnelle de consulter les autochtones et de leur proposer un accommodement avant d'autoriser l'exploitation de leurs ressources naturelles²³⁶. Cette obligation est confirmée par la Cour suprême du Canada dans des décisions touchant des Premières Nations de l'Ouest canadien rendues le 18 novembre 2004 et accordent, du moins sur papier, un « nouveau rôle »²³⁷ aux autochtones à tout ce qui a trait au développement en leur territoire. Cette jurisprudence sera notamment mobilisée en 2006 alors que les Innus de Pessamit déposent une demande en révision judiciaire afin d'annuler les permis temporaires octroyés par le gouvernement du Québec à 28 compagnies forestières présentes sur le territoire de la Côte-Nord²³⁸.

2.2. L'exploitation du gaz de schistes dans la vallée du St-Laurent

²³⁴ Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu. *Op. cit.*, p. 14.

²³⁵ Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*

²³⁶ Ces obligations trouvent leur fondement dans la protection des droits ancestraux prévue à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Ils ne constituent pas une simple obligation d'agir avec équité. *Nation haïda c. Colombie-Britannique* (ministre des Forêts), 2004 CSC 73 et *Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique* (Directeur d'évaluation de projet), 2004 CSC 74.

²³⁷ David Schulze. « Le nouveau rôle des Autochtones dans le développement au Québec : les obligations de consultation et d'accommodement ». *Service de la formation permanente du Barreau du Québec, Livre du Congrès* (2005), p. 126.

²³⁸ Samuel Proulx. « L'application du droit canadien relatif aux peuples autochtones en matière de préservation des écosystèmes forestiers ». *Revue de droit du développement durable de l'Université McGill*, vol. 279 (2016). En ligne <<https://canlii.ca/t/839>>. Consultée le 13 mai 2021.

Avril 2008, l'entreprise *Forest Oil* découvre des gisements de gaz de schiste dans le sud du Québec. Le gaz de schiste est exploité au Canada depuis le début du XX^e siècle, mais la hausse du prix du pétrole dans les années 2005 à 2008 incite les entreprises à se servir des nouvelles technologies pour développer ce filon²³⁹. En l'instant d'un été, le gaz de schiste passe du stade d'inconnu pour se retrouver sur les lèvres d'une grande portion de citoyennes et citoyens alarmés. Il faut dire que les gisements alors découverts se trouvent dans le sud de la province et longent le fleuve St-Laurent, territoire qui se trouve être le plus densément peuplé de la province²⁴⁰. À la fin de 2010, quelques 120 permis de recherches, détenus par 12 entreprises, sont en vigueur sur ce territoire et une trentaine de puits sont forés²⁴¹.

Dans son rapport présenté à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011²⁴², le vérificateur général du Québec note que ces permis de recherche ne sont soumis à aucun mécanisme de consultation des citoyens et des représentants des municipalités²⁴³. Il y a donc là un risque important, selon les opposants, qui voient l'activité reliée aux gaz de schiste accélérer à vitesse grand V. Selon Ressources naturelles Canada, la production de ressources de schiste et de réservoirs étanches est aujourd'hui toujours en croissance et représentait en 2014 environ 51% de la production totale de gaz naturelle au pays. L'Office national de l'énergie prévoit que ce pourcentage grimpera à 80% d'ici 2035²⁴⁴.

Dès 2009, citoyens, militants environnementalistes, scientifiques et mêmes certains députés de l'Assemblée nationale lèvent la voix pour dénoncer l'exploration et l'exploitation de ces puits. Les mobilisations prennent la forme de manifestations²⁴⁵, de pétitions²⁴⁶, etc. En 2010, deux projets de

²³⁹ Gouvernement du Canada. *Exploration et production des ressources de schiste et de réservoirs étanches*. En ligne <<https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/combustibles-fossiles-propres/gaz-naturel/ressources-de-schiste-de-reservo/exploration-et-production-des-ressources-de-schiste-et-de-reservoirs-etanches/17678>>. Consultée le 14 novembre 2020.

²⁴⁰ Institut de la statistique du Québec. *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. En ligne <<https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2018.pdf>>. Consultée le 14 novembre 2020.

²⁴¹ Corinne Gendron. « Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale? Le cas du gaz de schiste au Québec ». *Éthique publique*, vol. 18, no. 1 (2016), p. 1.

²⁴² Vérificateur général du Québec. « Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste ». Chap. in *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 et Rapport du commissaire au développement durable*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2011), p. 3-7 et 3-8.

²⁴³ *Ibid.*, p. 3-17.

²⁴⁴ Gouvernement du Canada. *Exploration et production des ressources de schiste et de réservoirs étanches*. Op. cit.

²⁴⁵ Radio-Canada. « Les opposants du gaz de schiste manifestent à Montréal ». *Radio-Canada* (2011). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/520278/manif-gaz-schiste-montreal>>. Consultée le 4 janvier 2021.

²⁴⁶ Assemblée nationale du Québec. *Pétition : Exploration et exploitation du gaz de schiste*. Op. cit.

loi sont portés par les partis d'opposition²⁴⁷ et en novembre de la même année, une enquête du BAPE est lancée en réponse aux requêtes du mouvement de résistance.

La commission d'enquête consulte alors 85 personnes-ressources des secteurs gouvernementaux, universitaires et privés dans le but d'évaluer divers scénarios possibles d'exploitation du gaz de schiste au Québec. Le rapport conclue en écartant l'option du moratoire réclamée par les opposants et préconise une évaluation environnementale stratégique pour étudier plus à fond la question, constatant l'absence de réponses sur certains effets à long-terme de cette exploitation.

Le gaz de schiste est une forme non conventionnelle de gaz naturel. Il tire son nom de la roche sédimentaire dans laquelle il est gardé prisonnier à une profondeur allant de 1000 à 3000 mètres. Ce qui inquiète la population, c'est surtout la technique de fracturation hydraulique employée pour extraire le gaz qui consiste à fissurer la substance argileuse de la roche mère pour en extraire les bulles de méthane. L'extraction du gaz de schiste comporte plusieurs risques pour l'environnement, dont la consommation d'eau (l'exploitation d'un puits requiert entre 7,5 et 35 millions de litres d'eau par fracturation), le risque de contamination des nappes phréatiques situées au-dessus des gisements, le stockage du liquide toxique qui remonte à la surface après la fracturation et qui est composé d'un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques auquel se rajoutent parfois saumure et métaux lourds. Aux États-Unis, premier pays à développer et utiliser la fracturation hydraulique, des échappements de méthane ont été observés par les fractures et fuites près des gisements. Sans compter les dangers pour la faune et la flore, la destruction du paysage, la pollution lumineuse et l'occupation humaine de territoires jusque-là protégés ou isolés de la population²⁴⁸.

Le rapport du BAPE est déposé le 28 février 2011. La commission d'enquête souligne notamment l'insuffisance de données et de connaissances recueillies concernant les risques de l'exploitation du gaz de schiste sur la santé des communautés locales, ce qui l'amène à recommander la tenue d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES), dont l'objectif ultime serait de comprendre et documenter les impacts sociaux, environnementaux et économiques du développement du potentiel gazier au Québec. Cette évaluation est mise sur pied par un comité d'experts en mai

²⁴⁷ Laurence Bherer *et al.* (CRPDS). « Analyse comparée des mobilisations réfractaires au développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique ». Chap. in *Analyse comparée des perceptions du public à l'égard de l'industrie du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et ailleurs au Canada*. Montréal : Université de Montréal, 2013, p. 69.

²⁴⁸ Sébastien Candel, Bernard Tissot. « Énergies fossiles ». Chap. in *La recherche face aux défis de l'énergie*. Paris : Académie des sciences, 2012, p. 98.

2011 et dépose son rapport de synthèse en janvier 2014²⁴⁹. Ce dernier témoigne notamment d'une faible acceptabilité sociale, de risques pour la santé physique et mentale ainsi que pour la qualité de vie des habitants côtoyant les puits de forage, ainsi qu'une défaillance en ce qui concerne l'étanchéité des puits et ce, malgré le respect des normes en vigueur²⁵⁰.

Les mobilisations se poursuivent bien après le dépôt du rapport du BAPE. La population réclame notamment le moratoire d'une génération²⁵¹, soit l'imposition d'un moratoire de 20 ans sur l'exploitation du gaz de schiste ainsi que sur l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles et nucléaires. Un changement de gouvernement en septembre 2012 amène quelques modifications à la Loi sur les mines qui régit l'exploitation du sous-sol québécois. Une deuxième enquête du BAPE est réalisée en mai 2014²⁵². Elle conclut qu'il n'est pas démontré que « l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec en raison de l'ampleur des coûts et des externalités potentiels par rapport aux redevances qui seraient perçues par le Québec »²⁵³. Le principal talon d'Achille du projet serait l'absence d'un lien de confiance entre les citoyens, l'industrie et les instances gouvernementales²⁵⁴. Québec interdit officiellement l'exploitation du gaz de schiste le 6 juin 2018²⁵⁵.

²⁴⁹ Gouvernement du Canada. *Exploration et production des ressources de schiste et de réservoirs étanches*. Op. cit.

²⁵⁰ Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. *Rapport synthèse, évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014, p. 229 à 246.

²⁵¹ Moratoire d'une génération. *Un moratoire évanescent, incohérent, insatisfaisant*. En ligne <<http://moratoiredunegeneration.ca/#:~:text=La%20campagne%20Moratoire%20d'une%20g%C3%A9n%C3%A9ratio n%20est%20un%20r%C3%A9seau%20citoyen,le%20Qu%C3%A9bec%20des%20%C3%A9nergies%20fossiles.>>. Consultée le 2 mars 2021.

²⁵² Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. *2^e BAPE sur les gaz de schiste*. Mémoire soumis au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, 2014, 22 p.

²⁵³ Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. *Communiqué du 15 décembre 2014*. En ligne <https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/communiques/14-12-15-gaz_de_schiste-enjeux.htm>. Consultée le 2 février 2021.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Radio-Canada. « Hydrocarbures au Québec : zone de protection élargie et fin de l'exploitation du gaz de schiste ». *Radio-Canada* (2018). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1105405/hydrocarbures-zone-protection-fracturation-schiste>>. Consultée le 3 décembre 2020.

Figure 4. Ligne du temps, mobilisation contre les gaz de schiste et événements marquants

Avril 2008	Forage à Bécancour par Forest Oil et Junex
Septembre 2009	Demande de moratoire par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Mars 2010	Le comité de Saint-Marc-sur-Richelieu conteste l'installation de Molopo (pétrolière australienne) auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)
Septembre 2010	Début de l'enquête du BAPE (Bureau d'audience publique sur l'environnement)
Décembre 2010	Création du regroupement interrégional sur le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent
Janvier 2011	Création du comité scientifique contre le gaz de schiste
Février 2011	Premier rapport du BAPE
Mai 2011	Début des travaux de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)
Novembre 2011	Adoption d'une réglementation sur l'eau par la municipalité de Saint-Bonaventure
Septembre 2012	Élection du gouvernement Marois
Décembre 2013	Réforme de la loi sur les mines
Avril 2014	Élection du gouvernement Couillard
Décembre 2014	Second rapport du BAPE

2.2.1 Contexte socio-économique

Réel pilier du secteur énergétique étasunien, l'exploitation du gaz de schiste a permis aux États-Unis de renforcer son indépendance énergétique et de s'éloigner quelque peu du pétrole étranger²⁵⁶. En juin 2008, le prix du gaz atteint un pic à 13US\$/MBTU²⁵⁷. Le chemin semble donc déjà bien tracé lorsque Forest Oil, appuyé par l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) dont

²⁵⁶ Yann Fournis et Marie-José Fortin (2015). *Op. cit.*, p. 120.

²⁵⁷ *Million of British Thermal Units*, unité de référence des quantités de gaz naturel.

elle est membre avec cinq autres compagnies pétrolières et gazières²⁵⁸, commence à forer ses premiers puits.

Aux promesses de plus grande autonomie énergétique et de redevances minières alléchantes permettant de maintenir le modèle de développement québécois s'ajoutent celles de création d'emplois, toutes rendues possible par la captation de la rente. Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF), partisan de l'implantation de l'industrie dans la région, parle à ce moment de la création possible de plus de 5000 emplois directs « bien payés »²⁵⁹.

Si ces arguments firent fureur au moment de l'annonce du harnachement de la Romaine, il n'en va pas de même dans ce cas-ci. Tel que mentionné plus haut, la vallée du St-Laurent, région visée par l'industrie, est densément peuplée. Contrairement à la Minganie, elle dispose d'une activité économique diversifiée, joignant le tourisme à l'agriculture et les services de proximité²⁶⁰. Le fait que la région ne se trouve pas en situation de dépendance face à l'exploitation des ressources naturelles la placerait-elle en position favorable pour refuser ou prendre le temps d'analyser la venue d'un grand projet tel que l'exploitation du gaz de schiste? Il s'agit d'une hypothèse que nous vérifierons dans ce mémoire.

2.2.2 Les bases du conflit socio-environnemental et portrait des rapports de force

Tout comme l'exercice précédent, nous brossons ici le portrait de chacun des trois acteurs en plaçant les bases contextuelles pour comprendre les éléments qui configurent ou qui sont susceptibles d'influencer les rapports de force visibles dans ce conflit.

Position du gouvernement du Québec

Dès le forage des premiers puits, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se positionnent en promoteurs du développement de la filière du gaz de schiste dans la région du St-Laurent. L'intérêt de l'État dans l'appui du développement de l'industrie du gaz de schiste réside principalement dans le fort potentiel de profits. En effet, l'exploitation de la ressource gazière au Québec implique le versement d'une redevance au gouvernement établie entre 10 et 12,5 % de la valeur au puits²⁶¹. À

²⁵⁸ Forest Oil, Talisman, Lone Pine, Questerre, Gastem et Junex.

²⁵⁹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec : Rapport d'enquête et d'audience publique*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011, p. 212.

²⁶⁰ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer ». *Gestion*, vol. 36, no. 2 (2011), p. 50-51.

²⁶¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2011). *Op. cit.*, p. 48.

cela s'ajoute un loyer payable annuellement au gouvernement dont le montant est fixé à 2,50 \$ par hectare en vertu de l'article 87 du *Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains*²⁶². En 2011, les rentes d'exploration du gaz de schiste rapportaient environ 1 million de dollars annuellement au gouvernement du Québec, pour les 10 millions d'hectares de territoires sous permis²⁶³. Ce dernier annonce d'ailleurs dès mars 2011 vouloir réformer son système de redevances sur le gaz naturel et le pétrole en s'inspirant sur le modèle de l'Alberta afin qu'il soit plus avantageux²⁶⁴ et lui permette de capter une rente plus importante. L'appui est tel qu'au printemps 2010, la ministre des Ressources naturelles Nathalie Normandeau refuse d'établir le dialogue avec les acteurs sociaux, déjà bien organisés, qui questionnent l'empressement et les modalités du développement du gaz de schiste²⁶⁵.

En réponse au conflit qui est en train de se créer et face aux requêtes de la part de la population pour faire de la place à la participation publique, le gouvernement annonce en août 2010 la mise en place d'une consultation publique du BAPE. Ce dernier reçoit des critiques semblables au cas de la Romaine : une portée réduite en termes de capacité d'enquête et un calendrier de cinq mois, sans compter le fait que l'enquête ne devra porter que sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste et non sur la pertinence même de sa présence sur le territoire²⁶⁶. Sur les 232 mémoires déposés (soit deux fois plus de mémoires que pour le BAPE pour la Romaine) et 400 personnes auditionnées auprès de la Commission du BAPE, 65 représentent le secteur privé, 25 des associations professionnelles, 13 comités citoyens, 32 associations environnementales ainsi que 97 citoyens. Remarquons ici la forte représentation du secteur privé (plus du quart des intervenants). Tout comme dans le cas de la Romaine, le déroulement du BAPE est dicté en fonction des intérêts de l'État qui le commande et soumis aux règles d'une gouvernance extractive, et n'est pas le produit d'un exercice démocratique de participation publique.

En mars 2011, le vérificateur général dépose le rapport de l'étude environnementale stratégique (ÉES) recommandée par le BAPE et « met en évidence la mauvaise gestion du gouvernement dans

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ Radio-Canada. « Les critiques du BAPE sur les redevances, une « fabulation » selon Charest ». *Radio-Canada* (2011). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/507230/bape-exploration-droits>>. Consulté le 4 novembre 2020.

²⁶⁴ Radio-Canada (2011). *Op. cit.*

²⁶⁵ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 52.

²⁶⁶ Sébastien Chailleux. « De la revendication locale à la mise en cause globale : trajectoire du mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec ». *Recherches sociographiques*, vol. 56, no. 2-3 (2015), p. 338.

le dossier du gaz de schiste »²⁶⁷. Le gouvernement y répondra en mettant en place un nouveau régime de redevances sur le gaz de schiste.

Comment expliquer ce choix du gouvernement de porter coûte que coûte le projet de développement du gaz de schiste sur son dos? L'explication se trouve-t-elle derrière un simple choix économique enligné sur les promesses de retombées et de redevances? Plusieurs journalistes et intellectuels accuseront le gouvernement libéral d'être intimement lié ou de céder trop facilement aux lobbyistes de l'industrie²⁶⁸. Nous répondons plutôt à cette question en termes de rapports de force. Rappelons que les actions de l'État peuvent s'expliquer par une série d'actions calculées selon les pressions exercées par ses différentes composantes en fonction d'une période de temps et d'un type d'environnement donné. L'État n'est ainsi pas un acteur étanche et fermé, mais bien une co-construction de plusieurs composantes, dont des acteurs économiques non-étatiques et d'autres groupes sociaux. Sachant cela, nous pourrions expliquer plus clairement l'acharnement de l'État à développer la filière gazière sur la base d'une motivation majoritairement tirée de la rente, tout comme nous pourrions expliquer sa volte-face à la fin du conflit lorsqu'il interdira complètement l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

Position du secteur privé

À l'instar du cas de la Romaine, le projet de développement de l'industrie du gaz de schiste ne met pas en action qu'un seul promoteur, mais bien une douzaine d'entreprises privées au total. Pour des fins de clarté, nous nous référerons donc à ces dernières en employant l'expression « les entreprises ». L'objectif de ces entreprises est clair, tirer profit d'un marché avantageux et d'une ressource rendue accessible grâce à l'avancement technologique.

Au Québec, l'exploitation du gaz de schiste relève du régime minier. Ce dernier est basé sur une logique du « premier arrivé, premier servi ». Les titres d'exploration et d'exploitation sont décernés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et régis par la *Loi sur les mines*. Ces titres d'exploration (CLAIM) sont les seuls valables dans la province. Ils s'obtiennent par désignation sur carte et sont valides pour une durée de 2 ans, renouvelable indéfiniment. Les titres d'exploitation prennent quant à eux la forme de bail minier ou de bail d'exploitation de substances

²⁶⁷ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 53.

²⁶⁸ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 328.

minérales de surface. Pour obtenir l'un de ces deux baux, le promoteur doit remplir certaines conditions, telles qu'avoir la preuve d'indices de gisements exploitables, détenir un rapport certifié par ingénieur ou géologue décrivant la nature, l'étendue et la valeur du gisement, fournir une étude de faisabilité du projet, etc.²⁶⁹ Au moment où éclate le conflit, aucune évaluation environnementale n'est requise pour obtenir un de ces baux.

La culture extractive canadienne descend du principe du *free mining* – toujours appliqué aujourd'hui – qui consacre un « droit de libre-accès à la propriété et à l'exploitation des ressources d'un territoire »²⁷⁰. Cela implique la possibilité pour quiconque ayant une intention industrielle d'acquérir librement un droit de propriété sur les ressources minérales d'un territoire avec la garantie qu'il pourra explorer puis exploiter cette parcelle de territoire²⁷¹. Ce droit de libre accès s'applique à tout territoire tant qu'il ne soit pas déjà sous claim minier²⁷². C'est-à-dire, peu importe s'il s'agit de terres privées ou de terres appartenant à la couronne²⁷³, et ce, d'autant plus que ces droits miniers accordent un droit de propriété aux ressources du sous-sol, qui ne sont pas liées à celles en surface. Un propriétaire terrien pourrait donc se retrouver avec un puit tout à fait légal appartenant à autrui dans sa cour. Le terme de libre accès au territoire n'est donc pas à saisir dans son angle le plus inclusif. Il implique au contraire une exclusion des habitantes et habitants du territoire. Au Canada, le réel propriétaire des ressources et par conséquent du territoire semble être l'industrie extractive.

Le principe de la préséance minière positionne donc les entreprises en position favorable en leur donnant presque carte blanche. Le régime minier ne favorise ni l'information, ni la participation du public²⁷⁴. Il ne requiert que l'accord formel des acteurs locaux (élus locaux et propriétaires des terres, souvent des agriculteurs)²⁷⁵. Tel que mentionné précédemment, il n'y a pas non plus, au moment du conflit, de mécanismes d'évaluation environnementale ou même de protection du patrimoine terrestre et de la qualité de vie des résidents. L'absence de mécanismes garantissant la

²⁶⁹ Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Bail minier*. En ligne <<https://mern.gouv.qc.ca/mines/titres-miniers/titres-exploitation/>>. Consultée le 3 février 2021.

²⁷⁰ Ugo Lapointe. « L'héritage du *free mining* au Québec et au Canada ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 40, no. 3 (2010), p. 10.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Myriam Laforce et al. « Mining sector regulation in Québec and Canada: Is a redefinition of Asymmetrical relations possible? ». *Studies in Political Economy*, vol. 84 (2009), pp. 47 à 78.

²⁷³ Ugo Lapointe. *Op. cit.*, p. 12.

²⁷⁴ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 329.

²⁷⁵ Yann Fortin et Marie-Josée Fournis (2015). *Op. cit.*, p. 124.

protection de ces droits collectifs est d'ailleurs au cœur de l'argumentaire des opposants aux projets extractivistes. La composition du régime minier implique donc des conséquences importantes sur les droits individuels et collectifs d'accès, de contrôle et de protection du territoire et de ses ressources²⁷⁶, créant un rapport de force asymétrique dont le principal bénéficiaire est l'entrepreneur privé. À noter que la réforme de la *Loi sur les mines* annoncée en 2012 et en vigueur en décembre 2013 prévoit des mécanismes d'information ou de consultation obligatoires.

Position des acteurs sociaux

L'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent trouve également des appuis parmi les acteurs sociaux. Ces appuis proviennent notamment de propriétaires terriens étant déjà en relation avec des compagnies gazières opérant tout près de leur lieu de résidence et de regroupements de citoyens dont l'objectif premier est la promotion de l'industrie (Réseau environnement, Mouvement d'appui au gaz de shale (MAGS), Solidarité rurale du Québec, etc.).

La majorité des acteurs sociaux se positionnent toutefois en défaveur face au développement de l'industrie. Le mouvement d'opposition contre l'industrie du gaz de schiste est principalement présent dans les régions concernées par l'octroi de permis et la construction de puits, mais puise ses membres un peu partout dans la province. L'exploration liée au gaz de schiste étant nouvelle au Québec, le mouvement de mobilisation débute avec une phase de recherche d'information²⁷⁷. Ce qui inquiète le plus les citoyens, c'est la qualité de la connaissance ainsi que sa provenance. En d'autres mots, on en sait très peu, et ce que l'on sait provient de l'industrie qui souhaite développer.

Septembre 2010, l'association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) organise des réunions d'information auxquelles participent des centaines de citoyens. D'après le travail de Fortin et Fournis, l'objectif « n'est pas tant de recueillir des informations que d'obliger les entreprises à en sortir publiquement pour révéler les zones d'incertitudes, les risques, les contradictions. Ils cherchent aussi à faire préciser le projet qui demeure toujours flou. »²⁷⁸ La densité de population et la couverture médiatique permettent au mouvement de faire circuler une opinion majoritairement

²⁷⁶ Ugo Lapointe. *Op. cit.*, p. 11.

²⁷⁷ Yann Fortin et Marie-Josée Fournis (2015). *Op. cit.*, p. 128.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 129.

négative au sujet du gaz de schiste, suffisamment pour qu'une grande portion de Québécoises et de Québécois s'opposent à son implantation dans la province²⁷⁹.

La mobilisation contre les gaz de schiste se caractérise tout comme celle de la Romaine par une forte participation citoyenne²⁸⁰. Elle s'en distingue toutefois grâce à un alignement entre les positions des citoyens et celles des élus. Les citoyens mobilisés se regroupent en comités de vigilance. Leur objectif est de mettre la pression sur les municipalités pour faire adopter des résolutions s'opposant au développement de la filière gazière dans la vallée du St-Laurent. De 2010 à 2013, 117 municipalités, situées dans sept régions administratives, adoptent un total de 179 résolutions locales au sujet du gaz de schiste²⁸¹. Fournis et Fortin (2015) notent également une forte corrélation (60%) entre la présence de comités citoyens dans une municipalité et sa tendance à adopter au moins une résolution concernant les gaz de schiste²⁸².

La mobilisation contre les gaz de schiste se distingue également de celle contre le complexe de la Romaine en ce qui concerne la durée du conflit. Depuis la création du regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » en février 2010, la création d'un dossier de référence et d'informations sur les gaz de schiste par les comités citoyens et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) au printemps de la même année, la création de groupes locaux de citoyens, l'annonce des consultations publiques du BAPE par le gouvernement en août 2010, le déroulement du BAPE en novembre 2010, le dépôt du rapport en février 2011 et finalement le début des travaux de l'évaluation environnementale stratégique auxquels participent des représentants de la société civile en avril 2011, il ne s'écoule qu'un an et des poussières²⁸³. Ce court laps de temps s'explique notamment par la réponse rapide des politiciens aux requêtes des comités citoyens et la forte couverture médiatique²⁸⁴.

Comment expliquer cette réponse rapide en contraste avec le cas de la Romaine? D'après Fortin et Fournis, la nouveauté de la ressource aurait créé une structure d'opportunité politique propice au

²⁷⁹ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 334.

²⁸⁰ Pierre Batellier et Lucie Sauv . *Op. cit.*, p. 51.

²⁸¹ Yann Fortin et Marie-Jos e Fournis (2015). *Op. cit.*, p. 132.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *Ibid.*, p. 53.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 51.

déploiement d'une forte mobilisation. L'appropriation des « dispositifs de participation » et de la « reconfiguration des collectifs » auraient obligé l'État à répondre rapidement²⁸⁵.

Il faut toutefois rajouter à cette réponse un élément important : la mobilisation du concept de l'acceptabilité sociale par le mouvement de mobilisation pour justifier son refus du projet. Le recours à l'acceptabilité sociale permet en quelque sorte au mouvement de répéter clairement à l'État que la population est contre l'usage qu'il fait du territoire. Selon Fortin (2013), la récupération du concept correspond à « [l]a reconnaissance du droit des acteurs affectés par un projet, en particulier les populations locales, à être impliqués dans les processus de décision : on assiste là à une véritable révolution du point de vue de la gouvernance des ressources naturelles »²⁸⁶. Cela pourrait expliquer entre autres pourquoi le terme est fortement repris par les médias, mais que ce n'est qu'après l'épisode de la première consultation publique du BAPE à l'automne 2010 que le gouvernement l'intègre à son discours.

Les effets de cette mobilisation vont bien au-delà du domaine du gaz de schiste. Batellier et Sauvé notent le débat majeur sur les choix énergétiques déclenché au Québec par la mobilisation contre les gaz de schiste²⁸⁷. En s'opposant à la venue de cette filière en leur territoire, les acteurs sociaux réussissent à hisser leur problématique au niveau prioritaire de l'agenda politique et à y inscrire la nécessité ressentie par la population d'entamer une discussion sur la production d'énergie en générale au Québec (voir la réforme de la législation minière dont le projet de loi est déposé en mai 2011)²⁸⁸.

Ces éléments nous permettent de penser qu'il y a eu là un renversement des rapports de force, entre le point de départ où des citoyens s'insurgent devant la construction de puits près de leur cours et le point final où le gouvernement du Québec accepte d'imposer le moratoire sur les gaz de schiste et s'engage à revoir certaines réglementations régissant d'autres types d'exploitation des ressources naturelles. Nous reviendrons plus en profondeur sur cette réflexion sur l'influence de la résistance

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 119.

²⁸⁶ Marie-Josée Fortin. « Marie-Josée Fortin... sur la définition de l'acceptabilité sociale ». In *Acceptabilité sociale, où en sommes-nous au Québec?* (Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis, 20 mars 2015), sous la dir. de Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, 73 pages. Rimouski : GRIDEQ, 2015, p. 12.

²⁸⁷ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 51.

²⁸⁸ *Ibid.*

sur la capacité des acteurs sociaux à exercer un rapport de force en leur faveur dans le troisième chapitre.

Les deux chapitres suivants tâcheront d'identifier les mécanismes permettant, ou ne permettant pas le renversement des rapports de force, en commençant par le cas de la Romaine, puis celui du gaz de schistes dans la vallée du St-Laurent.

CHAPITRE 3 – Rente, souveraineté, résistance, pouvoir et territoire dans le développement du complexe hydroélectrique de la Romaine

Ce chapitre reprend les rapports de force sommairement illustrés dans le chapitre précédent et les analyse afin d'isoler les variables susceptibles de les modifier, amplifier, reconfigurer, au cours d'un conflit socio-environnemental. Nous partons du postulat selon lequel les rapports de force inhérents à l'extractivisme sont d'abord et avant tout liés à une dispute pour la recherche de la rente. Nous cherchons également à démontrer que les acteurs sociaux peuvent exercer un contre-pouvoir significatif lorsqu'ils se mobilisent en mouvement de résistance, influençant de cette façon la configuration des rapports de force.

Pour ce faire, nous divisons le conflit socio-environnemental autour du complexe hydroélectrique de la Romaine en deux temps, soit au début du conflit, donc au moment où les acteurs prennent position, et le dénouement du conflit, soit le moment où les effets de la résistance devraient être visibles (ou pas). C'est en séparant le conflit de cette façon que nous pourrions comparer les effets de la recherche de la rente et de la résistance sur les rapports de force entre les acteurs. La première section de ce chapitre devrait donc explorer l'impact de la recherche de la rente sur les rapports de force actuels, suivi d'une analyse des effets de la résistance sur ces rapports de force. Le concept des souverainetés en conflit de Daniel Torunczyk Schein guidera notre compréhension de l'ancrage théorique des composantes construisant les rapports de force et nous permettra d'en identifier trois : la convergence entre l'État et le secteur privé, l'exclusion des acteurs sociaux et la perpétuation du colonialisme.

3.1 Convergence et exclusion : portrait des rapports de force observables aux prémices du conflit

Cette section se base sur la théorie des souverainetés en conflit afin de démontrer qu'il y a une dynamique de convergence entre les intérêts de l'État québécois et ceux du promoteur (Hydro-Québec) pour la recherche de la rente. Cette dynamique réfère à un processus de convergence entre les intérêts politiques et économiques d'un gouvernement subnational et ceux d'une ou de plusieurs compagnies qui permet de faire progresser le développement de l'industrie extractive dans une région donnée. En théorie, la convergence implique à la fois le partage de la souveraineté et de la gouvernance des ressources naturelles de l'État vers le secteur privé. La conséquence la plus importante de ce processus peut être la neutralisation du mouvement socio-environnemental et

donc l'effacement de toute apparence de conflit²⁸⁹. Les habiletés politiques et économiques des acteurs gouvernementaux et privés génèrent ainsi les conditions permettant le développement de l'industrie extractive.²⁹⁰

L'analyse qui suit démontre qu'il s'agit là d'un premier rapport de force visible dans ce conflit socio-environnemental.

3.1.1 Il était une fois, Hydro-Québec et l'État québécois

Nous nous interrogeons de prime abord sur la présence de la rente dans l'agenda politique de l'État québécois. Est-elle explicitement présente dans les sources gouvernementales étudiées? Si oui, quelle place prend-elle, est-ce un point central ou un point secondaire? Si non, quels sont les arguments principaux motivant la position en faveur du projet hydroélectrique? Hydro-Québec étant une entreprise assujettie au marché, nous tenons pour acquis que son objectif premier est par nature la création et la maximisation des profits, objectif qui passe entre autres par la recherche de la rente. Qu'en est-il du rapport de l'État québécois à la rente?

Dans la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le gouvernement québécois parle des installations hydroélectriques de la province comme étant à la fois une source de fierté pour la population québécoise ainsi qu'un investissement rentable. La notion d'investissement est d'ailleurs la plus soutenue dans le mot du Premier ministre faisant guise d'introduction. Pour ce dernier, l'accélération du développement du patrimoine hydroélectrique a pour objectif de « financer les services publics », « accroître la prospérité économique » de la province, « mieux protéger notre environnement » et d'agir comme « levier de développement économique et régional, notamment pour l'expansion ou l'implantation d'industries créatrices de richesse et d'emplois ». Il est aussi question de l'apport de l'industrie hydroélectrique au Fonds des générations qui permet notamment de rembourser une partie de la dette québécoise²⁹¹.

Pour comprendre cet intérêt du gouvernement québécois envers la rente tirée de l'exploitation de la ressource hydraulique, nous n'avons qu'à regarder du côté des rapports annuels de la société d'État. Il faut dire qu'Hydro-Québec, au-delà de la fierté qu'elle procure à la population québécoise

²⁸⁹ Daniel Torunczyk Schein et Lucas Christel. *Op. cit.*, p. 54.

²⁹⁰ Daniel Torunczyk. « Souverainetés en conflit : Industrie minière transnationale, politique subnationale et mouvements socioenvironnementaux en Argentine. Une analyse comparée dans les provinces de Chubut et de Santa Cruz ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2015, p. 32.

²⁹¹ Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Stratégie énergétique 2006-2015*. *Op. cit.*, p. III-IV.

en termes d'infrastructures et de technologies de pointe, représente une source non négligeable de profits pour l'État québécois. L'entreprise ne comptait en effet pas moins de 2 923 millions de dollars en bénéfice net en 2019, desquels 2 192 millions de dollars ont été versés en dividendes²⁹². Le rapport annuel d'Hydro-Québec pour l'année 2019 annonçait une contribution aux revenus du gouvernement à la hauteur de 4,2 G\$, dont 2,9 G\$ en bénéfice net²⁹³. Les revenus annuels du gouvernement du Québec s'évaluaient en 2018 à 112 milliards de dollars, 118,7 milliards de dollars en 2020²⁹⁴.

Autrement, le gouvernement met l'emphasis sur le caractère renouvelable de l'énergie hydroélectrique et exprime le désir de devenir un leader mondial en matière d'énergies renouvelables, « vertes ». Pour ce faire, il mise sur l'exportation de la ressource à l'internationale pour financer l'investissement dans l'efficacité énergétique et dans le développement et la diffusion des nouvelles technologies énergétiques²⁹⁵.

Deux arguments principaux se dressent ainsi dans le discours gouvernemental visant la promotion de l'industrie hydroélectrique. D'abord l'argument économique, soit l'exploitation de la ressource bleue comme levier de développement régional (création d'emplois, investissement dans les infrastructures, augmentation de la démographie (arrivée de travailleurs d'autres régions) et des services à la population liée à l'offre d'emplois, etc.), puis l'argument environnemental, via l'utilisation du fait que l'hydroélectricité est considérée comme une ressource renouvelable et donc que la création d'énergie hydroélectrique contribue à l'implantation du développement durable dans la province.

L'argument économique se démarque comme étant un argument substantiel, si ce n'est l'argument principal pour justifier l'agenda politique mis de l'avant par l'État. Mobiliser les profits issus de l'exploitation d'une ressource naturelle entre directement dans le champ de la rente extractive. Nous pouvons établir un lien clair entre cette motivation de l'État québécois envers les grands chantiers hydroélectriques et un intérêt marqué pour la recherche de la rente.

²⁹² Hydro-Québec. *Rapport annuel 2019. Voir grand avec notre énergie propre*. Montréal : Hydro-Québec, 2019, p. 2.

²⁹³ *Ibid.*, p. 38.

²⁹⁴ Gouvernement du Québec. *Le budget en chiffres*. En ligne <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget-en-chiffres/#/automne-2020>>. Consultée le 18 novembre 2020.

²⁹⁵ Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Stratégie énergétique 2006-2015*. Op. cit., p. IV.

3.2 Convergence

De manière générale, la littérature canadienne reconnaît la présence, tant au niveau provincial que fédéral, d'un groupe privilégié œuvrant dans le domaine des ressources naturelles ayant accès à l'élaboration des politiques publiques et utilisant ce pouvoir pour avantager leurs intérêts :

Le style canadien serait caractérisé par le fort contrôle d'un « cercle fermé du réseau de politique publique » (avec le gouvernement, en lien avec l'industrie et plus rarement des associations environnementales) sur tous les stades d'une politique publique (notamment une mise à l'agenda endogène, une formulation souvent dyadique, des décisions visant à l'ajustement plus qu'à la rupture, et mis en œuvre par des instruments de régulation), entourée d'une communauté éclatée d'intérêts et de perspectives.²⁹⁶

Au Québec, des chercheurs et chercheuses se sont penchés sur la question de l'enlignement de l'État avec une certaine élite entrepreneuriale notamment dans le cas du développement du Plan Nord. Duhaime *et al.* notent ainsi certaines tendances dans les politiques socio-économiques mises de l'avant par le gouvernement, dont un déséquilibre entre la valeur des fonds publics investis dans le secteur privé comparé à celle investie dans la population :

[L]e gouvernement estimait que les mesures sociales (logement, santé et éducation) totaliseraient 382 M\$, soit une moyenne de 76 M\$ par année (MRNF, 2011a, 43). Durant ce temps, les investissements et mesures destinées à aider l'industrie, totalisant quelque 49 G\$ sur 25 ans, équivalaient à 1,96 G\$ par année, un ordre de grandeur bien différent.²⁹⁷

Cet écart entre l'investissement de l'État dans le secteur industriel et l'investissement dans les mesures sociales s'expliquent majoritairement par l'idée selon laquelle le développement d'une région peut être poussé par l'implantation d'une industrie dans une communauté et la richesse que cela crée, nous y reviendrons plus bas. L'État se retrouve ainsi à subventionner un projet entrepreneurial sous l'égide d'un projet d'intérêt national. C'est là la première trace d'une dynamique de convergence entre les deux acteurs.

La qualité de société d'État d'Hydro-Québec fait de cette dernière un hybride entre une multinationale et un instrument de politique économique. Elle se doit donc de mettre en œuvre les

²⁹⁶ Yann Fournis et Marie-Josée Fortin (2015). *Op. cit.*, p. 6 et 7.

²⁹⁷ Gérard Duhaime *et al.* « Le développement du Nord et le destin du Québec ». *Recherches sociographiques*, vol. 54, no. 3 (2013), p. 487.

politiques de l'État québécois lorsque celui-ci en fait la demande²⁹⁸. Bernier explique la mission commerciale d'Hydro-Québec sous deux angles, celui de la recherche de marché et celui des relations avec ses clients²⁹⁹. Cette double responsabilité implique à la fois d'offrir un service de qualité et de veiller à l'amélioration de la rentabilité. L'obligation de rentabilité peut parfois faire l'objet de pressions gouvernementales lorsque la nécessité de récolter un dividende significatif se fait sentir³⁰⁰. Il est possible de noter une forte convergence et de voir que la direction que prennent les activités de l'entreprise se reflète dans les politiques publiques et dans les choix d'investissement du gouvernement québécois, et vice-versa.

Rappelons que l'État, bien qu'il soit théoriquement souverain sur son territoire, voit son pouvoir décisionnel conditionné par les intérêts des acteurs économiques, politiques et sociaux qui interagissent sur ce même territoire³⁰¹. Ces intérêts sont défendus de façon plus ou moins importante en fonction du rapport de pouvoir qu'exerce l'acteur et de la pression que lui renvoie l'État. L'apport non négligeable de la rente issue des activités d'Hydro-Québec aux revenus annuels du gouvernement québécois (3,75% en 2019)³⁰² nous amène à questionner la convergence entre les intérêts de ces derniers dans le contexte de la réalisation du complexe hydroélectrique de la Romaine.

Dans sa théorie, Schein qualifie de souveraineté convergente le processus par lequel les intérêts de l'État et ceux d'un acteur du secteur privé se rejoignent³⁰³. Cette convergence est rendue possible soit parce qu'elle « n'est pas perçue comme conflictuelle par les communautés, soit parce que ses acteurs réussissent à isoler l'influence des mouvements socio-environnementaux des mécanismes de décision de l'État »³⁰⁴.

Il ne faut toutefois pas voir la relation État-secteur privé-société comme étant complètement hiérarchisée. La relation État-société est une relation coconstruite où tant l'un que l'autre a le

²⁹⁸ Luc Bernier. « Hydro-Québec, la commercialisation d'une société d'État ». in *Les défis québécois : conjonctures et transitions*, sous la dir. de Robert Bernier, pp. 59 à 78. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p. 63.

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ Daniel Torunczyk Schein (2013). *Op. cit.*, p. 70.

³⁰² Gouvernement du Québec (2020). *Op. cit.*

³⁰³ Daniel Torunczyk Schein (2013). *Op. cit.*, p. 72.

³⁰⁴ *Ibid.*

potentiel d'exercer un rapport de force. Il faut alors s'en remettre à des éléments de contexte pour voir quand et comment un rapport de force se trouve d'un côté plutôt que de l'autre.

3.1.2 Les acteurs sociaux face à la convergence

Il y avait une situation de souveraineté convergente au moment de l'annonce de la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine, mais a-t-elle été rendue possible par une approbation des communautés locales face au projet, ou plutôt grâce à une exclusion des mouvements de mobilisation?

Tel qu'illustré dans le premier chapitre, les communautés locales et la société civile sont divisées au moment de l'annonce de la réalisation du projet de la Romaine. Il y a d'abord ceux qui sont en faveur des retombées économiques et des offres d'emploi qui en découleront, ceux qui s'y opposent farouchement au nom de la protection de l'environnement, de la qualité du milieu de vie et du respect du territoire ancestral innu, et ceux qui ne disent pas non au projet et au mode de développement, mais qui désireraient une meilleure prise en compte des risques qu'il implique et donc des compensations adéquates.

Lors des consultations du BAPE, 47 mémoires sur les 116 déposés sont issus de ce que nous considérons comme des acteurs sociaux, soit des citoyens ou groupes de citoyens issus des communautés locales, des regroupements de pêcheurs, des associations, clubs de loisirs ou organismes bénévoles ainsi que des membres de la société civile (ONG, groupes environnementalistes). De ces 47 mémoires, neuf s'expriment clairement en faveur³⁰⁵, onze se disent en accord avec le concept mais demandent des modifications sur le plan initial³⁰⁶ et vingt-quatre s'y opposent complètement³⁰⁷.

³⁰⁵ Il s'agit des mémoires du Centre le Volet des femmes, du Club optimiste, du Comité des spectacles de Havre-St-Pierre, du Club de motoneige le Blizzard de Havre-St-Pierre, de deux ingénieurs résidents agissant à titre personnel, du groupe de recherche appliquée en macroécologie, d'un centre à la Petite enfance (CPE), du regroupement CSN de la région et de pêcheurs au bourgot de la région.

Voir annexe A.

³⁰⁶ Société historique de Havre-st-Pierre, un groupe de citoyens, l'association chasse et pêche de Havre-St-Pierre, un regroupement de travailleurs du domaine touristique, un regroupement citoyen du secteur Val-Marguerite, le Parti politique Québec solidaire, un regroupement de pêcheurs, le centre de ski de fond de la Minganie, un groupe de résidents de Mingan, le conseil d'établissement de l'école St-François d'Assise ainsi que la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Voir annexe A.

³⁰⁷ 12 citoyens ou groupes de citoyens, l'association des pêcheurs de Havre-St-Pierre, le club d'ornithologie de la Côte-Nord, le groupe de recherche L'Alliance romaine, des amateurs de canotage et de sports d'eau vive, les Partis verts du Québec et du Canada, la Fondation Rivière ainsi que la Société pour vaincre la pollution.

Voir annexe A.

Sept mémoires issus de communautés innues sont également présentés aux consultations participatives du BAPE. Parmi ceux-ci, aucun ne s'affiche clairement en faveur du projet. Le Conseil des Innus de Pakua Shipi et le Conseil des Innus de Unamen se prononcent en défaveur du projet par principe, malgré l'entente répercussions et avantages (ERA) signée avec Hydro-Québec³⁰⁸. Le Conseil des Montagnais de Nutakuan a également signé une ERA avec le promoteur mais désire réitérer ses conditions d'acceptation³⁰⁹. La corporation Nishipiminan se retrouve partagée entre les promesses financières et son désir de protéger le territoire ancestral³¹⁰. Le conseil des Innus d'Ekuanitshit tient à réitérer son opposition au projet en déposant un mémoire malgré la signature d'une ERA avec le promoteur³¹¹. Uashaunnuat, le Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM), le regroupement Mammit Innuat inc. ainsi qu'un groupe d'ainés d'Ekuanitshit mobilisent le canal démocratique qu'est le BAPE pour témoigner de leur fervente opposition à la construction du complexe³¹². L'argument central qui se répète dans les mémoires déposés par ces communautés se concentre autour du territoire et du fait qu'il n'a jamais été cédé par les communautés innues l'occupant. Il ne faut donc pas nécessairement interpréter leur opposition au projet comme étant *de facto* une opposition au modèle de développement³¹³, mais d'abord et avant tout une contestation face au contrôle du territoire. Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante.

Exclusion

Nous comprenons ici que ce n'est pas une absence d'opposition de la part de la population face au projet qui a permis la souveraineté convergente entre l'État québécois et Hydro-Québec puisqu'il y a eu une opposition significative face au projet tel que présenté. Nous penchons donc vers la deuxième option, soit la mise en retrait des mouvements socio-environnementaux afin qu'ils ne puissent influencer les mécanismes de décision de l'État. Nous appuyons cette affirmation sur deux faits : la signature d'ententes entre le promoteur et des communautés autochtones avant même le

³⁰⁸ Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu. *Op. cit.*

³⁰⁹ Conseil des Montagnais de Nutakuan. *Mémoire*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM45), 2008, p. 2.

³¹⁰ Corporation Nishipiminan. *Mémoire présenté au BAPE dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM75), 2008, p. 3.

³¹¹ Conseil des Innus d'Ekuanitshit. *Projet hydroélectrique du complexe de la Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM74), 2008, p. 3.

³¹² Conseil Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM). *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM44), p. 13.

³¹³ Voir notamment Vincent (2011) et Guimond et Desmeules (2018) à ce sujet.

début du processus du BAPE et la remise en question du processus démocratique du BAPE lui-même par une partie de la population.

La ministre provinciale du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'époque, Line Beauchamp, fait la requête pour que le BAPE procède à une consultation publique sur l'acceptabilité environnementale de la Romaine le 5 septembre 2008. Le 4 juillet 2008, soit deux mois auparavant, Hydro-Québec signait une entente avec la communauté voisine de Nutashkuan. Trois mois plus tard, le 9 octobre 2008, c'est au tour des communautés de Unamen Shipu et de Pakua Shipi de signer des ERA avec le promoteur. Ekuanitshit, la communauté la plus directement affectée ne signera son entente qu'après les consultations et à la suite d'un référendum (organisé en raison de la forte division des membres de la communauté face au projet. Le oui l'emportera à 78%)³¹⁴.

Les consultations publiques du BAPE, rappelons-le, se veulent être un outil de participation publique institutionnalisé permettant à la population québécoise de se prononcer – et d'être entendue – sur les impacts environnementaux des grands projets d'équipements³¹⁵. Si l'opinion d'une partie de la population affectée par la réalisation d'un projet est « assurée » avant même que commence le BAPE, la consultation publique garde-t-elle la même valeur? Représente-t-elle tout de même un processus démocratique? Qu'en est-il des autres communautés, autochtones et allochtones, n'ayant pas signé d'ententes? Elles se retrouvent forcément dépourvues du pouvoir du nombre et voient leur rapport de force réduit également du fait qu'elles ne peuvent plus miser sur l'opposition généralisée de la population locale. La signature prématurée d'ERA a pour effet pour le promoteur et l'État de sécuriser le terrain face à de possibles contestations. Il est également intéressant de noter que les communautés innues ayant conclu les ERA avec le promoteur ont ensuite profité des consultations publiques pour affirmer que ces signatures ne représentaient en rien une acceptation du projet et encore moins une renonciation à leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits sur leurs terres ancestrales et qu'il s'agissait plutôt d'un geste effectué sous la pression de contraintes économiques.

³¹⁴ Desmeules (2017), Voyer (2016), Lévesque (2009), Vincent (2008).

³¹⁵ Le terme *équipement* comprend des constructions telles que les routes et les autoroutes, les équipements de production et de transport d'énergie électrique et les projets industriels.
Mario Gauthier et Louis Simard. *Op. cit.*, p. 42.

Du côté allochtone, certains citoyens dénoncent également dans les mémoires déposés lors des mêmes consultations publiques le fait que certaines ententes auraient été conclues avec des élus des MRC dans la même période avant le lancement du BAPE. Ici, un citoyen de Havre-St-Pierre amateur de sport d'eau vive en témoigne :

Nous apprenions le 7 novembre 2008 par Radio Canada que les élus de la MRC de la Minganie avaient reçu 12 millions de dollars d'Hydro Québec afin de promouvoir le projet et de le faire accepter. Dans ce contexte, on est en droit de se demander si premièrement l'exercice démocratique du BAPE a encore un sens étant donné que tout semble jou[é] d'avance?³¹⁶

L'entente entre le promoteur et certains élus est reprise à plusieurs reprises par les citoyens pour expliquer leur manque de confiance envers les consultations publiques :

Toutefois, je suis soucieux du rôle que joue ici le B.A.P.E. Nous serions en effet portés à croire que certaines étapes du débat ont été escamotées et remplacées par des « compensations » offertes aux élus de la MRC de la Minganie par la société d'État, Hydro-Québec.³¹⁷

La Fondation Rivières, une organisation non gouvernementale environnementaliste ayant participé aux consultations s'exprime également sur le sujet :

Nous devrions pouvoir aborder cette Commission et l'étude de ce projet avec une confiance absolue que toutes les voix citoyennes, les voix de ceux qui assumeront la facture environnementale, sociale et économique, ont la même valeur et seront entendues. Nous devrions avoir la confiance absolue que tout le processus, dont l'élément fondamental que représente cette Commission, juge de ce projet avec impartialité, indépendance, et respect des opinions de tous les participants, peu importe leurs moyens financiers et leurs zones d'influence politique. Ce n'est pas le cas et nous estimons que la faute en incombe à cette Commission, à Hydro-Québec et au gouvernement. Ce débat a été biaisé et plombé dès le départ en la seule faveur des appuis au projet, à un point tel que l'information factuelle et véritable a été occultée au profit d'une communication de type propagande pure et simple. Quant à la participation publique, elle a été tout simplement et très tristement entravée.³¹⁸

³¹⁶ Mathieu Bourdon. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM61), 2008, p. 2.

³¹⁷ Jean-François Bourdon. *Projet de mémoire présenté au B.A.P.E. dans le cadre des audiences publiques sur le projet de barrage et l'harnachement de la rivière Romaine par Hydro-Québec*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM102), 2008, p. 3.

³¹⁸ Fondation Rivières. *Op. cit.*, p. 5.

Nous observons donc une réelle inquiétude de la part des acteurs sociaux quant à la transparence du promoteur face à la démarche de consultations publiques ainsi qu'un bris de confiance envers le processus du BAPE lui-même.

Tel que nous le mentionnions dans le cadre théorique, les rapports de pouvoir sont inscrits au cœur des institutions politiques et légales qui soutiennent les structures de l'État. Il est donc logique de retrouver certains ces rapports de pouvoir au sein de l'institution du BAPE. Des chercheurs étudiant le BAPE depuis plusieurs dizaines d'années ont d'ailleurs fait des conclusions semblables :

À la suite de Beauchamp (2006), nous constatons que l'institutionnalisation du débat public en aménagement et en environnement au Québec, à travers la pratique du BAPE, pouvait être considérée comme « une expérience forte, mais limitée ». Il s'est en effet développé au Québec une culture de l'enquête et de la consultation publique fortement associée à la pratique de l'évaluation environnementale. Pour autant, cela ne fait pas disparaître les rapports de force entre les acteurs compte tenu des intérêts qui s'affrontent lors de chaque projet débattu.³¹⁹

Ceci nous permet de conclure 1) qu'il n'y avait pas nécessairement approbation des communautés locales face au projet, 2) qu'il y a eu exclusion des mouvements de mobilisation de la part du promoteur en procédant par la signature de ces ententes avant la tenue du processus démocratique.

Il nous faut ainsi nuancer notre compréhension de la recherche de la rente comme mécanisme de projection des rapports de force. La recherche de la rente est au cœur des intérêts du secteur privé et visiblement de l'État, mais cela se complexifie dans le cas des acteurs sociaux. Si les allochtones sont partagés entre les promesses de la rente (les emplois, les investissements dans les infrastructures et les services publics, etc.) et le souci de protéger leur environnement et leur qualité de vie, les autochtones doivent quant à eux se poser d'abord et avant tout la question du respect de leurs droits ancestraux sur les territoires non-cédés. S'il y a exclusion des acteurs sociaux des centres décisionnels, il y aussi exclusion des autochtones de la gouvernance du territoire.

Exclusion et perpétuation de rapports de pouvoir issus du colonialisme

Nous avons fait la distinction entre les autochtones et les allochtones qui ne vivent pas les effets des rapports de pouvoir de la même façon dû à l'existence d'un passé colonialiste dont certaines structures persistent aujourd'hui au Canada et au Québec. À l'exclusion des acteurs sociaux

³¹⁹ Mario Gauthier et Louis Simard. *Op. cit.*, p. 40.

démontrée ci-haut, nous nous devons donc de pousser le diagnostic un peu plus loin pour voir quels sont les mécanismes de cette exclusion pour les communautés autochtones affectées par la réalisation du projet de la Romaine.

À la lecture de Savard, Charest note une politique de deux poids, deux mesures chez Hydro-Québec et le gouvernement du Québec faisant en sorte que d'un côté se trouve la volonté des politiciens d'établir une relation de partenariat avec les autochtones et, de l'autre côté, un réflexe d'« ignorance » qui revient incessamment :

[D]'un côté il y a eu la signature de la Convention de la Baie-James et, d'un autre côté, les Innus de la Côte-Nord doivent négocier projet par projet avec Hydro-Québec dans le cadre de la phase actuelle du développement de nouveaux complexes hydro-électriques inaugurée avec le projet SM3 dans les années 1990, poursuivie avec celui de la Toulmoustuc et plus récemment avec le développement de la rivière Romaine, en attendant celui de la rivière Petit-Mécatina. Dans ces cas, la stratégie du gouvernement du Québec, et en conséquence d'Hydro-Québec, semble plutôt être « diviser pour régner ».³²⁰

Les témoignages recueillis dans les mémoires déposés au BAPE reflètent un sentiment commun d'être ignoré par l'État et le promoteur lorsque vient le sujet de l'exploitation des ressources naturelles de la région.

Qu'ils se positionnent en faveur ou en défaveur du projet, les membres des communautés participant au BAPE dénoncent tous le fait que l'État continue d'imposer des projets de développement et d'exploitation des ressources naturelles sans préalablement régler la question du territoire. En effet, les neuf communautés innues, dont le territoire se retrouve partagé entre le Québec et le Labrador, luttent pour la reconnaissance de leurs droits territoriaux depuis le début des années 1970³²¹. Cette lutte est omniprésente dans leur discours sur le développement de la Romaine comme le démontre cet extrait du mémoire des Innus d'Ekuanitshit (anciens, enfants, jeunes, hommes et femmes):

Cette terre nous ne l'avons jamais cédée et nous avons continu[é] à la préserver afin qu'à son tour elle puisse nourrir et soigner les êtres qui y vivent. En revanche, conscients de notre rôle de gardiens de la plus grande forêt du monde nécessaire à l'équilibre des climats et des écosystèmes et soucieux de préserver notre culture et notre autonomie, nous avons demandé depuis longtemps aux gouvernements de respecter

³²⁰ Paul Charest. « Revue de Stéphane Savard, Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005 ». *Recherches sociographiques*, vol. 55, no. 2 (2014), p. 400.

³²¹ Sylvie Vincent (2011). *Op. cit.*, p. 55.

l'engagement constitutionnel de reconnaître nos droits ancestraux et notre titre aborigène sur cette terre. Aujourd'hui, par l'entremise d'Hydro-Québec, les gouvernements tentent d'une part d'exploiter notre territoire de façon agressive pour l'environnement et d'autre part de nous pousser à renoncer à nos droits en échange d'argent et d'une illusion de co-gestion. En ce qui concerne les engagements d'Hydro-Québec de minimiser les impacts des barrages sur l'environnement, nous ne pouvons croire en leur fiabilité car aucune étude officielle totalement indépendante n'a été faite.³²²

Dans son enquête sur les réactions des Premières Nations et des Inuits depuis l'annonce du Plan Nord, Vincent recueille un témoignage semblable de la part du chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Ghislain Picard, alors qu'il constate « l'obstination du Premier ministre à ne pas vouloir entendre ce que les Premières Nations ont à dire au gouvernement du Québec »³²³ et reproche au gouvernement « de ne pas consulter les nations autochtones adéquatement, de ne pas reconnaître leurs droits »³²⁴. Fast, lie cet éternel conflit entre les nations autochtones et l'État canadien au fait que l'extraction et l'exclusion, donc l'accumulation par dépossession, représentent les véritables leitmotivs du développement socio-économique canadien³²⁵. Le processus d'exclusion auquel ces communautés font face est ainsi fortement marqué par la dépossession des terres.

Exploiter le Nord comme on a exploité l'Amérique

Lorsqu'il est question du complexe hydroélectrique de la Romaine et du Plan Nord en général, le gouvernement québécois et Hydro-Québec entretiennent un discours sur le développement du Nord s'apparentant à celui de la région ressource dont la fonction est de fournir la matière première sensée enrichir le reste de la province. Cette conception néolibérale du développement et de l'aménagement du territoire témoigne d'une vision mythique du Nord persistante chez les allochtones : le Nord, grand, froid, désertique et dégorgeant de richesses ne demandant qu'à être exploitées³²⁶.

Le développement territorial du Nord, que ce soit au niveau de la foresterie, de l'extraction minière ou de l'exploitation hydroélectrique a historiquement suivi la logique de l'appropriation des

³²² Les Innus de Ekuanitshit (anciens, enfants, jeunes, hommes et femmes). *Mémoire pour protéger la belle rivière Romaine Ninan nishipiminan*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM77), 2008, p. 1.

³²³ Sylvie Vincent (2011). *Op. cit.*, p. 50.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ Travis Fast. *Op. cit.*, p. 34.

³²⁶ Consulter notamment Duhaime et al. (2013), Vincent (2011), Voyer (2016).

ressources naturelles pour combler les besoins du Sud. Selon Rivard et Desbiens, ce genre de discours « justifie l'expansion du modèle de développement du sud du Québec de même que la subordination de ces territoires à un centre non autochtone »³²⁷. D'après ces derniers, il s'agirait de la « phase la plus récente de l'expansion de l'espace culturel, économique et politique de ce qui constitue le cœur démographique du Québec, soit la vallée du Saint-Laurent »³²⁸.

Dans la littérature, l'observation de ce phénomène est bien souvent liée à une divergence dans la définition de l'usage du territoire. Une telle divergence peut toutefois représenter un danger pour des communautés locales se trouvant dans l'incapacité de générer un rapport de force suffisant pour contrebalancer une convergence entre l'État et le secteur privé. D'après Simpson, une définition de la propriété basée sur l'exploitation du territoire (tel qu'observable dans les intérêts de l'État et du secteur privé) porte directement préjudice aux communautés autochtones impliquées dans des projets extractivistes: « *such social rank means that property based on labour is defined in "contradistinction to the living histories of Indigenous peoples"* »³²⁹. Cette vision divergente aurait pour conséquence d'ordonner, classer (comprendre gouverner et posséder) les communautés autochtones³³⁰. L'État québécois et Hydro-Québec créent ainsi leur richesse sur la base de l'appropriation des patrimoines sociaux que sont les terres, les ressources, les richesses et les droits des Innus et des communautés allochtones situés sur ce territoire. La recherche de la rente, lorsque menée par des processus d'accumulation par dépossession, crée une asymétrie dans l'accès au territoire des acteurs du secteur privé versus celui des acteurs sociaux.

Hoogeveen va dans le même sens et rappelle que cette vision utilisatrice du territoire est à la source de la notion de territoire vide (*empty land*) et de la catégorisation sociétés civilisées/non civilisées. Elle ajoute que le changement de propriété du territoire opéré par l'extraction et l'exploitation des ressources contribue au présent colonial canadien : « *[s]ettler colonialism, thus, continues to take place by and through the removal of land* »³³¹. De cette façon, la transformation du territoire par la

³²⁷ Étienne Rivard et Caroline Desbiens. « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 41, no. 1 (2011), p. 84.

³²⁸ *Ibid.*, p. 83.

³²⁹ Audra Simpson. « On ethnographic refusal: Indigeneity, "voice", and colonial citizenship ». *Junctures*, vol. 9 (2007), p. 67.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ Dawn Hoogeveen. *Op. cit.*, p. 122.

société dominante et sa tendance à marginaliser les autres formes d'affirmation contribue à renforcer la dépossession coloniale.

Les extraits cités ci-haut nous permettent d'observer cette divergence dans la vision du territoire des communautés innues opposées au développement hydroélectrique de la Romaine. Nous observons également les symptômes d'une dépossession coloniale. Plusieurs aspects du projet hydroélectrique (la construction de la route, la ligne électrique permettant le transport de l'énergie, l'inondation des terres pour créer les réservoirs assurant le fonctionnement des différents barrages, notamment) modifient le territoire, le marquent de façon irréversible. Certaines familles ont ainsi vu s'inonder les territoires de chasse parcourus depuis des générations. Des lieux sacrés sont inondés ou asséchés. Le débit de la rivière, modifié par les barrages, transforme les berges, affecte la formation des lacs. En 2019, 83% des mégawatts hydroélectriques produits par Hydro-Québec proviennent d'installations situées sur les territoires traditionnels cris et innus³³².

Le portrait des rapports de force exercés contre ces communautés n'est cependant pas tout blanc ou tout noir. En d'autres mots, ce n'est pas parce qu'il y a convergence entre les intérêts de l'État et ceux du promoteur que les communautés autochtones locales se retrouvent coincées dans une position subordonnée. Nous explorons dans la prochaine section comment la résistance peut devenir un levier de contre-pouvoir pour les communautés du Nord.

3.2 Rapports de pouvoir stade 2 – Résistance et mouvements de mobilisation

Dès l'annonce du projet de complexe hydroélectrique de la Romaine, un mouvement de contestation s'organise. Ce mouvement est composé à la fois de résidents locaux directement affectés (autochtones et allochtones) et d'organisations militantes environnementalistes.

Tous ne partagent toutefois pas les mêmes motivations. La résistance dans le cadre de conflits socio-environnementaux dans des contextes d'extractivisme peut généralement prendre deux niveaux : la résistance au modèle de développement, plus précisément à l'accumulation par dépossession comme système éco-politique, ou la résistance au mode de redistribution de la richesse proposé, et donc une demande d'accès à la rente. Si les deux peuvent se retrouver au sein

³³² Camille Fréchette. « Développement hydroélectrique québécois : quelle place pour le consentement préalable, libre et éclairé chez les Cris et les Innus ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 49, no. 2 (2019), p. 51.

d'un même mouvement de contestation, ils ne mènent toutefois pas à la même finalité et, nous croyons, n'impliquent pas nécessairement les mêmes rapports de force.

3.2.1 Les différents visages de la contestation

Le mouvement de contestation qui se crée contre le projet de complexe hydroélectrique sur la Romaine présente ces deux motivations. Tel que précisé dans la mise en contexte du premier chapitre, la mobilisation contre le projet hydroélectrique rassemble autant des citoyens ou groupes de citoyens militant pour la préservation de l'environnement, des citoyens ou groupes de citoyens se positionnant en accord avec le concept mais souhaitant revoir certains tracés du projet que des groupes environnementalistes pour qui le harnachement de la rivière n'est tout simplement pas une solution économique rentable. À ces trois visages s'ajoute un quatrième, celui des militants autochtones dont la principale revendication est de pouvoir décider eux-mêmes de ce qui se passe sur le territoire qu'ils occupent depuis des centaines d'années.

Recherche de la rente et résistance en Minganie

Quel impact joue la recherche de la rente sur le mouvement de résistance citoyen? Quelle est la position des acteurs sociaux dont la résistance est motivée par une meilleure redistribution de la rente, versus la position des acteurs sociaux dont la résistance est motivée par un refus du modèle de développement extractiviste?

Non seulement les citoyens ou groupes de citoyens militant pour la préservation de l'environnement ne priorisent pas la recherche de la rente dans leur réflexion, mais ils s'y opposent plutôt sous l'égide du précepte de « l'environnement avant l'argent ». Les organismes environnementalistes partagent la même position et organisent leur argumentaire de sorte à proposer des alternatives économiques et énergétiques. La Fondation Rivière propose ainsi deux scénarios différents alliant captation solaire, géothermie, chauffage à la biomasse et parcs éoliens et permettant d'aller chercher la même augmentation de production de kilowattheures sans procéder au harnachement de la rivière Romaine³³³.

Une certaine lutte pour la rente semble toutefois faire partie des motivations des citoyens et groupes de citoyens dont la mobilisation ne se fait pas pour le rejet en bloc du projet, mais bien pour la revue de certaines modalités. En effet, des citoyens ou groupes de citoyens se positionnent globalement en faveur du projet, mais sous certaines conditions (comme changer le tracé de la route

³³³ Fondation Rivières. *Op. cit.*

138 ou celui de la ligne de transport de l'énergie, ajouter des mesures de protection de la faune, etc.). Ces cas sont intéressants en ce qu'ils se situent à mi-chemin entre le pour et le contre et n'excluent pas, dans leur argumentaire, les avantages d'une redistribution significative de la rente.

À cet effet, la plupart des citoyens ou groupes de citoyens ayant déposé un mémoire au BAPE et se positionnant en faveur, mais sous conditions, mobilisent des arguments tels que l'augmentation de l'offre d'emploi dans la région, l'investissement dans les infrastructures, la création ou l'amélioration de programmes sociaux, etc., pour appuyer leur décision. Il s'agit là de formes diverses de redistribution de la rente extractive³³⁴. Ces acteurs sociaux ne s'opposent donc pas à l'objectif de fond du projet, mais demandent plutôt un adoucissement des externalités, ou parfois un recalcul de la distribution de la richesse produite par l'exploitation de la ressource comme en témoigne l'association de chasse et pêche de Havre-St-Pierre dans le mémoire qu'il dépose aux consultations publiques:

Le besoin de pain et de beurre, notre volonté de garder ici nos jeunes avec un espoir d'avenir, combiné à notre situation mono industrielle, favorisent un acquiescement plutôt majoritaire en faveur du projet. Cette opinion, doit être suivie de constatations d'impacts positifs et négatifs mais surtout de mesures d'atténuation incontournables et essentielles pour que cet appui demeure positif.³³⁵

Résistance innue / sur le *Nitassinan*

Le fait que le projet de la Romaine se retrouve tant sur le *Nitassinan* que sur le territoire de la MRC de la Minganie pose une question de gouvernance propre à la réalité régionale et nordique. Les visées expansionnistes qui régissent le développement de grands projets extractivistes au Nord font généralement fi des réalités spécifiques des communautés autochtones habitant le territoire. Cela contribue à la distanciation culturelle entre ces dernières et les communautés allochtones qui cohabitent sur ce territoire.

Cette distanciation se reflète dans le mouvement de contestation contre le projet de la Romaine. Il s'agit d'un sujet plutôt complexe à analyser puisque plusieurs divergences d'opinion subsistent tant entre les communautés qu'au sein même de celles-ci. Cela étant, les arguments favorisés du côté innu se regroupent autour de l'impact économique, de la préservation de l'environnement et de l'accès et du contrôle du territoire. À noter que si les communautés innues clament le droit de

³³⁴ Raphael Kaplinsky. *Op. cit.*, p. 21.

³³⁵ Association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre. *Mémoire*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM26), 2008, p. 2.

décider de ce qui se passe sur leur territoire ancestral, cela ne veut pas dire pour autant qu'elles s'opposent, ou ne s'opposent pas au projet et aux promesses de ristournes qui l'accompagnent. La nuance ici se trouve dans la volonté de détenir le pouvoir décisionnel.

Bien que les mécanismes de cogestion promus par l'État québécois et issus du concept de gestion du développement de « nation à nation » portent à croire qu'un rapport de force plus équitable s'est installé entre les dirigeants autochtones et les dirigeants blancs, il semble qu'au contraire ils ne favorisent pas de réel dialogue interculturel³³⁶. Selon Hall, ces mécanismes serviraient plutôt à mobiliser les pratiques de consultation et de concertation dans le but d'obtenir le consentement des Autochtones³³⁷. Si l'obtention du consentement est nécessaire, elle n'est toutefois pas suffisante pour renverser le rapport de force colonial qui s'opère ici puisqu'elle ne garantit pas la participation des Autochtones aux prises de décision quant au contrôle et au développement de leur territoire.

À cet effet, quelques-uns des mémoires déposés devant le BAPE par des membres des communautés innues se réfèrent à l'obligation d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) avant la réalisation de tout projet impliquant l'exploitation des ressources d'un de leurs territoires. Le concept de CPLÉ se fait de plus en plus présent dans le domaine des relations État-autochtones puisqu'il est présenté comme étant un mécanisme potentiel pour lutter contre les effets du néo-colonialisme. Prévu à l'article 32 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le CPLÉ établit l'obligation pour les États de consulter les peuples autochtones concernés par l'exploitation du territoire et de ses ressources et de coopérer de bonne foi avec eux par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives en vue d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé avant l'approbation de tout projet susceptible de les affecter³³⁸. En théorie, le CPLÉ a le pouvoir de nuancer les facteurs influençant la configuration des rapports de force entre les acteurs. Or, le Canada n'a pas ratifié cette convention. Les peuples autochtones du pays ne peuvent donc y avoir recours légalement pour faire respecter leurs droits.

Cela dit, deux éléments attirent principalement notre attention dans l'analyse de la place que prends la recherche de la rente dans le mouvement de résistance innu. Premièrement, regardons la signature d'ERA entre le promoteur et la majorité des communautés innues affectées de près ou de

³³⁶ Alexia Desmeules et Laurie Guimond. *Op. cit.*, p. 305.

³³⁷ Rebecca Hall. *Op. cit.*, p. 386.

³³⁸ *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, Doc off AG NU, 107^e séance plénière, Doc. NU 61/295 (2007), art. 32.

loin par la réalisation du projet. Bien que ces ententes ne soient pas conditionnelles à la réalisation du projet et qu'elles n'incluent pas le CPLE, elles demeurent un espace où les communautés autochtones ont l'opportunité d'exercer un rapport de force en leur faveur. Tel que précisé au premier chapitre, ces ententes se comptent au nombre de 4 et prévoient des sommes extravagantes en échange de l'accord des communautés visées. Parmi les termes signés se trouvent des dédommagements financiers pour les dommages permanents occasionnés au territoire, des investissements dans les infrastructures publiques des communautés (routes, écoles, centres culturels, etc.) ainsi qu'une redistribution des profits occasionnés par l'exploitation de la ressource.

Deuxièmement, un tour de table des revendications innues exprimées lors des consultations publiques nous fait observer que l'argument principal en défaveur du projet n'est pas tant l'impact environnemental de ce dernier, mais bien le fait que le projet ait été développé sans la participation des communautés à la table des décisions. Ces deux éléments nous permettent d'observer, par le poids qu'elle occupe dans les ERA, que la recherche de la rente occupe une place importante dans les motivations derrière la résistance. Ces éléments nous permettent également d'observer qu'il ne s'agit pas de la seule motivation, ni même de la plus importante. La gouvernance du territoire semble ainsi primer sur la lutte pour la rente. La théorie de la souveraineté en conflit explique cette perte de confiance des acteurs sociaux envers l'État en ce qui concerne sa capacité et/ou sa façon de gérer le territoire et ses ressources.

Nous observons de ce fait que les motivations derrière la mobilisation d'un mouvement de résistance sont bien différentes entre les côtés autochtones et allochtones. À cet effet, Guimond et Desmeules remarquent des distances politico-administrative, économique et culturelle entre les communautés innues et allochtones de la région :

Bien que géographiquement proches les unes des autres, une grande distance politico-administrative, économique et culturelle les sépare. Cela est notamment dû au fait que les réserves sont soumises à un cadre législatif fédéral distinct et régies par les Conseils de bande responsables de la gestion des services locaux (école, dispensaire, centre communautaire, centre de la petite enfance, transport, etc.).³³⁹

Si ces relations sont cordiales, il n'en reste pas moins qu'elles demeurent « utilitaires » (les déplacements entre communautés et municipalités sont en général faits pour obtenir des biens et

³³⁹ Alexia Desmeules et Laurie Guimond. *Op. cit.*, p. 375.

des services). Le découpage géographique des communautés innues et des municipalités structurent d'après ces mêmes auteurs les relations interculturelles en Minganie³⁴⁰.

Les fonctions des Conseils de bande ne sont pas très différentes de celles des municipalités, c'est surtout la subordination à la juridiction fédérale (et non à la province) via la *Loi sur les Indiens* qui pose un problème. En effet, cette loi établit le conseil de bande comme structure de gouvernance au sein des réserves. Cela a pour conséquences de créer deux systèmes institutionnels et politiques distincts, comme des lois différentes (droits ancestraux, accès privilégiés des Innus au territoire pour la chasse et la pêche, etc.)³⁴¹. Dans le cas du conflit, ces distinctions sont visibles dans les ERA signées avec Hydro-Québec, prenant la forme de clauses incluant des contrats de gré à gré et des versements de redevances distincts entre les communautés innues et les MRC³⁴².

On observe donc que les dynamiques de pouvoir sont nombreuses et complexes et que plusieurs éléments de contexte tels qu'une motivation inégale pour la recherche de la rente ou la lutte pour une gouvernance autochtone du territoire créent un obstacle à la collaboration et font en sorte que les différents visages de la résistance ne s'allient pas explicitement. Le mouvement de résistance des acteurs sociaux ne forme ainsi pas nécessairement un bloc uni.

3.2.2 Souveraineté agonistique et ouverture de l'espace nécessaire à la mobilisation d'un mouvement de contestation.

La contestation sociale, lorsqu'elle prend place dans le cadre de conflits socio-environnementaux, positionne généralement les membres du mouvement de mobilisation d'un côté de l'échiquier, et l'État et le secteur privé de l'autre. En protestant contre le projet hydroélectrique de la Romaine, les acteurs sociaux font savoir à l'État qu'ils s'opposent à son mode de gouvernance du territoire et à sa façon d'exploiter les ressources naturelles. Schein décrit cette situation comme étant une crise de représentation de la démocratie qui place la souveraineté au cœur du conflit politique³⁴³.

Nous avons décrit plus haut le rapport de force créé par la souveraineté convergente. L'espace que prend le mouvement de résistance en se mobilisant crée un type spécifique de conflit pour la souveraineté : la souveraineté agonistique. Cette dernière se projette dans un espace politique plus ouvert, ce qui permet au mouvement de résistance de se structurer en tant qu'adversaire³⁴⁴. Dans

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ *Loi sur les Indiens*, LRC 1985, c 1-5, art. 2 (1).

³⁴² Alexia Desmeules et Laurie Guimond. *Op. cit.*, p. 377.

³⁴³ Daniel Torunzyk Schein (2015). *Op. cit.*, p. 9.

³⁴⁴ Daniel Roy Torunzyk Schein (2013). *Op. cit.*, p. 73.

les termes de ce mémoire, il s'agit de dire que la crise démocratique qui est créée par la convergence entre l'acteur étatique et l'acteur privé force l'acteur social à se convertir en mouvement de résistance s'il veut se faire entendre et l'amène par le fait même à exercer un rapport de force différent face à ces deux adversaires.

Le phénomène est observé au Canada depuis les années 1990, alors que la souveraineté de l'État sur le territoire est de plus en plus remise en cause lors de conflits sociaux-environnementaux. De façon générale, les revendications exerçant un rapport de force suffisamment puissant sont celles qui s'opposent au mode de développement et qui s'attaquent aux politiques liées aux ressources :

[...] la présence de nouveaux groupes d'intérêt émergents et d'idées différentes dans le sous-système de politique publique signale l'entrée du paradigme ancien dans les phases de fragmentation de l'autorité et de contestation, du fait de nouvelles voix qui appellent à l'articulation d'un nouveau paradigme de politique publique (Hessing, Howlett, 1997, p. 232-233) et qui peuvent, à l'occasion, fortement compliquer la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires³⁴⁵.

Au moment du conflit sur le projet de complexe hydroélectrique sur la Romaine, la présence de ce nouveau paradigme de politique publique a déjà ouvert l'espace politique. La couverture médiatique du conflit est d'ailleurs plutôt vaste; la parole est accordée à la fois aux élus locaux, aux entreprises, au milieu des affaires, aux mouvements écologistes et environnementalistes, aux communautés locales et aux Innus³⁴⁶.

Un éventail d'actions sont privilégiées par ces acteurs sociaux pour tenter d'établir un rapport de force suffisamment fort et ainsi remporter leur lutte. Les communautés innues sont à ce sujet fort productives en matière d'actions directes (marches, barrages, boycott, etc.). La Fondation Rivière, organisme allochtone dont la mission est de pourvoir à la « préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel et écologique des rivières »³⁴⁷ mise quant à elle sur la production de matériel de sensibilisation pour la population allochtone et ses dirigeants. La Fondation a ainsi appuyé et/ou participé à la production de documentaires, de mémoires, de rapports, de lettres ouvertes et de communiqués de presse à l'écosystème de la Romaine et aux impacts du projet³⁴⁸.

³⁴⁵ Melody Hessing et Michael Howlett. *Canadian natural resource and environmental policy: political economy and public policy*. Vancouver: UBC Press, 1997, p. 232-233.

³⁴⁶ Sylvie Vincent (2008). *Op. cit.*

³⁴⁷ Fondation Rivières. *Historique et mission*. En ligne <<https://fondationrivieres.org/a-propos/historique-et-mission/>>. Consultée le 23 novembre 2020.

³⁴⁸ Fondation Rivières. *Publications*. En ligne <<https://fondationrivieres.org/publications/#1600782320246-a865afb3-709b>>. Consultée le 4 février 2021.

Une majorité des acteurs citoyens allochtones se mobiliseront au travers du processus du BAPE, en présentant des mémoires et en participant aux audiences publiques. Cette participation d'organismes et d'individus allochtones à la lutte nous permet de constater la construction de certaines alliances et ce, malgré les distinctions politiques et institutionnelles nommées plus tôt. Ces alliances, illustration de la structuration du mouvement de résistance en tant qu'adversaire, sont rendues possibles par l'ouverture de l'espace politique liée au conflit de souveraineté agonistique.

Le mouvement de contestation qui s'organise du côté des acteurs sociaux a la capacité de modifier la configuration des rapports de force en place. Sachant que le projet de complexe hydroélectrique s'est entamé à la date prévue malgré les protestations, qu'est-ce qui explique que le rapport de force créé par la résistance n'ait pas été suffisant?

3.2.3 Qualifier le rapport de force créé par la résistance / le rapport de force reste le même

Nous explorons ici une piste principale, soit l'impact du rapport qu'entretiennent les acteurs sociaux à la rente sur le dénouement du mouvement de contestation. L'approche méthodologique de ce mémoire consiste à diagnostiquer les pièces d'une séquence d'événements et de phénomènes inscrits sur une ligne temporelle pour en arriver à une inférence causale, dans ce cas-ci la configuration des rapports de force telle que nous l'observons aujourd'hui (le stade 2).

Nous avons démontré que les intérêts communs de l'État et du secteur privé pour la recherche de la rente ont créé un rapport de force qualifié de souveraineté convergente. Le promoteur a ensuite procédé à la signature d'ententes (ERA) avec les communautés locales pour assurer un climat social propice à l'investissement. La convergence a un effet d'exclusion sur les acteurs sociaux s'opposant au mode de développement ou au modèle de gouvernance promu par le projet de complexe hydroélectrique. Les acteurs sociaux exclus se rassemblent et profitent d'une ouverture dans l'espace politique pour créer un mouvement de résistance. La résistance a la capacité d'exercer un rapport de force considérable face à la convergence en créant une souveraineté agonistique. Or, un tel rapport de force ne se produit pas dans le cas de la Romaine.

Nous avons mentionné plus haut le fait que le mouvement de contestation est caractérisé par quatre motivations principales, soit la protection de l'environnement et du milieu de vie, le droit de choisir ce qui se passe sur le territoire, la création d'emplois et la promotion d'alternatives économiques.

Ces motivations ne sont pas de surcroît en opposition l'une face à l'autre, mais elles impliquent un rapport à la rente et au modèle de développement différents. Cette division semble être déterminante quant à la puissance du rapport de force créé par le mouvement de résistance.

Tel que cité ci-dessus, Migdal élabore certains prérequis internes au mouvement et nécessaires à l'exercice d'un pouvoir par les forces sociales : l'efficacité de leurs hiérarchies, leur habilité à utiliser les ressources à portée de main de façon avantageuse et leur adresse à exploiter ou générer des symboles face auxquels les gens développent des attachements forts. Lorsque mis en œuvre, ces prérequis donnent suffisamment d'outils au mouvement de résistance pour exercer un rapport de force et influencer l'agenda de l'État de façon substantielle (dans notre cas d'étude cela reviendrait à modifier ou même renoncer au projet).

Le mouvement de résistance contre le projet de complexe hydroélectrique sur la Romaine ne présente pas de hiérarchies efficaces. Au contraire, on remarque des divisions internes du côté autochtone (conseils de bande vs. chefs traditionnels), du côté allochtone (certains s'opposent au mode de développement alors que d'autres s'opposent à certaines modalités dans l'objectif d'approuver une version revue du projet) ainsi qu'une désunion entre les pans autochtones et allochtones du mouvement. Cette désunion rend difficile voire impossible l'utilisation des ressources à portée de main et le développement de symboles forts.

Cela fait en sorte que la résistance ne crée pas un rapport de force suffisamment grand permettant d'établir une souveraineté agonistique et forçant le corps étatique à modifier son agenda, ce qui se serait résulté en une modification du projet ou même son abandon. Du côté du secteur privé, les ERA signées avant même que le mouvement se crée (au moment du BAPE) ont pour effet de sécuriser l'environnement social du point de vue du promoteur et par le fait même de sécuriser l'investissement et les investisseurs, même si la signature de ces ententes n'est pas synonyme d'accord de la part des communautés innues. Bien que plusieurs contestations se produisent pendant la construction, même des années après, elles ne changent pas le cours des événements, pas même le calendrier de construction du projet. Il serait toutefois intéressant de voir dans le cadre d'une autre recherche si ces mobilisations auront eu un impact sur les projets futurs. Que les dés soient déjà jetés pour ce projet ne signifie pas que le mouvement de résistance ait pu créer un précédent, notamment sur la question de la gouvernance des ressources naturelles en territoire autochtone.

Cela étant, nous constatons que la recherche de la rente exerce un effet majeur encore ici parce qu'en étant la motivation première d'une partie du mouvement de mobilisation, elle fractionne le rapport de force qui aurait pu être créé. La recherche de la rente a pour effet de diviser les motivations des acteurs sociaux, ce qui affaiblit le mouvement de résistance. La signature d'ententes, par exemple les ERA avec les communautés autochtones ou les ententes avec les élus suffisent à convaincre une partie du mouvement, débilisant de ce fait l'autre partie qui elle remet en question le modèle de développement, et qui donc ne peut régler sa partie du conflit à l'amiable avec une entente. La nouvelle redistribution de la rente via les ERA a donc une influence considérable sur la capacité du mouvement de résistance à exercer son contre-pouvoir et renverser les rapports de force préétablis.

CHAPITRE 4 – Rente, souveraineté, résistance, pouvoir et territoire dans le conflit contre l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent

Tout comme le précédent, ce chapitre reprend les rapports de force sommairement illustrés dans la mise en contexte afin d'analyser comment les mécanismes isolés dans le chapitre théorique interviennent dans la configuration des rapports de force. Bien qu'il prenne également place au Québec, le conflit autour de l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent se distingue de celui de la Romaine par la nature de la ressource extraite, mais aussi par la configuration du conflit et son dénouement.

Nous reprenons le postulat selon lequel les rapports de force inhérents à l'extractivisme sont d'abord et avant tout liés à une dispute de la rente et tâchons de démontrer que ces rapports de force peuvent être contrebalancés par les mouvements de résistance, comme c'est le cas dans le conflit contre le gaz de schiste.

4.1 Rente, souveraineté et partage de la gouvernance des ressources naturelles

Cette section analyse la relation entre l'État et le secteur privé et s'interroge sur la nature de la souveraineté, à savoir s'il est possible ou pas d'observer un conflit de souveraineté convergente permettant au secteur privé de s'insérer dans le partage de la gouvernance des ressources naturelles et ainsi s'assurer un meilleur accès à la rente.

4.1.1 Relation entre l'État et la filière de schiste de l'industrie gazière

Tel que mentionné précédemment, l'une des conditions propices au développement de l'industrie ou à l'implantation d'un projet extractif dans une région donnée est la convergence des intérêts économiques et politiques de l'État et du secteur privé, puisqu'elle peut mener à la neutralisation du mouvement socio-environnemental et par le fait même à l'effacement du conflit.

Fait-on face à une dynamique de convergence dans le cas du conflit autour de l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent? Depuis le forage des premiers puits de la Forest Oil en 2008, le débat sur l'exploitation de ce gaz a beaucoup évolué, notamment grâce aux efforts de collecte d'informations de la part des groupes citoyens mobilisés. Le discours du gouvernement est quant à lui demeuré relativement stable, se concentrant sur la création d'emplois bien rémunérés, l'avancement de la technologie renforçant la sécurité autour des puits, l'appartenance du gaz de

schiste aux énergies durables³⁴⁹ et la promesse d'une plus grande autonomie énergétique³⁵⁰. En effet, la sécurité des approvisionnements et la diversification de leur provenance en ouvrant la porte au développement de sources d'approvisionnement de rechange (dont le gaz naturel) figurent parmi les objectifs principaux de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015³⁵¹.

4.1.1.1 Rapport à la rente de l'État québécois

L'intérêt marqué de l'État pour les avantages à tirer de la rente extractive n'est pas non plus un secret. Les redevances à 10% et 12,5% par puits et le loyer fixé à 2,50 \$ par hectare cités dans la mise en contexte de ce mémoire ne font qu'encourager ce dernier à se lancer dans la réforme du système de redevances sur le gaz naturel et le pétrole tel qu'annoncé en mars 2011.

Plusieurs éléments démontrent que la position du gouvernement depuis le début du conflit n'est pas celle d'un acteur neutre, mais plutôt d'un intermédiaire intéressé entre les représentants de l'industrie et la population. Battelier et Sauvé notent à cet effet l'existence d'un préjugé favorable du gouvernement envers l'industrie du gaz de schiste, particulièrement du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette position d'intermédiaire se remarque notamment par la promotion du développement de cette filière énergétique sans d'abord procéder aux études de marché et analyses environnementales normalement recommandées³⁵². Il faut aussi rappeler le refus d'établir le dialogue avec les acteurs sociaux par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune à l'époque, Nathalie Normandeau au printemps 2010, soit quelques mois avant l'annonce de la tenue de l'enquête publique du BAPE³⁵³.

Le projet d'implantation de l'industrie du gaz naturel dans la province est bien organisé et récolte de nombreux appuis dans les domaines d'affaires et financier. La Caisse de dépôt et placement du Québec, institution publique, s'associe dès 2010 à quelques entreprises liées à la filière de

³⁴⁹ « Au milieu des années 2000, alors que l'industrie se structure à peine aux États-Unis, le gaz non conventionnel n'est pas évoqué explicitement mais, plus généralement, le gaz naturel figure comme une ressource dans la Stratégie énergétique 2006-2015 contribuant à la lutte contre les gaz à effet de serre (comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne). » Yann Fournis et Marie-Josée Fortin. « L'accès aux ressources énergétiques au Québec : entre soutien et régulation publique du gaz de schiste, un arbitrage éclaté ». *Sciences Eaux et territoires*, vol. 2, no. 19 (2016), p. 16.

³⁵⁰ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2011). *Op. cit.*, p. 76 et suivantes.

³⁵¹ Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Op. cit.*, p. 18.

³⁵² Pierre Battelier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 52.

³⁵³ *Ibid.*

l'extraction du gaz de schiste au Canada et au Québec³⁵⁴. Rappelons que les stratégies d'investissement de cette institution, considérée comme le « bas de laine »³⁵⁵ des Québécois, « sont soudées aux politiques de développement orientées par l'État québécois »³⁵⁶. Un rapport de l'IREC (Institut de recherche en économie contemporaine) parut en 2012 établi à cet effet un lien important entre la politique d'investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec et la hausse marquée du développement de certaines industries, comme c'est le cas pour les sables bitumineux de l'Ouest canadien. Le poids économique de ces investissements sur le développement de certaines filières et industries sur le territoire est considérable : « les importations de pétrole et de gaz seraient passées de sept milliards \$ en 2000 à 18 milliards \$ en 2008, soit une augmentation de près de 257 % en huit ans seulement »³⁵⁷. On peut donc facilement imaginer les effets d'une association à des compagnies gazières et l'intérêt de la classe d'affaire et de certains membres du gouvernement à exploiter cette nouvelle ressource.

4.1.1.2 Des relations étroites entre les membres du gouvernement et ceux de l'industrie

Les promoteurs de la mise en place d'une industrie du gaz de schiste au Québec s'associent aux moyens d'une coalition, l'Association pétrolière du Québec (APGQ), dont la fonction est de défendre les intérêts de ses membres³⁵⁸. Selon Chailleux, l'APGQ regroupe autant des entreprises que des membres du gouvernement et « se structure autour d'une narration assez traditionnelle qui présente l'exploitation du gaz de schiste comme une opportunité économique et stratégique et les techniques d'extraction comme maîtrisées et sécuritaires »³⁵⁹.

Ces liens visiblement étroits entre l'industrie et certains représentants de l'État sont mentionnés par des citoyens au moment de la commission d'enquête publique du BAPE. Certains parlent ainsi de « l'inégalité du rapport de forces face au gouvernement », de la proximité des lobbys avec les partis politiques », du fait que l'industrie aurait « des portes d'entrée partout » et que, au contraire,

³⁵⁴ Radio-Canada. « La Caisse de dépôt détient des actions dans le gaz de schiste, selon des chercheurs ». *Radio-Canada* (2012). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/559291/caisse-depot-gaz-schiste-actions>>. Consultée le 13 mai 2021.

³⁵⁵ Cette expression fait référence à la fonction de gestion des fonds de retraite des Québécois-ses de la caisse.

³⁵⁶ Éric Pineault et François L'Italien. *Se sortir la tête du sable : la contribution de la Caisse de dépôt et placements du Québec au développement des énergies fossiles au Canada*. Montréal : Institut de recherche en économie contemporaine, 2012, p. 19.

³⁵⁷ Gabriel Ste-Marie et al. *L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique*. Sous la dir. de Robert Laplante. Montréal : Institut de recherche en économie contemporaine, 2010, p. 8.

³⁵⁸ Yann Fortin et Marie-Josée Fournis (2016). *Op. cit.*, p. 16.

³⁵⁹ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 328.

ce serait « extrêmement difficile » pour les citoyens d'avoir accès aux élus pour discuter de ce sujet³⁶⁰.

Les médias mettent également en évidence cette relation étroite et la forte présence des lobbyistes de l'industrie dans les bureaux du Parti libéral du Québec, qu'ils qualifient de « copinage entre l'industrie et les libéraux »³⁶¹. Les cas de proximité faisant la une abordent notamment le recrutement de l'ancien ministre libéral Raymond Savoie (devenu par la suite président et chef actuel de la direction de Gastem) au sein du conseil exécutif de l'AGPQ pour faire la promotion de l'exploitation du gaz de schiste au Québec et le recrutement de trois ex-conseillers politiques du gouvernement Charest pour préparer « l'offensive de communication de l'industrie du gaz de schiste »³⁶². La ministre Normandeau commentera à ce sujet que son travail est « d'être au-dessus de tout esprit partisan pour [s'] assurer que cette industrie puisse voir le jour au Québec et, plus précisément, qu'un projet de loi soit présenté à la session du printemps 2011 »³⁶³.

4.1.1.3 L'encadrement législatif de l'industrie

Au moment du conflit, le forage demeure une activité peu encadrée par la législation, ce qui fait en sorte que le secteur privé nage en pleine liberté et que l'État tente, parfois maladroitement³⁶⁴, de légiférer.

En effet, et contrairement à d'autres projets industriels comme celui de la Romaine, l'activité gazière ne nécessite pas (au moment de l'éclatement du conflit) d'évaluation environnementale ou d'étude d'impacts³⁶⁵. Cela implique que les projets gaziers ne sont pas présentés à la population et ne font pas objet de discussions lors d'audiences publiques. L'activité gazière est majoritairement

³⁶⁰ Brigitte Gagnon-Boudreau. « Étude de la mobilisation entourant la question du gaz de schiste au Québec depuis 2007 : un exemple d'écocitoyenneté ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2013, p. 76.

³⁶¹ Presse canadienne. « Les liens se multiplient entre les libéraux et l'industrie ». *La Presse*, 2010. En ligne <<http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-deschiste/201009/03/01-4312418-les-liens-se-multiplient-entre-les-liberaux-et-lindustrie.php>>. Consultée le 20 avril 2021.

³⁶² Tommy Chouinard. « L'industrie recrute deux autres conseillers libéraux ». *La Presse*, 2010. En ligne <[https://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/03/01-4312240-lindustrie-recrute-deux-autres-ex-conseillers-liberaux.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4312399_article_POS1#/>](https://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/03/01-4312240-lindustrie-recrute-deux-autres-ex-conseillers-liberaux.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4312399_article_POS1#/)>. Consultée le 20 avril 2021.

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ « Maladroitement » parce que ces efforts de légifération visent à soutenir l'industrie gazière tout en encadrant son activité en fonction des réclamations de la population.

Yann Fortin et Marie-Josée Fournis (2016). *Op. cit.*, p. 15.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 16.

régulée par la *Loi sur les mines*³⁶⁶. La régulation se fait au moyen d'autorisations administratives qui prennent la forme de permis (les *claims*), et qui relèvent de cette même loi et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le paradigme qui dicte l'activité extractive sur ce territoire étant celui du *free mining* (voir p. 61 du présent mémoire), c'est en général l'exploitation des ressources du sous-sol et ses partisans qui ont préséance lors d'un conflit. En d'autres mots, la loi penche du côté des promoteurs du secteur privé. L'État exerce ainsi sa capacité d'encadrement « en usant d'instruments publics de régulation du foncier, mais sous une forme éclatée et peu coordonnée, parce qu'il vise des objectifs contradictoires, à la fois le soutien à l'industrie gazière et l'encadrement de son activité »³⁶⁷. Cela a pour conséquence de mettre en doute, auprès des acteurs sociaux, la capacité de l'État à encadrer l'industrie, considérant qu'il s'y est déjà montré favorable³⁶⁸. Pour Dufour *et al.*, cette perte de confiance de la population envers l'État démontre une défaillance des institutions : « [l]es institutions de représentation en place (les différents paliers de gouvernement) ainsi que le personnel politique censé représenter les résidents se sont avérés insuffisants, voire inefficaces »³⁶⁹.

Le déroulement des audiences publiques du BAPE est un bon exemple de cette défaillance dans les institutions de représentation et de participation publique. Nous posons la question en 2^e chapitre à savoir si la ligne directrice qui sera choisie dans le rapport du BAPE semble décidée, ou du moins fortement influencée d'avance, la consultation publique garde-t-elle la même valeur? Représente-t-elle tout de même un processus démocratique?

Pour Dufour *et al.*, la réponse à cette question se trouve dans le mandat confié au BAPE sur la question du développement durable de l'industrie du gaz de schiste par le gouvernement. Ce dernier demandait au BAPE de « proposer un cadre de développement pour favoriser une cohabitation harmonieuse et de proposer des orientations pour un encadrement légal assurant un développement sécuritaire de l'industrie du gaz de shale »³⁷⁰. Il était donc tenu pour acquis que l'industrie allait se

³⁶⁶ Certaines étapes de l'obtention de permis d'exploration sont régies par d'autres lois ou règlements. « Tableau synthèse des autorisations, permis et avis à obtenir tout au long d'un projet type d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures de schiste » préparé par le MDDEFP dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste.

Ibid.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 15.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 16.

³⁶⁹ Pascale Dufour *et al.* « « Faire la politique soi-même » : le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 48, no. 1 (2015), p. 140.

³⁷⁰ Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (2011). *Op. cit.*, p. 5.

développer, alors que les acteurs sociaux demandaient de leur côté à ce que la commission d'enquête publique s'interroge sur le développement ou non de la filière du gaz de schiste. Tout comme dans le cas du conflit autour du complexe de la Romaine, le déroulement du BAPE semble être dicté en fonction des intérêts de l'État qui le commande – qui sont eux-mêmes enlignés avec ceux de l'industrie- et soumis aux règles d'une gouvernance extractive, et non le produit d'un exercice démocratique de participation publique. Il s'agit là d'un bon exemple de la façon dont l'État structure les rapports de force entourant la dispute pour la rente.³⁷¹

4.1.2 Les acteurs sociaux face à la souveraineté convergente

Il a été clairement établi dans le chapitre 2 qu'un conflit de souveraineté convergente se produit dans le cas d'étude du conflit dans la vallée du St-Laurent. Rappelons que la convergence des intérêts pour la rente entre l'État québécois et le secteur privé affilié à l'industrie du gaz de schistes devrait théoriquement entraîner des conséquences d'exclusion des acteurs sociaux, de neutralisation du mouvement socio-environnemental et aller jusqu'à l'effacement du conflit. C'est ce qui se produit dans le cas du conflit entourant la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine, alors que les participants au mouvement social sont, d'une part, exclus par l'État et, d'autre part, démantelés par la signature d'ERA avec Hydro-Québec. La situation se dessine-t-elle de la même façon dans le cas du conflit entourant l'exploration du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent?

Mentionnons d'abord les éléments qui nous permettent de confirmer s'il y a bel et bien exclusion des acteurs sociaux aux prémices de ce conflit. La base même de la convergence entre l'État et l'industrie gazière est l'intérêt commun pour la rente extractive. Pour les acteurs sociaux, les avantages liés à la rente extractive prennent normalement la forme d'emplois, d'investissements dans les infrastructures, de création ou d'amélioration de programmes sociaux, la sécurité énergétique du Québec, etc. Un discours des acteurs sociaux aligné avec la rente exprimerait donc un intérêt particulier et une priorisation de ces avantages.

De manière générale, les perceptions sur le développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec se partagent entre ceux qui sont en faveur, ceux qui demandent un moratoire et ceux qui rejettent totalement le projet. Au moment des consultations publiques du BAPE sur le

³⁷¹ Voir entre autres Dufour et al., (2015) et Chailleux (2015).

développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec ayant lieu du 7 septembre 2010 au 4 février 2011, 201 mémoires sont déposés en tout, dont 124 par des acteurs sociaux. De ceux-ci, 30 se présentent clairement en faveur à condition du respect de quelques conditions (soit une évaluation environnementale stratégique positive, la mise en place d'une réglementation protégeant l'eau potable, le versement des retombées dans un fond destiné à la population la plus affectée par l'industrie, etc³⁷²). Les 94 autres se présentent en défaveur, argumentant notamment la protection de l'eau potable et de la qualité de vie, la fragilité des écosystèmes, la rapidité du processus de forage, le fait que la population n'ait pas été consultée avant les premiers forages et la nécessité d'imposer un moratoire et d'élargir le mandat du BAPE sur la question générique du développement de la filière du gaz de schiste³⁷³. L'opposition au projet au sein des acteurs sociaux représentent donc une majorité forte.

On remarque également que les acteurs sociaux qui s'opposent au développement de l'industrie du gaz de schiste expriment, voire réclament une vision différente du développement. Certains, comme le Réseau québécois des groupes écologistes le mentionnent même directement : « [l]e droit des peuples de choisir leur mode de développement »³⁷⁴. En effet, bien que le mandat soumis au BAPE soit de proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire, plusieurs des mémoires déposés par les acteurs sociaux demandent la tenue d'un moratoire et l'expansion du mandat pour couvrir une question plus générique, soit la pertinence même du développement de l'industrie.

Il faut dire que l'activité économique de la région est forte et diversifiée. Pour certains, l'exploitation du gaz de schiste à proximité pourrait nuire aux activités économiques liées au tourisme³⁷⁵. Pour d'autres, comme Mme Valton (DM176), qui vivent de l'agriculture biologique, le développement de l'industrie représente une réelle menace puisqu'il est impossible de prévoir avec exactitude les répercussions sur l'environnement et sur la composition chimique de la terre.

³⁷² Voir annexe B.

³⁷³ Voir annexe B.

³⁷⁴ Réseau québécois des groupes écologistes. *Le droit des peuples de choisir leur mode de développement : le cas de l'énergie au Québec et du gaz de schiste*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM113), 2010, p. 16.

³⁷⁵ Voir les mémoires suivants : DM63, DM101, DM117, DM176.

Pour Bebop et cie., l'exploitation industrielle du gaz de schiste remettrait en cause un volet important de son plan d'action qui mise sur le développement de visites de la part d'écomunicipalités suédoises³⁷⁶. Certains remettent également en question l'appartenance du gaz de schiste au développement durable, un des principaux arguments de promotion du gouvernement :

Pour Équiterre, la combustion des carburants est la cause principale de l'émission des GES et, conséquemment, des changements climatiques : En ne faisant que se substituer aux importations de gaz naturel de l'ouest du Canada, Équiterre est d'avis que l'exploitation éventuelle du gaz de schiste nuirait aux efforts du Québec en matière de lutte aux changements climatiques et ne voit pas en quoi elle pourrait s'inscrire, au Québec, dans une vision de développement durable.³⁷⁷

Face à cette opposition, les promoteurs du gaz de schiste accusent les opposants de résister au changement. Pour Batellier et Sauvé, il s'agit plutôt d'une résistance des élites politiques et économiques à « une vision d'un avenir énergétique en avance sur les pratiques et les choix politico-économiques actuels »³⁷⁸. Tout de même, force est de constater que cette vision différente de ce qu'est et devrait être le développement a pour effet d'exclure les acteurs sociaux de la convergence existante entre l'État et les promoteurs de l'industrie gazière.

Concrètement, cette exclusion prend notamment la forme de fermeture du système politique aux revendications. L'État ne répond que tardivement aux revendications exprimées par les citoyens et la société civile et à la requête d'instaurer une commission d'enquête publique avec le BAPE. Dufour *et al.* notent également le fait que « les élus provinciaux (et dans une certaine mesure, municipaux) n'ont pas relayé les doléances des citoyens ou n'avaient pas la confiance suffisante des citoyens pour le faire »³⁷⁹.

Certaines personnes mobilisées ont ainsi le sentiment d'être laissées à elles-mêmes « face à des enjeux environnementaux extrêmement complexes et potentiellement dangereux pour leur santé »³⁸⁰. Ce sentiment résulte en une perte de confiance dans les élus, les compagnies privées, les institutions publiques tels que le BAPE et les mécanismes usuels de régulation³⁸¹.

³⁷⁶ Bebop et cie, DM117, p. 15.

³⁷⁷ Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (2011). *Op. cit.*, p. 65.

³⁷⁸ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 57.

³⁷⁹ Pascale Dufour *et al.* *Op. cit.*, p. 129.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 138.

³⁸¹ *Ibid.*

En réponse à cette fermeture du système politique, Gagnon-Boudreau note que l'industrie ne semble pas être perçue comme le destinataire principal des revendications. L'État serait plutôt le principal visé, les groupes citoyens reconnaissant « le peu d'influence qu'ils pourraient exercer sur l'industrie et [choisissant] plutôt d'agir sur le médiateur, soit le gouvernement en place »³⁸². Le rapport de force exercé par la convergence leur semblerait ainsi difficile à attaquer si prit du côté du secteur privé (rappelons qu'aucune ERA n'a été signée comme dans le cas de la Romaine, ce qui laisse peu de levier). Le choix stratégique reviendrait donc à miser du côté de l'État pour tenter de l'influencer directement.

En l'absence de réception des revendications, de structure de médiation légitimement reconnue et de canaux fiables de communication³⁸³, les acteurs sociaux se voient dans la nécessité de défendre par eux-mêmes leurs intérêts. Le sentiment d'exclusion du processus de décision mène à la création d'un mouvement de résistance fort et étendu. Il y a donc bel et bien un conflit de souveraineté convergente, mais cette dernière n'a pas un effet d'exclusion sur les acteurs sociaux, bien au contraire.

4.2. Résistance et mouvements de mobilisation – un contre-balancier de poids

4.2.1 La résistance dans la vallée du St-Laurent: portrait d'un mouvement rapide, efficace et dont l'influence dépasse le territoire menacé

La réponse des acteurs sociaux au projet d'implantation de l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent est rapide et prend rapidement la taille d'un mouvement national. Afin d'analyser si la résistance du mouvement de mobilisation parvient à créer un rapport de force suffisant pour renverser celui établi par la convergence entre l'État et le secteur privé, il nous faut d'abord voir sa composition/constitution et faire un historique de son évolution.

Composition du mouvement

Au moment du forage des premiers puits, le gaz de schiste est encore bien inconnu de la population québécoise. En l'espace de deux ans, les connaissances communes à ce sujet font un bond de géant, et l'opinion en défaveur de l'exploitation de cette industrie ne fait que croître à travers la province. Comment expliquer cette rapidité et, surtout, cette efficacité?

³⁸² Brigitte Gagnon-Boudreau. *Op. cit.*, p. 74.

³⁸³ Pascale Dufour *et al. Op. cit.*, p. 138.

Tout commence avec le regroupement de quelques citoyen-ne-s habitant dans les zones directement affectées. Ces derniers se rassemblent en comités locaux de mobilisation³⁸⁴. Le premier, nommé *comité de vigilance contre le gaz de schiste*, apparaît fin 2009 à Saint-Marc-sur-Richelieu en réaction à la planification d'un forage par la compagnie Molopo sur le territoire de la municipalité³⁸⁵. Ces comités sont qualifiés de citoyens puisqu'ils sont composés essentiellement d'« individus non affiliés à des organisations et qui se sont regroupés sur la base d'un enjeu au départ ponctuel (le forage de puits) »³⁸⁶. La motivation première des comités locaux de mobilisation est donc la nécessité de défendre leur cadre de vie³⁸⁷.

À ces comités locaux s'ajoute peu à peu l'appui de groupes nationaux. Ces derniers sont déjà bien implantés dans le portrait de la société civile au Québec et même au Canada. Ces groupes nationaux sont équipés des connaissances et des expériences des luttes passées, ce qui s'avérera être un apport de taille au mouvement de résistance. S'allient ainsi à la lutte Ambioterre, Coalition Eau Secours (aussi présente dans la lutte contre le complexe hydroélectrique de la Romaine), Équiterre, Greenpeace, Nature action Québec, Nature Québec, STOP, Réseaux de milieux naturels protégés, Réseau environnement, Réseau québécois de groupes écologistes, Société pour la Nature et les Parcs du Canada, Terre Citoyenne, pour ne nommer que ceux-là³⁸⁸.

Très vite, le mouvement local devient national. Les mobilisations, qui encore là étaient sporadiques et répondaient aux annonces de nouveaux forages, s'élargissent, gagnent du territoire. Aux citoyens localement affectés s'ajoutent les membres des organisations environnementales, des citoyens de régions plus éloignés, des universitaires et mêmes des élus municipaux. On ne combat plus seulement l'apparition de certains sites d'exploration et d'exploitation, mais bien plus le développement de cette industrie de laquelle la population ne sait que très peu. La première action nationale a lieu à St-Marc, fin mai 2010. On y dénonce la gouvernance du territoire basée sur la préséance minière et l'absence d'étude d'impact portant sur les effets de la fracturation hydraulique³⁸⁹. Le mouvement d'opposition provincial prend ainsi forme. Pour Montpetit et Lachapelle, l'opinion négative sur le gaz de schiste dépasse largement le cadre du « pas dans ma

³⁸⁴ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 51.

³⁸⁵ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 333.

³⁸⁶ Pascale Dufour *et al.* *Op. cit.*, p. 128.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 129.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 132.

³⁸⁹ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 334.

cour »³⁹⁰. À ce sujet, deux mémoires présentés au BAPE proviennent de Madelinots interpellés par la cause, intérêt que nous n'avons pas remarqué lors du BAPE sur la Romaine.

Nous relevons deux phases principales de construction du mouvement : 1) la recherche d'information et 2) les efforts pour bloquer le développement de l'industrie à l'échelle nationale. La recherche d'informations est particulièrement nécessaire au développement du mouvement en ce sens que le gaz de schiste est une énergie nouvelle dont l'exploration et l'exploitation ne font que commencer sur le territoire de la province. Les données techniques proviennent généralement du promoteur lui-même, et sont souvent incomplètes et/ou inaccessibles³⁹¹. Les citoyens mobilisés se tournent donc vers les États-Unis, particulièrement les États de Pennsylvanie et du Vermont pour en apprendre davantage sur les procédés d'extraction du gaz, la fissuration hydraulique et les dommages potentiels sur l'eau potable, entre autres. Des centaines de réunions d'échanges, d'informations, et de planification d'actions stratégiques ont ainsi lieu, tant au niveau local que régional et national. C'est ainsi que le mouvement développe « des compétences collectives en matière de recherche et de traitement de l'information, de planification d'actions stratégiques, de communication, de réseautage, etc. »³⁹².

La deuxième phase de construction du mouvement regroupe les efforts pour bloquer le développement de l'industrie à l'échelle nationale. C'est au cours de cette phase que sont organisées les pétitions et manifestations citées en p. 56 du présent mémoire. C'est également à ce moment que le mouvement de mobilisation se transforme et élargit son mandat pour s'opposer de façon plus générique au mode de développement promu par le développement de l'industrie du gaz de schiste.

Le recrutement au sein du mouvement est lui aussi rapide et efficace. D'après Dufour *et al.*, cela a à voir avec le fait que les actions sont constituées par agglutination d'individus et de réseaux informels (les comités citoyens), ce qui diffère du recrutement des mouvements sociaux en général³⁹³. L'efficacité de cette deuxième phase retient notamment de l'autonomie développée par le mouvement au courant de la première phase, mais aussi des alliés qu'il réussit à aller chercher.

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ Pierre Batellier et Lucie Sauvé. *Op. cit.*, p. 54.

³⁹² *Ibid.*, p. 51.

³⁹³ « Ces transformations du militantisme posent des défis nouveaux aux démocraties, que ce soit pour les organisations militantes avec la question du recrutement, pour les États avec la régulation politique complexe nécessaire ou pour les

Le mouvement ne compte pas seulement sur les groupes environnementaux comme alliés. Les municipalités se joignent rapidement à la lutte et demandent notamment plus de pouvoir sur leur territoire. Ces dernières s'estiment en effet « lésées par le modèle actuel qui fait de l'État [le gouvernement provincial] l'unique interlocuteur des compagnies exploitantes »³⁹⁴ et considèrent qu'elles devraient avoir le droit de participer aux décisions concernant l'usage du sous-sol sur le territoire, chose qui n'est pas possible en vertu de la *Loi sur les mines*. Des règlements municipaux sur la protection de l'eau potable (seule juridiction que les municipalités peuvent mobiliser pour faire contre-poids à la *Loi sur les mines*) sont ainsi votés dans plusieurs municipalités à l'échelle de la province³⁹⁵.

Souveraineté agonistique et ouverture de l'espace nécessaire à la mobilisation d'un mouvement de contestation

Le rapport de force que peuvent exercer les acteurs sociaux à la base du conflit est à première vue bien minime face à celui des acteurs privés et étatiques. En effet, la population n'a pas de moyen d'action légal lui permettant de participer à la décision quand un projet s'annonce dans une communauté. Des consultations sont organisées, mais une fois la décision prise, ce qui permet à Batelier et Sauv   de les qualifier de « sessions d'informations sur des activités déjà planifi  es »³⁹⁶. La situation de « mis devant le fait accompli » est la m  me pour les   lus locaux, la *Loi sur les mines* leur retirant le pouvoir de refuser l'implantation d'un projet d'extraction d'une ressource du sous-sol en leur territoire. La r  sistance se r  v  le donc   tre la seule solution possible pour envisager d'inverser le rapport de force pr   tabli.

Tels que mentionn   pr  c  demment, le mouvement de r  sistance devenu provincial s'oppose, certes, au d  veloppement de l'industrie du gaz et de sa fil  re de schiste, mais   galement et plus g  n  riquement au mode de d  veloppement (l'extractivisme) qu'elle repr  sente. Les acteurs sociaux

militants eux-m  mes qui peinent    inscrire leur lutte dans la dur  e. Elles correspondent   troitement au processus de « personnalisation du politique », d  crit par Lichterman en 1996, par lequel la recherche de l'accomplissement personnel ne cr  e pas un retrait du politique vers la sph  re priv  e, mais bel et bien une forme sp  cifique d'engagement. » Pascale Dufour *et al. Op. cit.*, p. 126.

³⁹⁴ S  bastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 336.

³⁹⁵ Alexandre Schields. « Eau potable : les municipalit  s vont s'adresser aux tribunaux ». *Le Devoir* (2018). En ligne <<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/528752/eau-potable-166-municipalites-poursuivent-quebec#:~:text=Ces%20166%20municipalit%C3%A9s%20font%20partie,eau%20et%20d%C3%A9ventuels%20forages.>>. Consult  e le 4 avril 2021.

³⁹⁶ Pierre Batellier et Lucie Sauv  . *Op. cit.*, p. 54.

y font explicitement référence dans certains mémoires³⁹⁷ ainsi que dans leurs communications dans les médias, lorsqu'il est question notamment du moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste à l'échelle de la province. On peut ainsi lire dans un article de Radio-Canada Estrie publié en 2012 que « [d]es élus et des citoyens de la région de Sainte-Catherine-de-Hatley, en Estrie, ont décidé d'unir leurs forces pour s'opposer au modèle de développement actuel dans les secteurs minier et gazier, notamment en ce qui concerne l'exploitation du gaz de schiste »³⁹⁸. On ne s'oppose donc pas seulement au développement de l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent, mais plus généralement au modèle de développement favorisé par l'État. La résistance au modèle de développement et la volonté d'opter pour des alternatives rallient la majorité des citoyens dont le discours ne se veut pas contre le développement économique, mais plus spécifiquement contre cette forme précise de développement. Cela contribue à la formation d'un rapport de force favorable au mouvement de résistance.

Les acteurs sociaux rejettent ce faisant les avantages à court terme³⁹⁹ liés à la captation de la rente extractive qui y sont liés. Cette opposition correspond au refus de la part de la population et de la société civile à suivre le mode de développement choisi par l'État, plaçant par le fait même les acteurs dans une situation de crise de représentation de la démocratie.

Le conflit de souveraineté créé par le fait même est celui d'une souveraineté agonistique, représentée au chapitre 1 comme étant un espace plus ouvert permettant au mouvement de mobilisation de se structurer comme adversaire. C'est à ce moment que le rapport de force créé par la convergence peut être renversé.

Dans le cas du conflit contre l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent, l'expansion rapide du mouvement d'une échelle locale à provincial et la participation d'élus municipaux sont deux bons exemples nous permettant d'argumenter la présence d'une ouverture dans l'espace public. Il nous faut aussi mentionner la participation de partis politiques tels que

³⁹⁷ Voir notamment les mémoires DM82, DM159, DM172 et DM169 et l'annexe B.

³⁹⁸ Radio-Canada. « Plaidoyer pour revoir le développement minier et gazier ». *Radio-Canada* (2012). En ligne < <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/548127/mobilisation-developpement-regional-mine-de-rien>>. Consultée le 4 avril 2021.

³⁹⁹ À court terme puisque les retombées économiques ou les sommes souvent versées comme dédommagement ont une date de fin, à l'instar des répercussions sur l'environnement, qui eux sont irréversibles et éternels.

Québec solidaire et le Parti québécois. Cette participation a notamment pris forme lors d'actions publiques (manifestations) et de dénonciations dans les médias⁴⁰⁰.

Certains accuseront cette participation d'être de la récupération politique en vue des élections⁴⁰¹. Notons toutefois que différentes théories ont été présentées au sujet de l'autonomie des mouvements sociaux et de leur récupération par l'État. Ces dernières avancent notamment la possibilité que « les acteurs de la mobilisation instrumentalisent les ressources de l'État, profitent avantageusement des opportunités politiques qui s'offrent à eux. En ce sens, le rapport aux institutions peut être étudié comme une des composantes des nouveaux mouvements sociaux »⁴⁰². Dans le cas qui nous intéresse, il est plus propice de penser que la coopération avec le politique soit due à une stratégie volontaire que le résultat d'une assimilation. Pour Gagnon-Boudreau, la présence d'alliés un peu partout dans le monde politique et dans le gouvernement représente plutôt une institutionnalisation du mouvement (bien que la récupération puisse évidemment avoir lieu)⁴⁰³. Dans tous les cas, il en résulte que l'espace institutionnel et politique est saisi par le mouvement de résistance, lui permettant de se structurer comme adversaire de taille. Toutes ces conditions rassemblées font en sorte que le mouvement de résistance réussit.

Reconfiguration du rapport de force

Dans le cas de la Romaine, nous avons démontré que les intérêts communs de l'État et du secteur privé pour la recherche de la rente ont créé un rapport de force qualifié de souveraineté convergente. Le promoteur a ensuite procédé à la signature d'ententes (ERA) avec les communautés locales pour assurer un climat social propice à l'investissement. La convergence a un effet d'exclusion sur les acteurs sociaux s'opposant au mode de développement et/ou au modèle de gouvernance promu par le projet de complexe hydroélectrique. Dans le cas de la Vallée du St-Laurent, les acteurs sociaux sont également exclus de la convergence par la différence dans leurs intérêts pour la rente. Nos recherches nous amènent à penser qu'il n'y a pas eu d'ententes telles que les ERA de signées entre les promoteurs et la population (si de telles ententes avaient existées, l'industrie les auraient certainement utilisé comme preuve d'une certaine acceptabilité sociale). Les acteurs sociaux se

⁴⁰⁰ Brigitte Gagnon-Boudreau. *Op. cit.*, p. 79

⁴⁰¹ Tommy Chouinard. *Op. cit.*

⁴⁰² Brigitte Gagnon-Boudreau. *Op. cit.*, p. 79.

⁴⁰³ *Ibid.*

rassemblent et profitent d'une ouverture dans l'espace politique pour créer un mouvement de résistance. La résistance a la capacité d'exercer un rapport de force considérable face à la convergence en créant une souveraineté agonistique. Que se passe-t-il dans ce cas-ci pour en arriver à un résultat différent à celui de la Romaine?

Reprenons les prérequis élaborés par Migdal. Ces derniers sont nécessaires à l'exercice d'un pouvoir par les forces sociales. Il s'agit de l'efficience de leur hiérarchie, leur habilité à utiliser les ressources à portée de main de façon avantageuse et leur adresse à exploiter ou générer des symboles face auxquels les gens développent des attachements forts⁴⁰⁴. Dans le cas de ce conflit, il semble que tous les prérequis soient rencontrés, ce qui contribue à expliquer la reconfiguration du rapport de force. Le poids démographique de la région, le capital humain ainsi que la centralité économique structurent ces possibilités de reconfiguration des rapports de force. À l'opposé, le conflit qui prend lieu autour de la rivière Romaine présente un poids démographique faible, un capital humain nettement plus réduit ainsi qu'une activité économique centralisée sur l'exploitation des ressources naturelles et donc dépendante du modèle extractiviste. La présence de ces éléments dans le cas de la Romaine est la conséquence directe d'une accumulation par dépossession coloniale. Le contraste entre les deux cas révèle donc également la présence d'éléments de racisme systémique.

Si on regarde du côté de la hiérarchie du mouvement de résistance dans la vallée du St-Laurent, on constate rapidement qu'elle est *a priori* horizontale, la base « forte » étant formée des comités citoyens. En orbite se trouvent les alliés issus de la société civile, qui alimentent le cœur citoyen du mouvement en stratégie, en ressources et en connaissances au besoin. Cela correspond à l'habileté à utiliser les ressources à portée de main. C'est d'ailleurs cette habileté qui permettra au mouvement d'être « de plus en plus reconnu comme motivé par ses propres logiques et doté de capacités d'agir autonomes conduisant, selon le contexte, à refuser un projet, à poser des conditions ou à proposer des alternatives »⁴⁰⁵. Autrement, la présence de porte-paroles connus et appréciés du public tels que Dominic Champagne, Daniel Breton et André Bélisle permettent au mouvement de

⁴⁰⁴ Joel S. Migdal (2001). *Op. cit.*, p. 107.

⁴⁰⁵ Yann Fortin et Marie-Josée Fournis (2015). *Op. cit.*, p. 12.

diffuser efficacement ses revendications dans les médias⁴⁰⁶. Ces porte-paroles sont des symboles que le mouvement réussit à exploiter et face auxquels la population développe de l'attachement.

Ce faisant, si l'espace politique est ouvert, il ne faut toutefois pas attribuer la réussite de la mobilisation au seul contexte politique. Les savoirs et savoir-faire des militant.e.s ainsi que la maturité de la mobilisation auront fait selon Gagnon-Boudreau du mouvement de résistance contre les gaz de schiste un mouvement compétent⁴⁰⁷. Toutes ces conditions rassemblées font donc en sorte que le mouvement de résistance parvient à exercer un rapport de force suffisant pour faire arrêter l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste non seulement dans la région, mais bien dans toute la province.

Preuves de la reconfiguration du rapport de force

Les preuves de la reconfiguration du rapport de force sont nombreuses. Notons d'abord l'adoption du moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste tels que demandés lors des consultations publiques du BAPE et la réforme de la *Loi sur les mines* en 2010, forçant par le fait-même l'État à reconsidérer le système de redevances relatif à l'exploitation des ressources naturelles (sans pour autant revoir l'adhésion au modèle extractiviste)⁴⁰⁸.

L'ajout du concept d'acceptabilité sociale à l'agenda du gouvernement est également un élément important. Ce concept a en effet été mobilisé par le mouvement de résistance afin de justifier son refus face au développement de l'industrie au Québec⁴⁰⁹. Le terme est fortement repris par les médias, mais il faut attendre la fin de la première consultation publique du BAPE à l'automne 2010 que le gouvernement l'intègre à son discours. L'entrée du concept dans l'agenda du gouvernement est symptomatique du changement de gouvernance observé dans la gestion des ressources naturelles et opérée par les conflits de souverainetés⁴¹⁰.

Cela étant, nous constatons que la recherche de la rente exerce un effet majeur encore ici. En effet, son absence dans les motivations premières du mouvement de mobilisation semble permettre à ce dernier d'être fort et uni, à l'instar du mouvement de mobilisation dans le cas du conflit sur la

⁴⁰⁶ Sébastien Chailleux. *Op. cit.*, p. 339.

⁴⁰⁷ Brigitte Gagnon-Boudreau. *Op. cit.*, p. 73.

⁴⁰⁸ Frédéric Hanin et François L'Italien. « Économie politique du Québec contemporain. Une perspective sectorielle ». *Revue Interventions économiques*, vol. 44 (2012), p. 58.

⁴⁰⁹ Voir p. 64 du présent mémoire.

⁴¹⁰ Yann Fortin et Marie-Josée Fournis (2015). *Op. cit.*, p. 4.

Romaine. Aucune entente n'est signée avec une partie de la population ou avec des élus locaux. Sans savoir exactement pourquoi, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la fragmentation du secteur du gaz de schiste, divisée en multiples entreprises, a pu affaiblir le rapport de force du secteur privé, ce qui expliquerait l'absence d'ententes conclues. Il n'y a donc pas d'isolement ou de fractionnement du mouvement à ce niveau non plus. L'absence de la recherche de la rente permet ainsi au mouvement contre le développement de l'industrie du gaz de schiste de rassembler rapidement des troupes. L'absence de division entraîne une mobilisation efficiente. Le mouvement peut alors se structurer comme véritable adversaire, exercer un rapport de force sur l'État et ainsi défier le secteur privé en débilant son argumentaire et en faisant interdire l'exploration de la ressource gazière sur tout le territoire de la province.

CONCLUSION

La recherche derrière ce mémoire avait pour objectif de s'interroger sur les rouages de l'extractivisme au Canada, plus précisément au Québec. Quelles sont les règles du jeu qui s'imposent aux compagnies désireuses d'exploiter les ressources naturelles? Comment se définit la capacité d'action des acteurs sociaux demeurant sur le territoire où émergent les projets extractivistes? Plus encore, comment l'État se positionne-t-il entre ces deux acteurs; quel est son rôle; à quel point la gouvernance du territoire est-elle influencée par les acteurs non-étatiques? Toutes ces questions nous ramènent à la notion des rapports de force, qui prennent la forme de démonstration de pouvoir et de quête de contrôle sur le territoire. Nous nous sommes intéressées particulièrement aux conflits socio-environnementaux puisqu'ils représentent le lieu où se concentrent les interactions entre les trois acteurs à un moment donné et nous permettent de capturer la configuration des rapports de force à ce même moment.

À la question à savoir comment se configure les rapports de force entre l'État, les acteurs sociaux et le secteur privé lors d'un conflit socio-environnemental liés à l'exploitation des ressources naturelles au Québec, nous avons identifié deux variables principales susceptibles d'influencer les rapports de force, soit la recherche de la rente et la résistance. La comparaison des cas de conflit autour du complexe hydroélectrique de la Romaine et du développement de l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent a permis d'analyser l'influence de ces deux variables dans chacun des cas, pour ensuite les comparer afin de tirer des conclusions sur la configuration des rapports de force de façon plus générale.

Retour sur les cas d'étude

Si l'on revient d'abord sur le cas du conflit prenant place autour de la rivière Romaine, on remarque que l'État a un intérêt marqué pour le développement hydroélectrique et la captation de la rente extractive liée à la commercialisation de cette énergie. Hydro-Québec développe un projet hydroélectrique prometteur dont la réalisation permettrait la captation d'une rente importante pour les deux acteurs, en plus de répercussions économiques importantes sur la population, permettant d'entraîner un développement socio-économique notable dans la région de la Côte-Nord. Le projet est élaboré puis présenté aux communautés locales en mettant l'accent sur les promesses économiques qui y sont reliées.

Les communautés locales présentent un intérêt pour les avantages liés à la captation de la rente, mais notent également des conséquences importantes sur l'environnement si le projet en venait à être développé. Parmi ces communautés, on compte également des communautés autochtones, qui dénoncent le développement de projets d'exploitation des ressources naturelles sur ces terres qu'elles n'ont jamais cédées et dont elles devraient théoriquement avoir le contrôle. Des ententes (ERA) sont tout de même signées entre ces communautés et le promoteur pour assurer une certaine redistribution de la rente. Le projet aura lieu, et ce, malgré l'opposition manifeste d'une partie des acteurs sociaux qui s'organise en mouvement et dénonce le projet au moyen d'actions directes.

Les rapports de force observables ici sont prédéterminés par la présence d'un modèle de développement influencé par l'accumulation par dépossession et renforcés par la proximité entretenue entre l'État et le secteur privé. En s'alliant sur la base de leur intérêt commun pour la recherche de la rente, ces derniers créent une situation de souveraineté convergente, qui a pour effet de doubler leur rapport de force face aux acteurs sociaux et d'exclure ces derniers de la gouvernance. La poursuite d'un modèle de développement extractiviste sur un territoire historiquement occupé par des populations autochtones (sans leur accord, ou sous un accord forcé/manipulé) dont les droits ne sont toujours pas reconnus aujourd'hui entre dans la définition de la dépossession coloniale et a pour effet ricochet de perpétuer le rapport de force colonial préexistant.

Si l'on fait le même exercice du côté du conflit mobilisant la vallée du St-Laurent, on remarque également un intérêt marqué de l'État pour le développement de l'industrie gazière, précisément de sa filiale de schiste, et la captation de la rente extractive liée à la commercialisation de cette énergie. Des entrepreneurs appartenant à cette industrie découvrent des gisements à fort potentiel dans la région fort peuplée de la vallée du St-Laurent et procèdent à l'installation de quelques puits de forage expérimentaux. Le succès de l'industrie aux États-Unis permet à ses partisans québécois d'aspirer à une captation importante de la rente extractive profitant tant à l'État, au secteur privé qu'à la population. Cette dernière ne se présente toutefois pas du même avis. Surpris par l'apparition de puits un peu partout, des citoyens se mobilisent rapidement et tâchent d'obtenir des informations par eux-mêmes sur le mode d'exploitation du gaz de schiste, l'industrie se présentant plutôt muette. Ils réclament la tenue d'une enquête publique du BAPE, qu'ils obtiendront et qui confirmera les inquiétudes. En 2011, un moratoire sur l'exploitation du gaz de schiste est imposé

à la grandeur de la province, pour ensuite mener à l'interdiction de développement de l'industrie quelques années plus tard. Aucune entente formelle du genre ERA n'est signée entre les promoteurs et les communautés locales. Le mouvement de résistance se mobilise rapidement et avec force, et obtient gain de cause.

Les rapports de force observables ici sont, tout comme dans le cas de la Romaine, prédéterminés par la présence d'un modèle de développement influencé par l'accumulation par dépossession et renforcés par la proximité entretenue entre l'État et le secteur privé. La souveraineté convergente n'a toutefois pas pour effet d'exclure et de neutraliser le mouvement de résistance naissant, au contraire. Le mouvement de résistance parvient à mobiliser des alliés dans la société civile et dans le politique (autant des élu.e.s municipaux que provinciaux), établissant un rapport de force de taille. La résistance contre les gaz de schiste a ainsi un impact important sur la composition de la relation entre l'État québécois et la société québécoise. En effet, la résistance permet aux acteurs sociaux d'accéder au contrôle des ressources naturelles, influençant par le fait même l'état de la souveraineté.

Conclusions empiriques

L'angle d'analyse de la dispute pour la rente et de la résistance nous a permis d'observer que la gouvernance des ressources naturelles évolue différemment selon le contexte propre au conflit. Dans le cas de la rivière Romaine, la gouvernance locale est opérée par les municipalités de la MRC ainsi que par les Conseils de bande des communautés autochtones affectées, dont la structure est essentiellement la même que celle des municipalités, hormis le fait qu'ils sont définis et régis par la *Loi sur les Indiens*. Ces organes gouvernementaux agissent dans le conflit en tant que représentants de la population, mais aussi comme courroie de transmission entre les intérêts des citoyens, de l'État et du secteur privé. En exemple, ce sont les Conseils de bande qui signent les ERA au nom de leurs communautés. Dans le cas du conflit dans la vallée du St-Laurent, les organes de gouvernance locale jouent un rôle légèrement différent. En effet, les citoyens mobilisés interpellent leurs élus municipaux afin que ces derniers interviennent dans le conflit. La gestion des ressources naturelles fait partie du champ de compétence provincial. Les municipalités sont désignées et régies par les provinces, leur capacité de gestion dépend donc de ces dernières. Or, les municipalités de la vallée du St-Laurent parviennent à contourner cela en légiférant sur les règlements relatifs à l'eau. Elles se lèveront également pour réclamer une plus grande autonomie

en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles en leur territoire. Il s'agit là d'une évolution importante dans la gouvernance locale et d'une conséquence directe du conflit et du rapport de force créé par les acteurs sociaux.

Une autre observation importante concerne le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE). Ce dernier se situe au cœur de notre analyse empirique puisque ses enquêtes publiques sont l'arène de l'expression des opinions d'une quantité importante d'acteurs d'un conflit. À ce sujet, une différence importante quant aux mémoires présentés par les acteurs sociaux dans les deux conflits témoignent de la différence dans leur capacité à mobiliser leur souveraineté agonistique. En effet, les mémoires présentés lors des audiences publiques sur l'industrie du gaz de schiste sont, d'une part, plus nombreux (124 contre 54 pour les audiences publiques de la Romaine) et, d'autre part, plus étoffés, mieux structurés et plus volumineux⁴¹¹. Les citoyens et membres de la société civile insèrent souvent dans leur mémoire une section « état de la question » faisant part de toute l'information scientifique récoltée sur les gaz de schiste. Cette différence démontre que les acteurs sociaux contre les gaz de schiste sont mieux organisés et plus à même de saisir leur souveraineté agonistique.

Bien que le BAPE se veut être un organisme impartial et un outil de participation publique du gouvernement du Québec, notre analyse démontrent plusieurs éléments d'un cas à l'autre faisant en sorte qu'il ne remplit pas toujours cette mission. Le processus de participation publique du BAPE fait ainsi office de critiques semblables dans les deux conflits, selon lesquelles les dés sont jetés d'avance et qu'il s'agirait donc de « fausses consultations », que beaucoup d'informations quant aux dommages / conséquences sur l'environnement et sur la qualité de vie semblent soient manquantes, soit cachées ou inconnues, remettant en cause la transparence du promoteur. Tel que démontré ci-dessus, le BAPE représente pour l'État une opportunité de structurer son rapport de force face aux acteurs sociaux. Cette stratégie est d'autant plus présente dans le cas du BAPE sur l'industrie du gaz de schiste, alors que le mandat donné par le gouvernement est volontairement restreint à la question du développement durable de l'industrie, et non à la pertinence générale de sa présence au Québec. La présence de telles critiques dans les deux cas d'étude nous permet de

⁴¹¹ À l'exception des mémoires des communautés autochtones présentés aux audiences publiques sur le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, qui font souvent état de connaissances juridiques approfondies (surtout lorsqu'ils abordent la question des traités et de la gouvernance du territoire).

conclure en une perte de confiance de la population envers les mécanismes démocratiques de consultation de l'État.

Autrement, une différence importante dans la stratégie des deux mouvements de résistance nous apparaît au moment de la comparaison. Du côté de la Romaine, les actions directes du mouvement de mobilisation sont adressées au promoteur du projet, Hydro-Québec. Les pourparlers se font de manière générale en dialogue avec la Société d'État. Du côté du mouvement de résistance contre les gaz de schiste, les actions directes interpellent plutôt directement le gouvernement, l'État. Cette stratégie signifie que le mouvement considère que c'est à l'État d'intervenir dans le conflit contre l'industrie gazière et qu'il y a là une faille pouvant leur permettre de remporter. Quoi qu'il en soit, cette stratégie semble déterminante quant à la capacité du mouvement à affaiblir le rapport de force imposé par l'État.

Dimension théorique de la réflexion

Face à notre objectif de départ, nous pouvons donc confirmer que la recherche de la rente influence la configuration des rapports de force lors de conflits socio-environnementaux. Concrètement, cette influence peut prendre différentes formes. Notre analyse nous permet d'identifier les ERA comme étant l'une d'entre elles. Les ERA sont un outil définissant le partage de la rente. Elles ont aussi pour effet de figer l'accès à la rente dans le temps, selon les termes de l'entente. En figeant l'accès à la rente, on définit en quelque sorte les paramètres de l'accès au territoire. La signature d'ERA entre Hydro-Québec et les communautés innues placent ces dernières devant le choix difficile entre la promesse d'une santé économique plus que nécessaire, l'occasion de s'exprimer et de prendre une décision sur l'avenir de leur territoire et la menace d'une destruction inévitable du *Nitassinan*, le territoire ancestral. La signature de ces ententes nous semble capitale dans la configuration de la dispute de la rente, puisqu'elles conditionnent l'accès des acteurs sociaux à cette dernière. Leur signature avant la tenue de l'enquête publique du BAPE a aussi pour effet de restreindre leur capacité de mobilisation et, par le fait même, leur capacité de créer un mouvement de résistance et un contre-pouvoir. Les ERA influencent donc la redistribution de la rente entre les acteurs sociaux. Au contraire, dans le cas de conflits où le promoteur ne signe pas de telles ententes comme dans la vallée du St-Laurent, la rente ne parvient pas à se positionner comme facteur influençant les motivations des acteurs sociaux, réduisant ainsi les risques de division au sein du mouvement de résistance.

La recherche de la rente influence également la configuration des rapports de force dans les deux conflits analysés via sa liaison au processus d'accumulation par dépossession. Notre discussion sur le capitalisme, le colonialisme et l'accumulation par dépossession nous permet de mieux comprendre les dimensions culturelles et sociopolitiques du modèle de développement extractiviste ainsi que l'influence de ces différents concepts dans les relations entre les acteurs des conflits socio-environnementaux et dans les rapports de force qui orientent ces relations. Ces influences définissent par le fait-même les règles du jeu derrière la dispute de la rente, ainsi que les fondements de la résistance.

Dans le cas de la Romaine, le levier de développement régional (directement lié à la rente extractive) pèse fort dans la balance pour accepter ou non le projet hydroélectrique, puisqu'il s'agit d'une région « ressource » où l'économie principale est liée au développement extractiviste. Cela implique que la région ait déjà tendance à dépendre de la rente et que la structure de rapports de force qui y est liée soit déjà en opération. Dans ce cas précis, l'accumulation de capital (via la ressource hydraulique) n'est possible qu'à la condition d'une expansion dans de nouveaux espaces (le Nord). En d'autres mots, à la condition de l'acquisition du contrôle du territoire occupé par les communautés innues et donc de la dépossession de leurs terres. En effet, dans un modèle d'économie extractiviste, le surplus de capital (la rente tirée des ressources) et de travail (la rente tirée de la main d'œuvre) sont envoyés ailleurs qu'au lieu d'extraction dans le but de sans cesse créer un nouveau foyer d'accumulation. L'accumulation par dépossession est la conséquence d'une économie basée principalement sur l'extraction des ressources naturelles.

Au contraire, la vallée du St-Laurent est riche de diverses industries (agriculture, économie tertiaire, etc.), ce qui la place devant un dilemme différent face à la promesse d'une captation de la rente généreuse. L'économie étant basée sur d'autres piliers que l'extraction des ressources naturelles, le processus d'accumulation s'opère de façon différente. Cela ne veut pas dire que le processus ne s'applique pas, au contraire. Le cadre législatif établie par la *Loi sur les mines* légalise le processus de dépossession en accordant au secteur privé le droit d'explorer et d'exploiter n'importe quelle portion du territoire, habitée ou non, où il peut démontrer la présence de ressources exploitables. Cela étant, la recherche de la rente, lorsque fait suivant le modèle extractiviste, fait en sorte que l'accumulation de capital se fait inévitablement au moyen d'une dépossession des terres, et que cette dépossession est souvent parfaitement légale et parfois même orchestrée par

l'État. L'existence de différentes conceptions du développement comporte certainement des effets sur la perception de la dépossession par les différents acteurs, mais également sur la conception même de la rente (sa valeur, sa fonction et son coût raisonnable peuvent varier d'un acteur à l'autre). Le rôle que joue le capital humain dans cette dimension serait également intéressant à explorer plus en profondeur.

Ce qui nous amène à questionner le rôle de l'État, non seulement dans ce processus de dépossession, mais aussi et plus généralement dans la promotion du modèle de développement extractiviste. Tel que vu ci-haut dans le conflit autour de l'industrie du gaz de schiste, le rapport de force créé par la résistance a pour effet de compliquer l'exercice de la gouvernance, en y ajoutant des agents. La résistance crée ainsi un rapport de force suffisant pour être « traité d'égal » par l'État. Dans le cas de la Romaine, les acteurs sociaux sont exclus de la sphère décisionnelle, la souveraineté convergente créant un rapport de force trop fort pour la capacité qu'a le mouvement de mobilisation à le renverser.

Si la gouvernance se voit partagée entre les acteurs sociaux et le secteur privé et que les rapports de force se configurent différemment en fonction du contexte du conflit, alors quel est le rôle de l'État précisément? Peut-il réellement jouer le rôle d'un médiateur? Il nous semble être loin de l'acteur objectif et neutre que requiert cette position... quelles sont ses responsabilités face aux intérêts de sa population? La souveraineté convergente a-t-elle des limites? La théorisation de la souveraineté agonistique nous permet de comprendre la mobilisation des acteurs sociaux comme un refus à suivre le mode de développement préconisé par l'État, engrangeant une situation de crise de représentation de la démocratie. Les questions de représentation et de démocratie sont au cœur des conflits socio-environnementaux et gagneraient à être explorée dans le cadre d'autres recherches.

En ce qui concerne le rôle de l'État face à la population et le partage de la gouvernance locale et de la gouvernance des ressources naturelles, la section empirique de ce mémoire a accordé une grande place au cas des Innus du nord du Québec. Plusieurs mécanismes du racisme systémique en ressortent, tels que la non-reconnaissance des terres non-cédées, le non-respect du CPLE malgré la création d'un précédent par la Cour suprême, ou le sentiment d'être ignoré par les organes de participation publique du gouvernement. L'usage du concept de racisme systémique est fort pertinent pour qualifier la différence entre les rapports de force vécus par les communautés locales

allochtones versus celles vécues par les communautés autochtones dans le conflit de la rivière Romaine et mériterait d'être creusé en profondeur. Le conflit sur l'industrie du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent mènera ultimement à la réforme de la *Loi sur les mines*, jugées obsolètes. Quel est le leg du conflit sur le complexe hydroélectrique de la Romaine? Quelle place occupent maintenant les droits des autochtones reconnus maintes fois dans la littérature?

Au moment d'écrire ces mots, GNL Québec tente de faire approuver un projet de gazoduc de 782 km qui transporterait du gaz naturel provenant de l'Ouest canadien jusqu'à une usine de liquéfaction du Saguenay. La construction du tronçon d'oléoduc Keystone XL a également fait beaucoup parler d'elle jusqu'au décret signé par Joe Biden en janvier 2021 mettant un terme au projet. La dispute pour la rente est au cœur de ces conflits. Les conflits socio-environnementaux analysés dans le cadre de ce mémoire ne sont ainsi ni les premiers, ni les derniers à éclater sur le territoire québécois. Face à ce constat, détailler la configuration des rapports de force, les mécanismes les modifiant et les renforçant permet de les documenter et de comprendre comment ils font évoluer la gouvernance.

ANNEXE A

Résumé des positions des acteurs sociaux exprimés dans les mémoires soumis au BAPE, conflit sur le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM1	non	pour	Centre le Volet des femmes.	oui	Principal	L'organisme souhaite contrer la pauvreté sociale et économique par un support, monétaire ou autre, apporté par Hydro-Québec pour des activités qui bénéficieraient aux femmes de la Minganie.
DM6	non	contre	Association des pêcheurs de Havre-st-Pierre	non	Absent	Considérant qu'il y aura des travaux majeurs sur la rivière, et que des matières en suspension arriveront dans l'Archipel de Mingan, il y aura des changements dans les zones de sédimentations donc la rivière et l'estuaire seront touchés directement par ces changements (mercure notamment).
DM8	non	Pour avec conditions	Société historique de Havre-st-Pierre	oui	Secondaire	Les retombées financières du projet doivent être ressenties sur le secteur le plus pauvre et le plus négligé du milieu, soit le socioculturel. La présence d'Hydro-Québec devrait contribuer davantage au soutien des organismes et activités du domaine socioculturel. Une contribution financière soutenue devrait permettre le développement d'infrastructures et la réalisation d'activités et de projets
DM9	non	pour	Club optimiste	oui	Principal	Plus de monde, plus de jeunes pour leurs activités et plus d'emplois.
DM13	non	pour	Comité des spectacles de Havre-St-Pierre	oui	Principal	Pour les retombées économiques qui aideront selon le participant à développer le milieu de la culture.
DM21	non	Pour avec conditions	Citoyens	non	Absent	Groupe de citoyens avec des craintes pour la sécurité de la 138.
DM22	non	contre	Club d'ornithologie de la côte Nord	non	Absent	Ajoute certaines données concernant des espèces menacées qui n'ont pas été mentionnées dans l'étude d'impact
DM23	non	pour	Citoyens	non	Absent	Recommandations pour la productivité du complexe.

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM26	non	Pour avec conditions	Association chasse et pêche de Havre-St-Pierre.	oui	Principal	Énumèrent une série de thèmes à tenir compte pour protéger la nature.
DM28	non	Pour avec conditions	Citoyens et travailleurs dans le secteur touristique de la région	oui	Principal	Inquiets pour les effets négatifs qu'aura le projet sur la nature, le tourisme et ses loisirs, mais d'accord avec le projet sur la base du boom économique qu'il créera.
DM34	non		Citoyen			Hors contexte (Israel)
DM35	non	pour	Club de motoneige le blizzard de Havre-St-Pierre	oui	Principal	Argument économique lié à la perception de la rente.
DM37	non	Pour avec conditions	habitant.e.s du secteur Val Marguerite. Traite de l'érosion des berges suite à la construction des barrages	oui	Principal	Traite de l'érosion des berges à la suite de la construction des barrages. En accord avec les retombées économiques et le développement d'une expertise en barrages hydroélectriques.
DM43	non	contre	Alliance Romaine (groupe de recherche qui a recueilli ses propres données sur le terrain)	non	Absent	L'organisation mobilise son expérience terrain sur la rivière pour nommer les impacts négatifs qu'aura la construction du complexe sur les écosystèmes de la rivière.
DM44	oui	Contre	Uashaunnuat, Conseil Innu Takuaitan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) et de certaines	non	Absent	Dénonce les impacts qu'aura le projet sur leur usage du territoire.
DM45	oui	Pour avec conditions	Le Conseil des Montagnais de Nutakuan	oui	Secondaire	Signature d'une ERA, mais réitère certaines de ses conditions à la réalisation du projet.
DM50	oui	contre	Regroupement Mammit Innuat inc.	oui	Contre-argument	Le fond de la problématique, qui perdure déjà depuis quelques générations, semble être escamoté au profit d'une évaluation quantitative et qualitative des bénéfices financiers et économiques.
DM56	non	Pour	GRAME (groupe de recherche appliquée en macroécologie)	non	Absent	Bon projet pour compenser les GES, la véritable priorité.
DM58	non	contre	Amateurs de canotage	non	Absent	Dénonce l'augmentation du débit de l'eau qui mettra fin aux activités de loisirs sur la rivière.

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM59	non	Pour avec conditions	Québec solidaire	oui	Principal	Que l'électricité produite serve au développement régional à un minimum de 15% réservée à la région (moyenne et Basse Côte-Nord) et pour le développement économique de PME (énergies alternatives, aquaculture, etc.) et non de grandes multinationales de minerais.
DM61	non	Contre	Sportif d'eau vive	non	Absent	Se sent très concerné par le projet de développement hydroélectrique de la Rivière Romaine en regard de l'acceptabilité sociale du projet et de sa portée démocratique, mais aussi des impacts sociaux et environnementaux.
DM68	non	Contre	Citoyen américain	non	Absent	Oui pour les besoins d'énergie, mais pas à ce coût environnemental.
DM70	non	Contre	Parti Vert du Canada et Parti Vert du Québec	oui	Contre-argument	Les chômeurs existants sont attirés au fonctionnement de l'industrie des pêcheries et du tourisme. La Romaine menacerait donc ces industries en offrant des emplois plus rémunérateurs pour certains et créerait une rareté de main d'œuvre sur les bateaux et dans les usines de transformation de poissons ainsi que pour l'industrie touristique. Autres arguments environnementaux.
DM71	non	Pour	Centre à la petite enfance (CPE)	oui	Principal	Assurera l'avenir économique de la région et donc des enfants.
DM74	oui	Contre	Conseil des Innus D'Ekuanitshit	oui	Secondaire	Le mémoire vise à justifier l'acceptation de l'ERA, vu que leur opposition au projet est claire.
DM75	oui		Corporation Nishipiminan	non	Absent	Énumère une série d'arguments en faveur et en défaveur du projet.
DM77	oui	Contre	Innus d'Ekuanitshit	oui	Contre-argument	Que ferons-nous de cet argent si nous n'avons plus de territoire pour développer notre économie et notre culture propres?

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM80	non	pour	Centrale syndicale nationale (CSN)	oui	Secondaire	Donne son appui à ce développement parce qu'il rencontre plusieurs critères qu'ils se sont fixés au cours des dernières années en matière de développement énergétique et de développement durable.
DM81	non		Citoyen			Pour la création d'un parc marin.
DM82	non	contre	Citoyenne	non	Absent	Ses interrogations concernent le processus démocratique entourant le projet, la sécurité sur la route 138, certains aspects environnementaux et notre responsabilité en matière de développement.
DM86	non	contre	Sportif d'eau vive	non	Absent	Pour la protection de l'eau vive de la Romaine.
DM88	non	Pour avec conditions	Pêcheurs	oui	Secondaire	Le projet d'Hydro-Québec devrait être autorisé à condition que les pêcheurs soient dédommagés pour les pertes encourues par leur entreprise pendant et après la construction des barrages hydroélectriques.
DM90	non	Pour avec conditions	Centre de ski de fond de la Minganie	non	Absent	Le projet d'aménagement des barrages hydroélectriques devrait être autorisé à la condition que les Minganois, qui aspirent à une qualité de vie et à un environnement naturel, ne perdent pas leurs infrastructures de loisirs.
DM91	non	Contre	Groupe écologiste	non	Absent	Vouloir répondre à la demande sans cesse croissante en électricité avec l'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine, c'est encourager un mode de vie qui met en danger la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire à leurs besoins essentiels. C'est mettre en danger leur qualité de vie et leur environnement.
DM92	non	Contre	citoyen	non	Absent	Protection du mode de vie des locaux.

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM93	non	Pour avec conditions	Groupe de résidents de Mingan	Non	Absent	Croient que les mesures d'atténuation proposées par Hydro-Québec et par le Ministère des Transports ne seront pas du tout efficaces pour contrer l'augmentation du risque d'accidents causé par une augmentation de la circulation routière.
DM94	oui	Pour avec conditions	Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen	Oui	Principal	Nos communautés sont constamment en difficulté financière principalement en raison du sous-financement du gouvernement fédéral. Nos communautés sont constamment aux prises avec des demandes de la part des membres des communautés. Nous n'avons aucun moyen de soutenir le développement économique dans nos communautés.
DM95	non	Contre	Citoyenne	Oui	Contre-argument	On parle beaucoup des retombés économiques surtout au niveau de la création d'emploi mais qu'en est-il des impacts sociaux? Avons-nous les ressources humaines nécessaires pour combler le surplus de tâches engendrées par ce projet? Qui s'occupera des jeunes et de nos aînés si tout le monde est mobilisé sur ce projet?
DM97	non	Contre	Citoyens	Oui	Contre-argument	La construction du complexe Romaine encouragera certainement une part importante des compétences et des talents que nous avons ici en Minganie (tant chez les entrepreneurs, les travailleurs, que chez les nouveaux et futurs diplômés) à se spécialiser dans des domaines connexes à la construction du complexe Romaine, délaissant du même coup les autres domaines.
DM99	non	Contre	Citoyen	Oui	Contre-argument	Ce projet n'est qu'une solution temporaire à l'économie Nord-Côtière. Des emplois seront créés le temps de déstabiliser une économie locale déjà précaire.

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM100	non	Contre	Citoyen	Oui	Contre-argument	Les gros salaires n'amélioreront pas le sort de la région.
DM101	non	Contre	Fondation Rivière	Non	Absent	Fait la promotion d'alternatives au complexe (un complexe éolien dans ce cas-ci).
DM102	non	Contre	Citoyen	Non	Absent	Pas essentiellement contre, mais ne propose pas de conditions. Croit que la rivière Romaine possède un potentiel récréotouristique inestimable fortement compromis si le projet d'harnachement et de construction d'un barrage est accepté.
DM103	non		Groupe de citoyens	Non	Absent	Inquiets pour la circulation sur la 138.
DM105	non	Contre	Citoyenne	non	Absent	Le projet hydroélectrique de la Romaine aura un impact direct sur mes activités sportives quotidiennes. Une fois celui-ci entamé, je devrai modifier plusieurs de mes activités d'entraînement à cause de l'augmentation de circulation sur la route 138.
DM106	non	Contre	SVP (société pour vaincre la pollution)	non	Absent	Porte surtout sur la contamination au mercure.
DM107	non	Contre	Citoyenne	non	Absent	Contre les conséquences environnementales.
DM108	non	Pour avec conditions	Conseil d'établissement de l'école St-François d'Assise	non	Absent	En faveur du projet à condition qu'il y ait contournement de la route 138.
DM109	non	Pour	Pêcheurs au bourgot	oui	Principal	Demandent plus d'encadrements de la part d'Hydro-Québec mais son pour le projet vu les emplois qu'il apportera
DM112	non	Contre	Groupe de citoyen.nes	non	Absent	Groupe de citoyen.nes inquiets pour la circulation sur la 138.

# du mémoire	Appartenance autochtone	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	oui/non	Place de la rente dans l'argument : argument principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM113	non	Contre	Citoyen	oui	Contre-argument	J'accepterais sûrement le projet dans son intégralité comme nos élus le font si j'étais dans leur peau. Huit ans de travail acharné pour les stratèges et relationnistes d'Hydro-Québec pour les persuader que c'est un projet créateur d'emplois qui aura des retombées économiques exceptionnelles, ce qui est indéniable.
DM114	non	Contre	UQAR	non	Absent	Demande la création d'aires protégées.
DM115	non	Contre	Citoyenne	oui	Contre-argument	Mentionne l'entente avec les élus contre 12 millions de \$ mais est contre le projet pour la protection de l'environnement et le maintien de ses loisirs.
DM116	non	Pour avec conditions	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	non	Absent	S'inquiète pour les populations de poisson.

ANNEXE B

Tableau résumé des positions des acteurs sociaux exprimés dans les mémoires soumis au BAPE, conflit sur le développement du gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM1	Pour avec conditions	Christian Azar	oui	Secondaire	Agronome, atteinte aux réserves d'eau potable
DM2	contre	Bernard Regimbeau et Lyne Audet	non	Absent	Préserver l'environnement.
DM3	contre	Michel Pichet	oui	Contre-argument	Pollution de l'eau, nuisance par le bruit, la circulation de véhicules lourds, effet sur l'assurabilité des maisons, baisse de la valeur des propriétés limitrophes aux champs d'exploitation, surutilisation des infrastructures municipales et provinciales, pollution de l'eau.
DM6	contre	Michelle Martineau	oui	Contre-argument	Les fuites potentielles de gaz, de boue de forage lors du forage ou de la fracturation, la contamination d'eau, l'infiltration de l'eau dans les structures de surface de nos maisons, l'éruption potentielle de gaz en tête de puits, le déversement potentiel des boues ou des produits chimiques contaminés aux métaux lourds, les effondrements de la croûte terrestre de ces territoires, la contamination de nos nappes phréatiques, et comme tout dernier point la non-rentabilité du projet à long terme.
DM9	contre	Fabienne Bergeron et Gilles Croteau	non	Absent	Contre les externalités des forages sur la population tant pour l'eau potable, l'environnement et la quiétude de ses habitants et tout ce qui s'en suit.
DM10	pour	Michel Robert	oui	Secondaire	Dépendance énergétique pour contrer les fluctuations incontrôlables comme le prix du pétrole. Avec le gaz de schiste, la région pourrait acquérir cette indépendance énergétique pour nos enfants et nos petits-enfants et des générations à venir.
DM11	contre	Les amies de la terre de l'Estrie	non	Absent	Protéger l'eau.
DM12	contre	Annie Schneider	non	Absent	Protection de l'environnement, écosystème vulnérable.
DM13	contre	Éloïse Simoncelli-Bourque	oui	Secondaire	Protection de l'environnement, écosystème vulnérable.
DM14	contre	Les ami(e)s du Richelieu	non	Absent	Protection de la qualité de vie et des écosystèmes.

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM15	contre	Centre de la nature du Mont-st-Hilaire	non	Absent	Protection de l'écosystème forestier.
DM18	contre	Comité Gare au gazoduc	non	Absent	Piétinement des terres agricoles.
DM19	Pour avec conditions	Luce S. Bérard	oui	Secondaire	Développement de la région.
DM20	contre	Marianne Papillon	non	Absent	Protection de l'environnement.
DM24	contre	Québec solidaire Nicolet-Yamaska	oui	Contre-argument	Au-delà des redevances élevées que l'on pourrait en retirer, c'est la question de la propriété des ressources naturelles qu'il faut poser. Ne faudrait-il pas envisager la nationalisation de l'exploitation de la ressource ?
DM25	contre	Québec solidaire Ste-Hyacinthe	non	Absent	Le BAPE n'a pas le bon mandat, ce dernier devrait être générique.
DM28	contre	Alain Vézina	non	Absent	Impact environnemental.
DM29	contre	Diane Beaudet	non	Absent	Réduction de la qualité de vie.
DM30	contre	Pierre Brazeau		Absent	Impact environnemental.
DM31	pour	Claude Chandonnet	oui	Secondaire	Bonne opportunité pour la région.
DM34	contre	Denys Picard	non	Absent	L'absence de recherche scientifique spécifique entourant le danger potentiel d'une contamination de la nappe phréatique par le bas dû à l'activité d'exploration et/ou d'exploitation de la ressource de gaz naturel logé dans les schistes d'Utica dans la province de Québec.
DM35	Pour avec conditions	Paul Legault	oui	Principal	Arguments économiques.
DM37	pour	Mouvement d'appui au gaz de shale (MAGS)	oui	Principal	Arguments économiques.
DM39	contre	Odette et Roland Larin	non	Absent	Suggèrent qu'on interdise aux compagnies de forer à moins d'un kilomètre de toute résidence, vu les pollutions atmosphérique, sonore et lumineuse engendrées durant les opérations d'exploration.
DM44	contre	Edwige Skulska	Non	Absent	Pollution de l'air, eau et bruit.

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM45	pour	Rénald Lemay	oui	Principal	Excellent pour l'économie locale et pour faire progresser la municipalité tout en respectant l'environnement.
DM48	contre	Ingrid Style	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM51	contre	Groupe écologique Crivert	Oui	Principal	Demandent un moratoire.
DM52	contre	Greenpeace	Non	Absent	Demandent un moratoire.
DM54	contre	Pierre-André Julien	Oui	Contre-argument	Le jeu n'en vaut pas la chandelle.
DM56	contre	Union paysanne	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM57	contre	Comité 100% écolo du collège Durocher St-Lambert	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM58	contre	Pierre Bluteau	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM59	Pour avec conditions	Réseau environnement	non	Absent	Nécessité de revoir l'encadrement législatif de l'industrie.
DM61	contre	François Gauthier	oui	Contre-argument	Évitement et dissimulation d'information pendant le BAPE / processus manipulé par certains membres de l'industrie et du gouvernement.
DM63	contre	Serge Fortier	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM66	contre	Québec solidaire	oui	Contre-argument	Pour un BAPE générique sur la cause de l'exploitation gazière et pour que les profits de l'industrie profitent à la population.
DM67	pour	Gerry Angevine	oui	Principal	Le développement d'une industrie du gaz de schiste axé sur le marché profiterait aux citoyens du Québec.
DM68	contre	Ruth Major Lapierre	non	Absent	Protection de l'environnement, de la qualité de vie et perte de confiance envers les processus démocratiques institutionnels comme le BAPE.

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM69	contre	Les amis de la vallée du st-Laurent	non	Absent	Arguments environnementaux
DM70	Pour avec conditions	Danielle Vaillancourt	oui	Principal	Bon pour l'économie, mais à conditions du respect de l'environnement.
DM72	Pour avec conditions	Olivier Riffon et Claude Villeneuve	oui	Principal	Le développement "durable" de l'industrie devrait se faire à la condition du respect des droits de la population et du partage des redevances.
DM74	contre	Michel St-Pierre	non	Absent	Arguments environnementaux
DM75	contre	Raymond Gauthier	non	Absent	Pour un mandat plus générique du BAPE.
P	contre	Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)	oui	Contre-argument	Arguments environnementaux.
DM78	Pour avec conditions	Philippe Marois	oui	Principal	Dédommagements aux citoyens et la responsabilité des coûts en cas d'incidents.
DM79	contre	Madeleine Belisle	non	Absent	Arguments environnementaux
DM80	contre	Jan-Michel Tellier	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM81	contre	Regroupement des médecins pour un environnement sain	non	Absent	Demandent un moratoire.
DM82	contre	Coalition eau secours	non	Absent	Demandent un moratoire.
DM83	Pour avec conditions	Ottawa-écojustice clinique de droit de l'environnement	oui	Secondaire	Recommande une revue du cadre réglementaire et législatif.
DM84	contre	Céline Masse	non	Absent	Arguments environnementaux.

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM85	Pour avec conditions	Robert Constantineau	oui	Principal	Que la structure réglementaire soit rigoureuse et conséquente avec les impacts réels à court et long terme que l'industrie pétrolière aura sur la région. Demande aussi un moratoire.
DM86	contre	Chantal Gamache	non	Nul	Garderie en milieu familial à 600 m d'un puit.
DM88	contre	Marie-Ève Mathieu	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM89	pour	Joseph et Ellen Foust	oui	Principal	Emplois, retombées économiques, etc.
DM90	Pour avec conditions	Alain Lévesque	oui	Principal	Opportunité économique, mais doit respecter les normes environnementales.
DM91	pour	René Bérubé	oui	Principal	Nécessité de s'assurer que l'environnement soit protégé, d'établir des périmètres de sécurité, et de créer un fond pour pallier les dommages possibles. Ce fond de réserve pourrait être administré par la compagnie et la municipalité concernée.
DM93	contre	Sonia Lafond	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM98	contre	Gérard Montpetit	non	Nul	Arguments environnementaux.
DM99	contre	Ligue des droits et libertés	non	Nul	Arguments environnementaux.
DM101	contre	Pierre Battelier	oui	Contre-argument	Le jeu n'en vaut pas la chandelle.
DM102	contre	Terre citoyenne	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM103	Pour avec conditions	Groupe de recherche interuniversitaire sur les eaux souterraines (GRIES)	non	Absent	Opportunité économique, mais doit respecter les normes environnementales.
DM104	contre	Nature-action QC	non	Absent	Arguments environnementaux

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM106	contre	Confédération des syndicats nationaux (CSN)	oui	Contre-argument	Demandent un moratoire.
DM107	contre	Gaston Cadrin	oui	Contre-argument	Arguments environnementaux.
DM109	contre	Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain	oui	Contre-argument	Le jeu n'en vaut pas la chandelle.
DM110	contre	Comité enviro-pointe de pointe st-charles	oui	Contre-argument	Le jeu n'en vaut pas la chandelle.
DM111	contre	Jacques Tétreault	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM112	contre	Mouvement Pocatois de mobilisation contre les gaz de shale	non	Absent	Le projet ne devrait pas être autorisé maintenant parce qu'il y a beaucoup trop d'impacts négatifs connus et trop d'autres risques qu'ils n'aient pas été évalués. Le projet ne devrait pas être lancé sans une bonne législation. Les techniques d'exploitation utilisées présentement n'ont pas fait leurs preuves pour répondre aux préoccupations des citoyens.
DM113	contre	Réseau québécois des groupes écologistes	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM114	contre	Solidarité populaire richelieu Yamaska	Non	Absent	Demandent un moratoire
DM115	contre	Steve Timmins	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM118	contre	Johanne Béliveau	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM119	contre	Ginette Paquin	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM124	contre	Parti vert du QC	non	Absent	Demandent un moratoire et l'élargissement du mandat du BAPE.

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM125	pour	Cégep de Thetford	non	Absent	La formation permettra de bien comprendre les enjeux environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste pour ainsi adapter les interventions techniques selon les principes environnementaux. Elle assurera également d'atteindre de hauts standards en termes de sécurité. En outre, en formant une main-d'œuvre spécialisée québécoise, nous contribuerons à maximiser les retombées économiques sur notre territoire.
DM126	contre	Stratégies St-Laurent	non	Absent	Le temps et les moyens accordés au BAPE sont insuffisants.
DM127	contre	Guy Rochefort	Non	Absent	Santé, environnement et qualité de vie.
DM128	Pour avec conditions	Projet Montréal	oui	Principal	Les risques de sécurité publique des collectivités liés à l'exploration et l'exploitation potentielle des gaz de schiste sur les territoires municipaux devraient inciter le gouvernement du Québec à faire des municipalités les premiers partenaires dans le développement de cette industrie, si les municipalités sont ouvertes à ce type de développement sur leur territoire.
DM133	contre	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de QC	non	Absent	Préservation des milieux forestiers et de l'industrie forestière.
DM135	contre	Association des étudiants de polytechnique et association des étudiants des cycles supérieurs de polytechnique	oui	Contre-argument	Demandent un moratoire
DM138	Pour avec conditions	Solidarité rurale du QC	oui	Principal	Les redevances que le gouvernement percevra de l'exploitation du gaz de schiste doivent contribuer à l'enrichissement collectif des Québécois et aussi servir de levier pour le développement des énergies vertes.
DM139	contre	Lise Thibault	non	Absent	Remet en question le processus démocratique et indépendant du BAPE.
DM140	pour	Jacqueline Root	oui	Principal	Natural gas is a clean, abundant energy source with the potential to reduce our dependence on dirty coal and foreign oil. Whether it is the United States or our Canadian neighbors, we need to encourage the responsible development of this resource.

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM141	pour	Marvin Meteer	oui	Principal	Opportunité économique.
DM142	contre	Groupe d'étudiantes de l'université d'OTTAWA	non	Absent	Les réglementations sont trop laxistes envers le développement des ressources naturelles et les conséquences environnementales sont trop catastrophiques pour permettre le développement de cette industrie, comme nous l'ont appris nos recherches.
DM143	Pour avec conditions	Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises et bâtirente (RRSEB)	oui	Principal	Propose au gouvernement et à l'industrie de soutenir le pari de faire confiance à la population du Québec et à ses communautés pour la mise en place d'un développement gazier respectant la plus haute norme d'acceptabilité sociale.
DM144	contre	Dominic champagne	Non	Absent	Demande un moratoire.
DM145	contre	Lucie Sauvé	Non	Absent	Demande un moratoire / acceptabilité sociale.
DM151	contre	Graciela Schwartz	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM152	contre	Groupe de recherche appliquée en macroécologie	non	Absent	L'exploitation des gaz de schiste demeure hautement risquée d'un point de vue environnemental et ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi sur le développement durable. De plus, sa rentabilité économique en tenant compte de « l'internalisation des coûts » et en incluant les développements technologiques nécessaires pour minimiser son impact sur l'environnement est remise en question en tenant compte du marché actuel du gaz naturel
DM153	Pour avec conditions	mouvement au courant	non	Absent	Demande une évaluation environnementale stratégique.
DM154	contre	bob lemay	oui	Contre-argument	Arguments environnementaux.
DM155	contre	philipe gingras	oui	Contre-argument	Arguments environnementaux.
DM157	contre	Lise Lachance	oui	Contre-argument	Demande un moratoire

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM159	contre	Alexandre Tremblay	oui	Contre-argument	Arguments environnementaux.
DM160	Pour avec conditions	Fédération des travailleurs et travailleuses du QC (FTQ)	oui	Principal	Arguments environnementaux.
DM163	contre	Regroupement citoyen "mobilisation gaz de schiste" de st-marc-sur-richelieu	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM164	contre	Québec solidaire de Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Non	Absent	Demande une revue de la loi sur les mines.
DM166	contre	Nature QC et STOP	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM167	contre	Équiterre	oui	Contre-argument	En ne faisant que se substituer aux importations de gaz naturel de l'Ouest du Canada, Équiterre est d'avis que l'exploitation éventuelle des gaz de schiste nuirait aux efforts du Québec en matière de lutte aux changements climatiques et ne voit pas en quoi elle pourrait s'inscrire, au Québec, dans une vision de développement durable. En plus d'augmenter de façon substantielle les émissions de GES de la province, l'exploitation du gaz de schiste apparaît, pour le moment, peu génératrice d'emplois et de retombées économiques pour le Québec.
DM169	contre	Jean Lapalme	non	Absent	Vision différente du développement.
DM171	contre	Collectif de recherche étudiant sur le développement durable et l'industrie des gaz de schiste au QC	Non	Absent	Gouvernement sous influence.
DM172	contre	Environnement jeunesse	non	Absent	Demande un moratoire.
DM173	contre	Étudiants à la maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM	oui	Contre-argument	Demande un moratoire

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM175	contre	France Mercille	Non	Absent	Arguments environnementaux.
DM176	contre	Catherine Valton	non	Absent	Agricultrice biologique.
DM178	contre	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et stratégies énergétiques (S.É.)	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM179	pour	Richard tremblay	oui	Principal	. Il n'y a aucun doute que nous devons supporter ce projet de développement économique et technique puisque les retombées positives surpassent massivement les inconvénients potentiels et peu probables envers quelques composantes environnementales.
DM180	contre	Claude Paré	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM181	contre	François Caron	oui	Contre-argument	Arguments environnementaux.
DM183	contre	Marie-Eve Beaulieu	oui	Contre-argument	Demande un moratoire.
DM186	contre	Luc St-Antoine	non	Absent	Demande un moratoire.
DM188	contre	Comité de citoyens responsables de Nicolet-Yamaska et de la ville de Bécancour	non	Absent	Demande un moratoire.
DM189	Pour avec conditions	Harvey L. Mead	oui	Principal	Nationalisation de la ressource.
DM190	contre	Brigitte Prud'homme	non	Absent	Arguments environnementaux.
DM192	Pour avec conditions	Parti québécois	oui	Principal	Demande un moratoire

# du mémoire	Pour / pour avec conditions / contre	Nom du participant	Mention de la rente oui / non	Place de la rente dans l'argument : principal / secondaire / absent / contre-argument	Détail de l'argument
DM193	contre	Coalition québécoise sur les impacts socioenvironnementaux des transnationales en Amérique latine	oui	Contre-argument	Demande un moratoire
DM195	contre	André Mainguy	non	Absent	Demande un moratoire
DM199	contre	Georges Bergeron	non	Absent	Arguments environnementaux
DM200	contre	grand conseil de la nation Waban-Aki (GCNW)	non	Absent	Le gouvernement du Québec ne devrait autoriser l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec que lorsque la Loi sur les mines et la Loi sur la qualité de l'environnement auront été modifiées ou que des règlements auront été adoptés pour tenir compte des recommandations du BAPE, qui devraient établir les conditions de forage, d'exploitation et de transport permettant de protéger adéquatement l'environnement et en particulier l'eau.
DM201	pour	Commissaire Doug Mclinko	oui	Principal	Citoyen américain en accord avec l'opportunité économique.

BIBLIOGRAPHIE

- Acosta, Alberto. « Extractivism and neoextractivism: two sides of the same curse ». *Beyond Development*, (2013), pp. 61 à 86.
- Acemoglu, Daron et James A. Robinson. *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. New York: Crown, 2012, 529 p.
- Aguilar-González, Bernardo *et al.* « Socio-ecological distribution conflicts in the mining sector in Guatemala (2005–2013): Deep rooted injustice and weak environmental governance ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 3 (2018), pp. 240 à 254.
- Akacem, Mohammed *et al.* *Oil, Institutions and Sustainability in MENA*. Denver: Springer, 2020, 245 p.
- Anzueto, Marc-André. « De Trudeau à Harper: l'internationalisme réaliste en Amérique latine? ». *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 20, no. 1 (2014), pp. 50 à 60.
- Arsel, Murat *et al.* « The extractive imperative and the boom in environmental conflicts at the end of the progressive cycle in Latin America ». *Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 4 (2016), pp. 877 à 879.
- Asselin, Hugo. « Plan Nord, Les Autochtones laissés en plan ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 41, no. 1 (2011), pp. 37 à 46.
- Assemblée nationale du Québec. *Pétition : Exploration et exploitation du gaz de schiste*. En ligne ,<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-909/index.html>>. Consultée le 6 janvier 2021.
- Association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre. *Mémoire*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM26), 2008, 9 p.
- Avci, Duygu et Consuelo Fernández-Salvador. « Territorial dynamics and local resistance: two mining conflicts in Ecuador compared ». *Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 4 (2016), pp. 912 à 921.
- Baba, Sofiane *et al.* « Reconstruire des relations : Hydro-Québec et la Nation crie (1994 – 2015) ». *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 18, no. 1 (2016), 16 p.
- Baker, Janelle Marie et Clinton N. Westman. « Extracting knowledge: Social science, environmental impact assessment, and Indigenous consultation in the oil sands of Alberta, Canada ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 1 (2018), pp. 144 à 153.
- Barton, Barry J. (1998). *Reforming the Mining Law of the Northwest Territories*. Calgary: Canadian Arctic Resources Committee, 1998, 65 p.
- Batellier Pierre et Lucie Sauvé. « La mobilisation des citoyens autour du gaz de schiste au Québec : les leçons à tirer ». *Gestion*, vol. 36, no. 2 (2011), pp. 49 à 58.
- Beaucage, Pierre. « Les minières canadiennes contre les peuples autochtones au Mexique ». *Nouveaux cahiers du socialisme*, no. 18 (2017), pp. 140 à 144.
- Beaulieu, Hanneke *et al.* « Est-ce que l'on est sorti du bois? L'État québécois face au *staple* forestier ». *Revue canadienne de science politique*, vol 1, no. 19 (2021), 19 p.

- Bernier, Luc. « Hydro-Québec, la commercialisation d'une société d'État ». in *Les défis québécois : conjonctures et transitions*, sous la dir. de Robert Bernier, pp. 59 à 78. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014.
- Bherer, Laurence *et al.* (CRPDS). « Analyse comparée des mobilisations réfractaires au développement du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et en Colombie-Britannique ». Chap. in *Analyse comparée des perceptions du public à l'égard de l'industrie du gaz de schiste au Québec, en France, aux États-Unis et ailleurs au Canada*. Montréal : Université de Montréal, 2013, 132 p.
- Blomley, Nicholas. « Law, property, and the geography of violence: The frontier, the survey, and the grid ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 93, no. 1 (2003), pp. 121 à 141.
- Bourdon, Jean-François. *Projet de mémoire présenté au B.A.P.E. dans le cadre des audiences publiques sur le projet de barrage et l'harnachement de la rivière Romaine par Hydro-Québec*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM102), 2008, 3 p.
- Bourdon, Mathieu. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM61), 2008, 6 p.
- Burchardt, Hans-Jürgen et Kristina Dietz. « (Neo-) extractivism—a new challenge for development theory from Latin America ». *Third World Quarterly*, vol. 35, no. 3 (2014), pp. 468 à 486.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009, 269 p.
- Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement. *Communiqué du 15 décembre 2014*. En ligne <https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/communiques/14-12-15-gaz_de_schiste-enjeux.htm>. Consultée le 2 février 2021.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Présentation du BAPE*. En ligne <<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/presentation-bape/>>. Consultée le 3 janvier 2021.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. *Développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec : Rapport d'enquête et d'audience publique*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011, 336 p.
- C. Wright, Alysia et Yannick Griep. « Burning the midnight oil: Examining wellbeing and vulnerability in Alberta's oil patch ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, no. 1 (2019), pp. 77 à 84.
- Candel, Sébastien, Bernard Tissot. « Énergies fossiles ». Chap. in *La recherche face aux défis de l'énergie*. Paris : Académie des sciences, 2012, 260 p.
- Carbonnier, Gilles. « Les négociations multi-parties prenantes : l'exemple de l'initiative de transparence des industries extractives ». *Relations internationales*, vol. 4, no. 136 (2008), pp. 101 à 113.
- Carbonnier, Gilles. « La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes ». *Revue internationale et stratégique*, vol. 3, no. 91 (2013), pp. 38 à 48.
- Caxaj C. Susana *et al.* « Strengths Amidst Vulnerabilities: The Paradox of Resistance in a Mining-Affected Community in Guatemala ». *Issues in Mental Health Nursing*, vol. 35, no. 11 (2014), pp. 824 à 834.

- Chailieux, Sébastien. « De la revendication locale à la mise en cause globale : trajectoire du mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec ». *Recherches sociographiques*, vol. 56, no. 2-3 (2015), pp. 325 à 351.
- Champion, Emmanuelle et Corinne Gendron. « De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative : L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité ». *Enjeux environnementaux contemporains : les défis de l'écocitoyenneté*, vol. 18, no. 1 (2005), pp. 90 à 103.
- Charest, Paul. « Revue de Stéphane Savard, Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005 ». *Recherches sociographiques*, vol. 55, no. 2 (2014), pp. 399 à 400.
- Chouinard, Tommy. « L'industrie recrute deux autres conseillers libéraux ». *La Presse*, 2010. En ligne <[https://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/03/01-4312240-lindustrie-recrute-deux-autres-ex-conseillersliberaux.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4312399_article_POS1#/>. Consultée le 20 avril 2021.](https://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/03/01-4312240-lindustrie-recrute-deux-autres-ex-conseillersliberaux.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4312399_article_POS1#/)
- Clerval, Anne. « David Harvey et le matérialisme historico-géographique ». *Espaces et Société*, vol. 4, no. 147 (2011), pp. 173 à 185.
- Collier, David. « The Teacher: Understanding Process Tracing ». *Political Sciences and Politics*, vol. 44, no. 4 (2011), pp. 823 à 830.
- Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. *Rapport synthèse, évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014, 292 p.
- Conde, Marta et Philippe Le Billon. « Why do some communities resist mining projects while others do not? ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 4, no. 3 (2017), pp. 681 à 697.
- Conde, Marta. « Resistance to Mining. A Review ». *Ecological Economics*, vol. 132 (2017), pp. 80 à 90.
- Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM51), 2008, 50 p.
- Conseil des Innus d'Ekuanitshit. *Projet hydroélectrique du complexe de la Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM74), 2008, 19 p.
- Conseil des Innus de Pakua Shipi et du Conseil des Innus de Unamen Shipu. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM94), 2008, 16 p.
- Conseil des Montagnais de Nutakuan. *Mémoire*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM45), 2008, 16 p.
- Conseil Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM). *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM44), 14 p.
- Córdoba, Diana *et al.* « Fuelling Social Inclusion? Neo-extractivism, State-Society Relations and Biofuel Policies in Latin America's Southern Cone ». *Development and change*, vol. 49, no. 1 (2018), pp. 63 à 88.

- Corporation Nishipiminan. *Mémoire présenté au BAPE dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM75), 2008, 6 p.
- Council of Canadians Academics. *Greater Than the Sum of Its Parts: Toward Integrated Natural Resource Management in Canada*. 2019. Ottawa: The Expert Panel on the State of Knowledge and Practice of Integrated Approaches to Natural Resource Management in Canada, 159 p.
- Courtemanche, Samuel. « Extractivisme au Québec : le cas de l'extraction des hydrocarbures ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2016, 176 p.
- Cypher, James Martin. « South America's Commodities Boom: Developmental Opportunity or Path Dependent Reversion? ». *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol. 30, no. 3-4 (2010), pp. 635 à 662.
- Dashwood, Hevina S. « Canadian Mining Companies and Corporate Social Responsibility: Weighing the Impact of Global Norms ». *Revue Canadienne de Sciences politiques*, vol. 40, no. 1 (2007), pp. 129 à 156.
- Dashwood, Hevina S. et Bill Buenar Puplampu. « Corporate Social Responsibility and Canadian Mining Companies in the Developing World: The Role of Organizational Leadership and Learning ». *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 30, no.1-2 (2010), pp. 175 à 196.
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, Doc off AG NU, 107e séance plénière, Doc. NU 61/295 (2007), art. 32.
- Denault, Alain et William Sacher. *Paradis sous terre, comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal: Écosociété, 2012, 194 p.
- Desmeules, Alexia et Laurie Guimond. « Le territoire « essentiel » et « essentialisé » de la rivière Romaine des Innus d'Ekuanitshit ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 62, no.176 (2018), pp. 297 à 310.
- Dougherty, Michael L. « The Global Gold Mining Industry: Materiality, Rent-Seeking, Junior Firms and Canadian Corporate Citizenship ». *Competition and Change*, vol. 17, no. 4 (2013), pp. 339 à 354.
- Dufour et al., Pascale. « « Faire la politique soi-même » : le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 48, no. 1 (2015), pp. 125 à 146.
- Duhaime, Gérard et al. « Le développement du Nord et le destin du Québec ». *Recherches sociographiques*, vol. 54, no. 3 (2013), pp. 477 à 511.
- Emploi Québec. *Plan d'action régional 2007-2008, région de la Côte-Nord*. Québec: Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2007), p. 12.
- Engels, Bettina et Kristina Dietz. *Contested Extractivism, Society and the State*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2017, 273 p.
- Espejo, Paulina Ochoa. « People, Territory, and Legitimacy in Democratic States ». *American Journal of Political Science*, vol. 58, no. 2 (2014), pp. 466 à 478.

- Faruque, Omar M. « The politics of extractive industry corporate practices: An anatomy of a company-community conflict in Bangladesh ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 1 (2018), pp. 177 à 189.
- Fast, Travis. « Stapled to the Front Door: Neoliberal Extractivism ». *Studies in Political Economy*, vol. 1, no. 94 (2014), pp. 31 à 60.
- Fondation Rivières. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (DM101), 2008, 99 p.
- Fondation Rivières. *Historique et mission*. En ligne <<https://fondationrivieres.org/a-propos/historique-et-mission/>>. Consultée le 23 novembre 2020.
- Fondation Rivières. *Publications*. En ligne <<https://fondationrivieres.org/publications/#1600782320246-a865afb3-709b>>. Consultée le 4 février 2021.
- Fordham, Anne Elizabeth et al. « Developing community based models of Corporate Social Responsibility ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 1 (2018), pp. 131 à 143.
- Fortin, Marie-Josée. « Marie-Josée Fortin... sur la définition de l'acceptabilité sociale ». In *Acceptabilité sociale, où en sommes-nous au Québec?* (Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis, 20 mars 2015), sous la dir. de Marie-Josée Fortin et Yann Fournis, 73 pages. Rimouski : GRIDEQ, 2015.
- Fournis, Yann et Marie-Josée Fortin. « Canada and its Spaces: a Northern Extractivism in Transition? ». *Campos dos Goytacazes/RJ*, vol. 10, no. 43 (2014), pp. 11 à 13.
- Fournis, Yann et Marie-Josée Fortin. « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec ». *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, no. 22 (2014), pp. 231 à 239.
- Fournis, Yann et Marie-Josée Fortin. « Les régimes de ressources au Canada : les trois crises de l'extractivisme ». *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, no.15, vol. 2 (2015), pp. 2 à 13.
- Fournis, Yann et Marie-Josée Fortin. « Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec ». *Participations*, vol. 3, no. 13 (2015), pp. 119 à 144.
- Fournis, Yann et Marie-Josée Fortin. « L'accès aux ressources énergétiques au Québec : entre soutien et régulation publique du gaz de schiste, un arbitrage éclaté ». *Sciences Eaux et territoires*, vol. 2, no. 19 (2016), pp. 14 à 19.
- Fournis, Yann et Amélie Dumarcher. « Une transition Canada Dry ? Les faux-semblants de la gouvernance des ressources naturelles au Canada ». *Revue Gouvernance*, vol. 13, no. 2 (2016), pp. 11 à 31.
- Francoeur, Louis-Gilles. « Projet hydroélectrique de la rivière Romaine - Roy Dupuis reproche à Hydro-Québec d'avoir acheté l'appui des élus régionaux ». *Le Devoir* (2008). En ligne <<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/215545/projet-hydroelectrique-de-la-riviere-romaine-roy-dupuis-reproche-a-hydro-quebec-d-avoir-achete-l-appui-des-elus-regionaux>>. Consultée le 4 novembre 2020.

- Fréchette, Camille. « Développement hydroélectrique québécois : quelle place pour le consentement préalable, libre et éclairé chez les Cris et les Innus ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 49, no. 2 (2019), pp. 51 à 62.
- Gagnon-Boudreau, Brigitte. « Étude de la mobilisation entourant la question du gaz de schiste au Québec depuis 2007 : un exemple d'écocitoyenneté ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2013, 112 p.
- Garrod, J.Z. « Imperialism or global capitalism? Some reflections from Canada ». *Studies in Political Economy* (2019), pp. 1 à 17.
- Gaudichaud, Franck. « Ressources minières, « extractivisme » et développement en Amérique latine : perspectives critiques ». *Idées d'Amériques*, vol. 8 (2016), pp. 1 à 7.
- Gauthier, Mario et Louis Simard. « Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique ». *Télescope*, vol. 17, no. 1 (2011), pp. 39 à 67.
- Gendron, Corinne. « Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale? Le cas du gaz de schiste au Québec ». *Éthique publique*, vol. 18, no. 1 (2016), 22 p.
- Giraud, Gaël et Cécile Renouard. « Mesurer la contribution des entreprises extractives au développement local ». *Revue française de gestion*, vol. 9, no. 208-209 (2010), p. 102.
- Giraud, Pierre-Noël et Timothée Ollivier. *Économie des matières premières*. Coll. Repères, Paris : La Découverte, 2015, 128 p.
- Gobeil, Ariane. « L'extractivisme en mutation: Les thèses de Gudynas et la dérive du Québec vers un modèle néoextractiviste ». Chap. in *Creuser jusqu'où?: extractivisme et limites à la croissance*. Montréal : Les Éditions Écosociété, 2015, pp. 65 à 87.
- Gonzalez, Adrian. « Control, Fear and Suppression: A political ecology of voice study into resource extraction industry-community engagement in Peru's Loreto Region ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 3 (2018), pp. 319 à 329.
- Gordon, Todd et Jeffery R Webber. « Imperialism and Resistance: Canadian mining companies in Latin America ». *Third World Quarterly*, vol. 29, no. 1 (2008), pp. 63 à 87.
- Gouvernement du Canada, Agence canadienne de développement économique du Nord. *Exploitation des ressources (2016)*. En ligne. <<http://www.cannor.gc.ca/fra/1368816364402/1368816377148>>. Consultée le 9 septembre 2019.
- Gouvernement du Canada. *Énergie et économie*. En ligne. <<https://www.rncan.gc.ca/energie/faits/energie-economie/20073>>. Consultée le 04 avril 2019.
- Gouvernement du Canada. *Exploration et production des ressources de schiste et de réservoirs étanches*. En ligne <<https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/combustibles-fossiles-propres/gaz-naturel/ressources-de-schiste-de-reservo/exploration-et-production-des-ressources-de-schiste-et-de-reservoirs-etanches/17678>>. Consultée le 14 novembre 2020.
- Gouvernement du Canada. *Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs*. En ligne <<https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/federation/partage-pouvoirs-legislatifs.html>>. Consultée le 26 juillet 2021.

- Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Bail minier*. En ligne <<https://mern.gouv.qc.ca/mines/titres-miniers/titres-exploitation/>>. Consultée le 3 février 2021.
- Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Stratégie énergétique 2006-2015*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec, 2006, 137 p.
- Gouvernement du Québec. *Le budget en chiffres*. En ligne <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget-en-chiffres/#/automne-2020>>. Consultée le 18 novembre 2020.
- Gudynas, Eduardo. « El nuevo extractivismo progresista ». *El Observador del OBIE*, no. 8 (2010), pp. 1-10.
- Habel-Thurton, Djevan. « Dix ans de La Romaine : les remous d'un chantier monumental ». *Radio-Canada* (2019). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169855/10-ans-la-romaine-hydro-quebec-electricite-barrage-chantier-cote-nord>>. Consultée le 5 mai 2020.
- Hall, Rebecca. « Diamond Mining in Canada's Northwest Territories: A Colonial Continuity ». *Antipode*, vol. 45, no. 2 (2013), pp. 376 à 393.
- Hall, Rodney Bruce et Thomas J. Biersteker. *The Emergence of Private Authority in Global Governance*. Cambridge: Cambridge University Press, 2002, 254 p.
- Hanin, Frédéric et François L'Italien. « Économie politique du Québec contemporain. Une perspective sectorielle ». *Revue Interventions économiques*, vol. 44 (2012), 228 p.
- Hartle, D. G. « The theory of « rent seeking » : some reflections ». *Canadian Economics Association*, vol. 16, no. 4 (1983), pp. 539 à 554.
- Harvey, David. *Le Nouvel impérialisme*. Coll. Les Prairies Ordinaires, Paris: Éditions Amsterdam, 2010, 256 p.
- Harvey, David. « The “new” imperialism: accumulation by dispossession ». *Socialist Register*, vol. 40 (2003), pp. 63 à 87.
- Hessing, Melody et Michael Howlett. *Canadian natural resource and environmental policy: political economy and public policy*. Vancouver: UBC Press, 1997, 338 p.
- Hollander, Jocelyn A. et Rachel L. Einwohner. « Conceptualizing resistance ». *Sociological Forum*, vol. 19, no. 4 (2004), pp. 533 à 554.
- Hoogeveen, Dawn. « Sub-surface Property, Free-entry Mineral Staking and Settler Colonialism in Canada ». *Antipode*, vol. 47, no. 1 (2015), pp. 121 à 138.
- Horowitz, Leah S. et al. « Indigenous peoples' relationships to large-scale mining in post/colonial contexts: Toward multidisciplinary comparative perspectives ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 3 (2018), pp. 404 à 414.
- Hydro-Québec. *Rapport annuel 2019. Voir grand avec notre énergie propre*. Montréal: Hydro-Québec, 2019, p. 2.
- Hydro-Québec. *Aménagement hydroélectrique de la Romaine*. En ligne <<https://www.hydroquebec.com/romaine/>>. Consultée le 02 juillet 2020.

- Hydro-Québec. *À propos*. En ligne <<http://www.hydroquebec.com/a-propos/>>. Consultée le 14 octobre 2020.
- Hydro-Québec. *Projet de la Romaine*. En ligne <<https://www.hydroquebec.com/romaine/developpement-durable/retombees.html>>. Consultée le 4 novembre 2020.
- Hydro-Québec Production. « Volume 1: Vue d'ensemble et description des aménagements ». In *Complexe de la Romaine: Étude d'impact sur l'environnement* (2007), 2542 p.
- Institut de la statistique du Québec. *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*. En ligne <<https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2018.pdf>>. Consultée le 14 novembre 2020.
- Jacob, Thabit et Rasmus Hundsbaek Pedersen. « New resource nationalism? Continuity and change in Tanzania's extractive industries ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 2 (2018), pp. 287 à 292.
- Jenkins, Heledd et Natalia Yakovleva. « Corporate social responsibility in the mining industry: exploring trends in social and environmental disclosure ». *Journal of Cleaner Production*, vol. 14, no. 3 (2006), pp. 271 à 284.
- Jenkins, Heledd. « Corporate social responsibility and the mining industry: conflicts and constructs ». *Corporate Social Responsibility and Environment Management*, vol. 11, no. 1 (2004), pp. 23 à 34.
- Jenkins, Katy. Women, mining and development: An emerging research agenda. *The Extractive Industries and Society*, vol 1, no. 2 (2014), pp. 329 à 339.
- Jordison, Shantel. « Canada: The Debate About Oil and Gas Management ». Chap. in *Public Brainpower. Civil Society and Natural Resource Management*, Indra: Overland, 2018, pp. 75 à 90.
- Kaplinsky, Raphael. « Globalisation, Industrialisation and Sustainable Growth: The Pursuit of The nth rent ». *Institute of Development Studies*, 1998, 43 p.
- Keenan, Karyn. « Canadian Mining: Still Unaccountable ». *NACLA Report on the Americas*, vol. 43, no. 3 (2010), pp. 29 à 34.
- Khare, Nikisha Shally. *Community Resistance to Canadian Transnational Mining Operations in Latin America*. Mémoire de Maîtrise, Saskatoon, University of Saskatchewan, juin 2018, 86 p.
- Klosek, Kamil Christoph. « Catalysts of violence: How do natural resource extractive technologies influence civil war outbreak and incidence in sub-Saharan Africa? ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 2 (2018), pp. 344 à 353.
- Kohli, Atul et Vivienne Shue. « State power and social forces: on political contention and accommodation in the Third World ». In *State Power and Social Transformation*. Cambridge: Cambridge University Press, 1994, pp. 293 à 326.
- Kuokkanen, Rauna. « At the intersection of Arctic indigenous governance and extractive industries: A survey of three cases ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, no. 1 (2019), pp. 15 à 21.
- Lachapelle, Erick et al. « Public perceptions of hydraulic fracturing (Fracking) in Canada: Economic nationalism, issue familiarity, and cultural bias ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, no. 1 (2019), pp. 634 à 647.

- Laforce, Myriam, Bonnie Campbell et Bruno Sarrasin. *Pouvoir et régulation dans le secteur minier : leçons à partir de l'expérience canadienne*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, 294 p.
- Gabriel Ste-Marie *et al.* *L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique*. Sous la dir. de Robert Laplante. Montréal : Institut de recherche en économie contemporaine, 2010, 114 p.
- Lapointe, Ugo. « L'héritage du *free mining* au Québec et au Canada ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 40, no. 3 (2010), pp. 9 à 25.
- Lasserre, Frédéric. « Les aménagements hydroélectriques du Québec : le renouveau des grands projets ». *Géocarrefour*, vol. 84, no. 1-2 (2009), pp. 11 à 18.
- Lawrence, Rebecca et Sara Moritz. « Mining industry perspectives on indigenous rights: Corporate complacency and political uncertainty ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 6, no. 1 (2019), pp. 41 à 49.
- Les Innus de Ekuanitshit (anciens, enfants, jeunes, hommes et femmes). *Mémoire pour protéger la belle rivière Romaine Ninan nishipiminan*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM77), 2008, 4 p.
- Loi sur les Indiens, LRC 1985, c 1-5, art. 2 (1).*
- Loi sur la qualité de l'environnement*. LQE 1972, Q -2, art. 31.1 et suivants.
- Loi sur le régime des eaux*, LRE 1856, R-13, art. 3.
- Luke, Hanabeth *et al.* « Is 'activist' a dirty word? Place identity, activism and unconventional gas development across three continents ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 4 (2018), pp. 524 à 534.
- Maillet, Antoine et Pierre-Louis Mayaux. « Le Process Tracing : Entre narration historique et raisonnement expérimental ». *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 6 (2018), pp. 1061 à 1082.
- Martín, Facundo. « Reimagining Extractivism: Insights from Spatial Theory ». Chap. in *Contested Extractivism, Society and the State*, sous la dir. de Bettina Engels et Kristina Dietz. Palgrave Macmillan: Basingstoke, 2017, pp. 21 à 44.
- Marshall, Brendan. *Faits et chiffres de l'industrie minière canadienne*. Sidney: West Coast Editorial Associates, 2017, 114 p.
- Mavrotas, George, Syed M. Murshed et Sebastian Torres. « Natural Resource Dependence and Economic Performance in the 1970-2000 Period ». *Review of Development Economics*, vol. 15, n° 1 (2011), pp. 124-138.
- Mazzeo, Agata. « The temporalities of asbestos mining and community activism ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 2 (2018), pp. 223 à 229.
- McChesney, Fred S. « Rent Extraction and Rent Creation in the Economic Theory of Regulation ». *Journal of Legal Studies*, vol. 16, no. 1 (1987), pp. 101 à 118.

- Merino Acuña, Roger. « The politics of extractive governance: Indigenous peoples and socio-environmental conflicts ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 1 (2015), pp. 85 à 92.
- Migdal, Joel S. « An anthropology of the State: struggles for domination ». *In State in Society*. Cambridge: Cambridge University Press, 2001, pp. 97 à 134.
- Migdal, Joel S. « The state in society: an approach to struggles for domination ». *In State Power and Social Transformation*. Cambridge: Cambridge University Press, 1994, pp. 7 à 34.
- Mines Canada, Ministère des Ressources naturelles, Plan canadien pour les minéraux et les métaux. *L'industrie minière au Canada*, (2017). En ligne. <<https://www.minescanada.ca/fr/lindustrie-mini%C3%A9re-au-Canada>>. Consultée le 9 septembre 2019.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). « Des communautés à revitaliser. Un défi collectif pour le Québec ». *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* (2010). En ligne <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf>. Consultée le 25 octobre 2020.
- Moratoire d'une génération. *Un moratoire évanescent, incohérent, insatisfaisant*. En ligne <<http://moratoireunedunegeneration.ca/#:~:text=La%20campagne%20Moratoire%20d'une%20g%C3%A9n%C3%A9ration%20est%20un%20r%C3%A9seau%20citoyen,le%20Qu%C3%A9bec%20des%20%C3%A9nergies%20fossiles.>>. Consultée le 2 mars 2021.
- Nagel, Jack H. *The Descriptive Analysis of Power*. Yale University Press, 1975, 200 p.
- Nation haïda c. Colombie-Britannique (ministre des Forêts), 2004 CSC 73.
- Nolin, Catherine et Jacqui Stephens. « "We Have to Protect the Investors": 'Development' and Canadian Mining Companies in Guatemala ». *Journal of Rural and Community Development*, vol. 5, no. 3 (2010), pp. 37 à 70.
- Presse canadienne. « Les liens se multiplient entre les libéraux et l'industrie ». La Presse, 2010. En ligne <<http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-deschiste/201009/03/01-4312418-les-liens-se-multiplient-entre-les-liberaux-etlindustrie.php>>. Consultée le 20 avril 2021.
- Odell, Scott D et al. « Mining and climate change: A review and framework for analysis ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 1 (2018), pp. 201 à 214.
- Overland, Indra. « Introduction: Civil Society, Public Debate and Natural Resource Management ». Chap. in *Public Brainpower*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2018, pp. 1 à 22.
- Pearse, Peter H. « Property Rights and the Development of Natural Resource Policies in Canada ». *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques*, vol. 14, no. 3 (1988), pp. 307 à 320.
- Pineault, Éric et François L'Italien. *Se sortir la tête du sable : la contribution de la Caisse de dépôt et placements du Québec au développement des énergies fossiles au Canada*. Montréal : Institut de recherche en économie contemporaine, 2012, 41 p.
- Pineault, Éric. « La Panacée ». *Liberté*, no. 300 (2013), pp. 30 à 32.
- Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation de projet), 2004 CSC 74.

- Projet Des-terres-minées. *L'avenir, c'est pas les ententes*. En ligne <<http://desterresminees.pasc.ca/le-projet/lavenir-cest-pas-les-ententes/>>. Consultée le 5 février 2021.
- Quijano, Aníbal. « Colonialité du pouvoir et démocratie en Amérique latine ». Chap. in *Amérique latine : démocratie et exclusion*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 93 à 100.
- Quijano, Aníbal. « Race » et colonialité du pouvoir ». *Mouvements*, vol. 3 no. 51 (2007), pp. 111 à 118.
- Radio-Canada. « Les opposants du gaz de schiste manifestent à Montréal ». *Radio-Canada* (2011). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/520278/manif-gaz-schiste-montreal>>. Consultée le 4 janvier 2021.
- Radio-Canada. « Les critiques du BAPE sur les redevances, une « fabulation » selon Charest ». *Radio-Canada* (2011). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/507230/bape-exploration-droits>>. Consulté le 4 novembre 2020.
- Radio-Canada. « Côte-Nord : des femmes innues marchent pour faire respecter leurs droits ». *Radio-Canada* (2012). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/556132/marche-innu-plan-nord>>. Consultée le 13 novembre 2020.
- Radio-Canada. « La Caisse de dépôt détient des actions dans le gaz de schiste, selon des chercheurs ». *Radio-Canada* (2012). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/559291/caisse-depot-gaz-schiste-actions>>. Consultée le 13 mai 2021.
- Radio-Canada. « Plaidoyer pour revoir le développement minier et gazier ». *Radio-Canada* (2012). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/548127/mobilisation-developpement-regional-mine-de-rien>>. Consultée le 4 avril 2021.
- Radio-Canada. « Hydrocarbures au Québec : zone de protection élargie et fin de l'exploitation du gaz de schiste ». *Radio-Canada* (2018). En ligne <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1105405/hydrocarbures-zone-protection-fracturation-schiste>>. Consultée le 3 décembre 2020.
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. *2e BAPE sur les gaz de schiste*. Mémoire soumis au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, 2014, 22 p.
- Regroupement Petapan. *Nitassinan*. En ligne <<http://petapan.ca/page/nitassinan>>. Consulté le 12 septembre 2020.
- Réseau québécois des groupes écologistes. *Le droit des peuples de choisir leur mode de développement : le cas de l'énergie au Québec et du gaz de schiste*. Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (DM113), 2010, 17 p.
- Rivard, Christine, *et al.* « An overview of Canadian shale gas production and environmental concerns ». *International Journal of Coal Geology*, no. 126 (2014), pp. 64 à 76.
- Rivard, Étienne et Caroline Desbiens. « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 41, no. 1 (2011), pp. 83 à 89.

- Rodela, Romina. « Advancing the deliberative turn in natural resource management: an analysis of discourses on the use of local resources ». *Journal of Environmental Management*, vol. 96, no. 1 (2012), pp. 26 à 34.
- Rodríguez-Labajos, Beatriz et Begüm Özkaynak. « Environmental justice through the lens of mining conflicts ». *Geoforum*, vol. 84 (2017), pp. 245 à 250.
- Roe, Alan *et al.* Oxford Policy Management. *Les industries extractives et leurs liens avec le reste de l'économie, Compte-rendu principal no. 1*, Oxford : Oxford Policy Management, 2016, 42 p.
- Rose, Mitch. « The seductions of resistance: power, politics, and a performative style of systems ». *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 20, no. 4 (2002), pp. 383 à 400.
- Sagebien, Julia et Nicole Marie Lindsay. *Governance Ecosystems: CSR in the Latin American Mining Sector*. Londres: Palgrave Macmillan, 2011, 347 p.
- Salman, Ton et Marjo de Theije. « Analysing conflicts around small-scale gold mining in the Amazon: The contribution of a multi-temporal model ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 4, no. 3 (2018), pp. 586 à 594.
- Savard, Stéphane. *Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005*. Québec : Septentrion, 2013, 419 p.
- Scheyvens, Regina et Leonard Lagisa. « Women, disempowerment and resistance: an analysis of logging and mining activities in the Pacific ». *Singapore J. Trop. Geogr.*, vol. 19 (1998), pp. 51 à 70.
- Scott, Rebecca et Elizabeth Bennett. « Branding resources: extractive communities, industrial brandscapes and themed environments ». *Work Employ. Soc.*, vol. 29, no. 2 (2015), pp. 278 à 294.
- Schildes, Alexandre. « Eau potable : les municipalités vont s'adresser aux tribunaux ». *Le Devoir* (2018). En ligne <<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/528752/eau-potable-166-municipalites-poursuivent-quebec#:~:text=Ces%20166%20municipalit%C3%A9s%20font%20partie,eau%20et%20d%C3%A9ventuels%20forages.>>. Consultée le 4 avril 2021.
- Secrétariat aux Affaires autochtones. *Entente historique entre le Québec et les Cris : La paix des Braves ouvre la voie à une nouvelle ère de coopération et de prospérité pour la région de la Baie-James*. Communiqué du 7 février 2020. En ligne <https://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiques/2002/saa_com20020207.htm>. Consultée le 4 octobre 2020.
- Schulze, David. « Le nouveau rôle des Autochtones dans le développement au Québec : les obligations de consultation et d'accommodement ». *Service de la formation permanente du Barreau du Québec, Livre du Congrès* (2005), pp. 101 à 128.
- Shields, Alexandre. « Il ne faut pas répéter l'erreur de la Romaine, dit Parizeau ». *Le Devoir* (2011). En ligne <<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/322061/il-ne-faut-pas-repeter-l-erreur-de-la-romaine-dit-parizeau>>. Consultée le 4 septembre 2020.
- Shields, Alexandre. « Pourquoi a-t-on lancé le projet de la Romaine? ». *Le Devoir* (2014). En ligne. <<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/401154/hydro>>. Consultée le 4 septembre 2020.;

- Simpson, Audra. « On ethnographic refusal: Indigeneity, “voice”, and colonial citizenship ». *Junctures*, vol. 9 (2007), pp. 67 à 80.
- Simons, Penelope et Audrey Macklin. *The Governance Gap. Extractive Industries, human rights and the home state advantage*. New York: Routledge, 2014, 422 p.
- Snyder, Richard. “Scaling Down: The Subnational Comparative Method”. *Studies in Comparative International Development*, vol. 36, no. 1 (2001), pp. 93 à 100.
- Studnicki-Gizbert, Daviken. « Canadian mining in Latin America (1990 to present): a provisional history ». *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies/Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 41, no. 1 (2016), pp. 95 à 113.
- Suescun Pozas, María del Carmen *et al.* « Corporate social responsibility and extractives industries in Latin America and the Caribbean: Perspectives from the ground ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 1 (2015), pp. 93 à 103.
- Svampa, Maristella. « Resource extractivism and alternatives: Latin American perspectives on development ». *Beyond Development* (2013), pp. 117 à 143.
- Svampa, Maristella. « Extractivismo neodesarrollista y movimientos sociales. ¿Un giro ecoterritorial hacia nuevas alternativas? », *dans* Más allá del desarrollo: Grupo Permanente de Trabajo sobre Alternativas al Desarrollo. Quito : Ediciones AbyaYala, 2011, pp. 185 à 216.
- Thomas, David P. et Sharoni Mitra. « Global civil society and resistance to Canadian mining abroad: building and enhancing the boomerang model ». *Studies in Political Economy*, vol. 98, no. 1 (2017), pp. 48 à 70.
- Thomas, Merryn *et al.* « Shale development in the US and Canada: A review of engagement practice ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 4 (2018), pp. 557 à 569.
- Torunczyk Schein, Daniel et Lucas Christel. « Sovereignties in Conflict: Socio-environmental Mobilization and the Glaciers Law in Argentina ». *European Review of Latin American and Caribbean Studies (ERLACS)*, no. 104 (2017), pp. 47 à 68.
- Torunczyk Schein, Daniel. « « Souverainetés en conflits » : Conflits socio-environnementaux et développement minier transnational dans la province de Chubut en Argentine ». *Travail, capital et société*, vol. 46, no. ½ (2013), pp. 64 à 91.
- Torunczyk Schein, Daniel. « Souverainetés en conflit : Industrie minière transnationale, politique subnationale et mouvements socioenvironnementaux en Argentine. Une analyse comparée dans les provinces de Chubut et de Santa Cruz ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2015, 411 p.
- Torunczyk Schein, Daniel. « The socio-political dynamics of transnational mining in Argentina: The cases of Puerto San Julián and Esquel in Patagonia ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 4 (2016), pp. 1067 à 1074.
- Van Teijlingen, Karolien. « The ‘will to improve’ at the mining frontier: Neo-extractivism, development and governmentality in the Ecuadorian Amazon ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 4 (2016), pp. 902 à 911.

- Veltmeyer, Henry et James Petras. « Extractivist resistance: The case of the Enbridge oil pipeline project in Northern British Columbia ». *International Critical Thought*, vol. 5, no. 2 (2015), pp. 164 à 182.
- Veltmeyer, Henry et Paul Bowles. « Extractivist resistance: The case of the Enbridge oil pipeline project in Northern British Columbia ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 1, no. 1 (2014), pp. 59 à 68.
- Veracini, Lorenzo. « Introducing settler colonial studies ». *Settler Colonial Studies*, vol. 1, no. 1 (2011), pp. 1 à 12.
- Vérificateur général du Québec. « Gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste ». Chap. in *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 et Rapport du commissaire au développement durable*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2011), p. 3-7 et 3-8.
- Vincent, Sylvie. « Le projet de la rivière Romaine vu et rapporté par la presse écrite ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 38, no. 2-3 (2008), pp. 148 à 152.
- Voyer, Julien. « Le développement durable entre Kapak et Québec : étude culturelle de discours institutionnels québécois et innus sur la Romaine ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2016, 165 p.
- Witt, Katherine et al. « Is the gas industry a good neighbour? A comparison of UK and Australia experiences in terms of procedural fairness and distributive justice ». *The Extractive Industries and Society*, vol. 5, no. 4 (2018), pp. 547 à 556.